



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 novembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 octobre 2015, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 novembre 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150748006

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU - Dépense totale de 407 126,01 \$, taxes incluses (contrat: 354 022,62 \$ contingences incluses; incidences: 53 103,39\$) - Appel d'offre public 15-14386 (3 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150748008

Accorder un contrat à Bell Canada pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10 Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU - Dépense totale de 341 871,01\$ taxes incluses (contrat : 297 279,14\$ contingences incluse; incidences : 44 591,87\$) - Appel d'offre public 15-14139 (5 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156782001

Accorder un contrat à la firme Panavidéo pour la fourniture d'équipement de télésurveillance et tous les accessoires connexes dans le cadre du projet d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de Ville, lot 2 - Dépenses totales 279 444 \$ - Appel d'offres public (15-14692) (6 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1155954007

Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes - Appel d'offres public 15-14465 (3 soumissionnaires) (montant estimé : 545 342,52 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155147001

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage - Montant maximum de 4 895 183,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14710 (5 soumissionnaires - lot 1 & 4 soumissionnaires lot 2)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155954005

Conclure avec Eclipsys Solutions inc., une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle- Autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis - Appel d'offres public 15-14569 (2 soumissionnaires) (montant estimé : 2 514 261,92 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.007 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1157091001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures - Somme maximale de 415 671,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323303 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153482005

Autoriser une dépense additionnelle de 45 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection du poste d'essence à Des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Service & Construction Mobile Ltée (CE15 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 294 496,39 \$ à 339 496,39 \$, taxes incluses

20.009 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156342004

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 22 située au 5455, rue Antonio-Dagenais, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 152 226,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5802 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156342003

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 21 située au 6025, boulevard Lavoisier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 154 871,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5801 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152961004

Autoriser une dépense additionnelle de 51 388,29 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Site Intégration Plus - Groupe SIP (CE15 1383), majorant ainsi le montant total du contrat de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438012

Accorder un contrat à CiM Maintenance inc. pour l'ajout de 432 licences du logiciel Visual Planner, le support pour 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles pour une période de 2 ans - Montant de 387 163,65 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1157091002

Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal - Somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14339 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de services professionnels

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1156446010

Accorder un contrat à Services Exp Inc., pour la fourniture de services professionnels de conception, plans et devis pour le projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie- Somme maximale de 270 191,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211529 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150776003

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les 3 prochaines années - Appel d'offres public 15-13941 (5 soumissionnaires) (montant estimé respectivement : 2 757 848,90 \$ et 2 715 939,45 \$, taxes incluses) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1157100001

Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Itée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156758002

Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau - Somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.019 Entente

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151278003

Accepter la réception des composantes, équipements et accessoires du bassin temporaire ayant servi à la tenue des Championnats du monde FINA des Maîtres au parc Jean-Drapeau en 2014 - Approuver le projet d'acte notarié à conclure avec Montréal 2014 relatif à cette donation

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.020 Entente

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1150504009

Approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Montréal et les organismes le Centre de la montagne et Les amis de la montagne pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020 - Accorder une contribution financière de 1 930 000 \$, pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal - Autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 Entente

CM Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1150746001

Approuver le projet de convention avec contribution financière avec la ville de Côte-Saint-Luc et autoriser les dépenses pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc pour un terme de 5 ans - Montant estimé : 2,4 M\$

20.023 Entente

CG Service des infrastructures, voirie et transports - 1156428001

Approuver l'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré pour l'étape d'ingénierie détaillée visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus - Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet - Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$ - Recevoir une contribution de l'AMT de 1 438 113 \$

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.024 Entente

CG Service du développement économique - 1155175008

Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest - Accorder un soutien financier total de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.025 Entente

CG Service du développement économique - 1155175007

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323009

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec pour une période de 4 ans, à compter du 1er avril 2013 une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, d'une superficie approximative de 1 791 m², pour les fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique dans ce secteur, pour une recette totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes

20.029 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156025015

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Investissements Beldev inc. pour une période additionnelle de quatre mois, à compter du 1er janvier 2016, pour les besoins opérationnels de radiocommunication vocale de la Ville, pour un loyer total de 10 347,75 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.030 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151262005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ à 8 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité en itinérance - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1156352007

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 378 403 \$ à 3 organismes suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843023

Ratifier la dépense de 133,32 \$ relative au déplacement, les 19 et 20 octobre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843024

Autoriser la dépense relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville, aux 19e Journées annuelles de santé publique qui se tiendront à Montréal, les 8 et 9 décembre 2015 - Montant estimé : 540,40 \$

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154310005

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 22 et 23 novembre 2015, afin de participer aux Rendez-vous de l'habitation, à Québec - Montant estimé : 589,94 \$

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1141010019

Adopter le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 6 octobre 2015 par le conseil d'arrondissement

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1153227002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1154360001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers, sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1154360002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public, sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1153227003

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154396009

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624072

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954005 en lien au contrat à accorder à Eclipsys Solutions inc.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624073

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150776003 en lien au contrat à accorder à WSP Canada inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.016

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157100001 en lien au contrat à accorder à Hatch Mott MacDonald Itée

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624075

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156758002 en lien au contrat à accorder à Keops Technologies inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.018

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	21

CE : 10.002
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 octobre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1944

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 octobre 2015, en y retirant les articles 20.002 et 20.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1945

Vu la résolution CA15 16 0311 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 5 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le transport des matières résiduelles par conteneur pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à TTI Environnement inc. (CA12 16 0424), majorant ainsi le montant total de 164 414,25 \$ à 220 752 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156401015

CE15 1946

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'émulsifiant de marque Niagara 1/3 % Angus;
- 2 - d'accorder à CSE incendie et sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14696 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153838008

CE15 1947

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Fahey et Associés inc. (CE15 1236) pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet secteur Champ-de-Mars, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154778002

CE15 1948

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Compilation Data Traffic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation, pour une somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14506 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150731001

CE15 1949

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2015, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - de ratifier les deux prolongations de bail d'une durée de six mois avec Projet Sol, aux conditions du bail initial approuvé le 27 septembre 2013, pour les périodes du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015 et du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156406003

CE15 1950

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis en Tunisie et à Dakar au Sénégal, dans le cadre d'une mission officielle en Afrique;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150843021

CE15 1951

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 490,90 \$ relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec, du 29 octobre au 1^{er} novembre 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1157034001

CE15 1952

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de dépense de 760 000 \$, à des fins d'entretien et de travaux d'améliorations mineurs des bâtiments et de leurs équipements;
- 2 - d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2015 pour le financement d'entretien et de travaux d'améliorations locatives, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et à la liste de projets également jointe audit dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1152124001

CE15 1953

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications pour le financement de deux postes permanents dans l'emploi (220730) chef de section - communications corporatives à la Division des communications corporatives, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153709002

CE15 1954

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 371,40 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5^e Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153905003

CE15 1955

Considérant que le 22 octobre 2015, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA151629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 22 octobre 2015 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2025;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé dossier décisionnel comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1151629006

CE15 1956

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

pour autant que cela soit nécessaire et sans préjudice à la résolution CE15 1596 du 26 août 2015, de congédier Mme Nancy Bergeron, à compter du 28 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156407001

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE15 1944 à CE15 1956 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 novembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1957

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 novembre 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1958

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1959

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155954006

CE15 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 898,77 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199), majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à 344 493,85 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154347001

CE15 1962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à NRJ environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 893,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2015-01;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1150720002

CE15 1963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de sous-vêtements thermiques pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Dépôt Médical Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14476 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156956001

CE15 1964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger les résolutions ci-dessous afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes ci-après mentionnées, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds :
 - CG15 0161 - 26 mars 2015 - Construction Gamarco inc. (Appel d'offres public 10166);
 - CG15 0145 - 26 mars 2015 - Cosoltec inc. (Appel d'offres public 10167);
 - CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Filtrum inc. (Appel d'offres public 9834);
 - CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Les Installations Électriques Pichette inc. (Appel d'offres public 9857);
 - CG12 0399 - 25 octobre 2012 - HVAC inc. (Appel d'offres public 9859);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154474001

CE15 1965

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 145 615,84 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 543,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5798;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1155350003

CE15 1966

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser des travaux de démolition et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 822,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5804;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire provenant du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151029007

CE15 1967

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 310 421,78 \$, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ net de ristourne pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 296 925,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150890007

CE15 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

- 2 - d'approuver les projets de conventions, de gré à gré, par lesquels les firmes « Hainault Gravel, huissiers de justice inc. », « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice », « Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. », « Valade et associés s.e.n.c., huissiers de justice » s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, incluant les annexes 4 sur l'accès aux actifs informationnels et sur l'utilisation de ces actifs, pour une somme maximale de 1 677 301,68 \$ par année, pour les années 2016 et 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156621001

CE15 1969

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14648 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154426001

CE15 1970

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1150026002

CE15 1971

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150775001

CE15 1972

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, constitué du lot 1 056 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1151368007

CE15 1973

Il est

RÉSOLU :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155840009

CE15 1974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Planeta S.E.C. un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit et à des fins de garderie, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 3 - d'autoriser une dépense de 191 720,82 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C.;
- 4 - d'autoriser une dépense de 25 007,06 \$, taxes incluses, en incidence;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154069010

CE15 1975

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$, pour l'année 2015, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) - Ville liée de Pointe-Claire :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu / de rue	3 000 \$
Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis	Mangeons ensemble	2 477,64 \$
Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île	Heure des devoirs	4 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1155066007

CE15 1976

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile sur le transport actif.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1152442001

CE15 1977

Vu la résolution CA15 22 0402 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153253006

CE15 1978

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'Université du Québec à Montréal à entamer des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin construit sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé sur la rue De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 161 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1151368017

CE15 1979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1151701017

CE15 1980

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant de 7 500 euros (11 200 \$ CAD approximativement).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156369009

CE15 1981

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 2 386,41 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9^e conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres en Belgique;
- 2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 2 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154310004

CE15 1982

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 – 9^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1150679022

CE15 1983

Vu la résolution CA15 090245 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 13 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, de soutiens financiers totalisant 48 070 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants, dans le cadre du programme « Je lis, tu lis », et de la Banque Royale du Canada, dans le cadre du projet « Vive l'activité physique », réparties comme suit : un montant de 40 485 \$ pour 2015 et un montant de 7 585 \$ pour 2016;
- 2 - d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151082007

CE15 1984

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire supplémentaire jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$, pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153228002

CE15 1985

Il est

RÉSOLU :

de demander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) », dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1152614003

Levée de la séance à 9 h 40

70.001

Les résolutions CE15 1957 à CE15 1985 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150748006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 407 126,01 \$ taxes incluses (contrat: 354 022,62\$ contingences incluses; incidences: 53 103,39\$). Appel d'offre public 15-14386 (3 soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder un contrat à Télécommunications Grimard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 022,62\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14386 ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 407 126,01\$, taxes incluses, comprenant les incidences (15%) au montant de 53 103,39\$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-04 07:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150748006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 407 126,01 \$ taxes incluses (contrat: 354 022,62\$ contingences incluses; incidences: 53 103,39\$). Appel d'offre public 15-14386 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir "la ville la plus intelligente au monde". Pour y arriver, elle doit s'appuyer sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et sans investir dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication urbain est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

Le réseau de télécommunication urbain

Le projet de réseau de télécommunication urbain fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transport intelligents. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication urbain est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes interrogent les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à

une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15-0948 - 20 Mai 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

CE14 1271 - 26 août 2014 - Accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour une dépense totale de 484 806,78 \$ taxes incluses.(contrat de 461 720,74 \$ + incidences de 23 086,04 \$) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires)

CE13 0856 - 12 juin 2013 - Accorder à Néolect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections dans plusieurs sous-réseaux. Ces travaux sont rendus nécessaires pour la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. En fait, dans chacun des sous-réseaux ciblés, la majorité des intersections sont déjà reliées ensemble par de la fibre optique ou par du cuivre. Il y a seulement quelques intersections où il est impossible d'installer des câbles en raison de i) l'absence de conduits de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ou encore l'impossibilité d'utiliser les conduits existants (conduits bloqués). Ces conduits permettent habituellement de passer la fibre optique ou le cuivre nécessaire à la communication entre le CGMU et les contrôleurs de feux de circulation.

Pour relier les contrôleurs de feux de circulation des intersections en absence de conduits, l'utilisation de la technologie sans-fil est recommandée. Cette technologie ne requiert pas de travaux d'infrastructures pour l'ajout de conduits et le tirage de câble de fibre optique. Des équipements sans-fil relaient les informations entre les intersections jusqu'au contrôleur de

feux de circulation relié au réseau de fibre optique. Ainsi, il devient possible de contrôler les équipements télémétriques des feux de circulation à partir du CGMU.

Cette alternative s'avère moins coûteuse que de relier les 44 intersections avec de la fibre optique puisqu'elle ne nécessite pas de travaux de génie civil pour la construction de conduits entre les intersections. Les 44 intersections visées dans ce mandat sont énumérées dans le fichier 'Liste_Intersections.xls' en pièce jointe.

JUSTIFICATION

1- Contrôle à distance des équipements liés à la gestion de la circulation.

Le présent mandat, est requis pour l'acquisition et l'implantation des équipements de télécommunication télémétriques nécessaires à la réalisation des sous-réseaux, une étape cruciale au raccordement d'équipements de la Ville au CGMU. Ces équipements sont essentiels entre autres afin de rendre opérationnels les sous-réseaux nécessaires à la gestion centralisée des contrôleurs de feux de circulation. Le contrôle à distance des feux de circulation et des différents équipements STI à venir, comme les caméras de surveillance et les panneaux à messages variables est un enjeu majeur dans la mise en oeuvre du CGMU. Être en mesure de modifier les temps des feux de circulation à distance en temps réel en fonction des conditions de circulation permettra d'optimiser l'exploitation du réseau artériel et de limiter la congestion routière, ce qui est également bénéfique aux véhicules d'urgence et de transport collectif utilisant ce réseau.

2- Des temps d'intervention plus courts en cas d'urgence

Les contrôleurs des feux sont d'importantes sources d'informations. Par exemple, ils peuvent nous indiquer si un appel de priorité a été effectué par un véhicule d'urgence ou de transport en commun et à quel moment. Grâce à eux, il sera aussi possible de réagir rapidement à des événements imprévisibles (accidents, conditions routières difficiles en raison de la météo, manifestations, travaux d'urgence). Aussi, l'accès aux images de caméras en temps réel permet d'augmenter la sécurité des déplacements en permettant de repérer et d'intervenir plus rapidement lors des incidents sur le réseau, et d'optimiser entre autres, les temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus.

3- L'optimisation des parcours et du mode de transport utilisé.

Ces équipements jumelés aux caméras de surveillance permettront d'informer efficacement les usagers de la route en leur fournissant l'information nécessaire, en temps réel, à la prise de décision quant au choix du mode de transport à privilégier et/ou du trajet à emprunter. Les données sur les entraves, les conditions routières, les embouteillages permettront ainsi de diminuer l'impact environnemental occasionné par la congestion routière.

Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence du réseau de télécommunication en cours de déploiement et de l'installation des équipements de télécommunication.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 15-14386

Titre: Fourniture et installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour pallier aux problèmes de tirage de câble en cuivre ou en fibre optique, dans les réseaux de feux de circulation de certaines intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal

Date de lancement : 15 juin 2015

Date d'ouverture: 5 Août 2015

Trois addenda ont été émis:

- Le 6 Juillet 2015: report de date de soumission
- Le 9 Juillet 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 20 Juillet 2015: report de date de soumission

Preneurs du cahier des charges (23) :

Avaya Inc.
Bell Canada
Bell Mobilité Inc.
Broadnet Telecom Inc.
C3F Télécom Inc.
Centre de téléphone Mobile Ltee
Cisco Systems Canada Cie.
Distribution Avercom Inc.
Electromega Ltée
ESI Technologies Inc.
Girard & Girard Inc.
High Tech Communications Inc.
IBM Canada Ltée
Les entreprises d'électricité Renaissance Inc.
LGM Solution
Nelect Inc.
Systèmes Urbains Inc.
Télécommunications Grimard Inc.
Téléfil Inc.
Telus
The Plan Group
Tripsec Communications. Inc.
Vidéotron s.e.n.c.

Soumissionnaires : (3)

Télécommunications Grimard Inc. (Cisco Systems Canada est manufacturier dans la soumission)

C3F Télécom Inc. (Électroméga Ltée est sous-traitant dans la soumission)

Tripsec Communications. Inc.

22% (5/23) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, ou participé comme sous-traitant ou manufacturier. L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge ayant soumissionné réside dans le fait que les travaux requis nécessitent des expertises en plusieurs domaines (télécommunication sans-fil, tirage de câble et feux de circulation), ce qui désintéresse les entreprises qui ont des expertises en un seul domaine (par exemple, IBM a seulement l'expertise en télécommunications).

Résultats du processus d'appel d'offres:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)
Télécommunications Grimard Inc.	307 845,76 \$
C3F Télécom Inc.	639 463,40 \$
Tripsc Communications Inc.	897 207,41 \$

Télécommunications Grimard Inc. a proposé un produit autre que les produits de référence spécifiés dans le devis: il a proposé le radio Cisco Aironet 1530 avec l'antenne intégrée de 5dBi (voir le document '15-14386 Grimard.pdf' pour la soumission). Afin d'évaluer la conformité du produit proposé, la Ville et Télécommunications Grimard Inc. ont effectué un banc d'essai sur le terrain pour 2 tronçons:

- Lien radio de 275m entre Châteaubriand / St-Hubert et Châteaubriand / Bélanger
- Lien radio de 200m entre De Lorimier/Villeray et De Lorimier / Tillemont

Le banc d'essai a été effectué en utilisant deux modèles d'antennes sans-fil de Cisco:

- Le radio Aironet 1530 avec l'antenne omnidirectionnelle intégrée de 5dBi (l'antenne proposée dans la soumission)
- Le radio Aironet 1530 avec l'antenne directionnelle externe de 14dBi (l'antenne alternative).

L'antenne externe de 14dBi a été utilisée uniquement lorsque l'antenne proposée ne fonctionnait pas. En effet, l'antenne alternative a été utilisée pour démontrer que l'antenne de 5dBi a un gain trop faible pour offrir un signal de radio suffisant aux liaisons du projet, et que ce signal de radio insuffisant n'était pas dû à l'environnement hostile (tel que les interférences et les obstacles) de la liaison.

Résultats du banc d'essai:

- L'antenne proposée ne fonctionnait pas pour les deux liens de 200m et 275m tandis que l'antenne alternative donnait de très bon résultats en radio.

Suite aux résultats du banc d'essai, Télécommunications Grimard Inc. a proposé d'installer le radio Aironet 1530 avec l'antenne externe de 14dBi pour toutes les intersections, sans coûts supplémentaires pour la Ville (voir l'intervention du service de l'approvisionnement).

La soumission de Télécommunications Grimard Inc (avec l'antenne directionnelle externe) a ainsi été jugée conforme aux exigences de la Ville.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Télécommunications Grimard Inc	307 845,76 \$	46 176,86 \$	354 022,62 \$
C3F Télécom Inc.	639 463,40 \$	95 919,51 \$	735 382,91 \$
Tripsec Communications Inc.	897 207,41 \$	134 581,11 \$	1 031 788,52 \$
Dernière estimation réalisée	397 171,00 \$	59 575,65 \$	456 746,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			614 838,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			100%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			589 361,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100</i>			191%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(89 325,24) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			-22%

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 15-14386 a été lancé le 15 Juin 2015 pour une période de 7 1/2 semaines en vue d'octroyer un contrat pour fournir et installer les équipements sans-fil à 44 intersections du réseau artériel.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Télécommunications Grimard Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Télécommunications Grimard Inc.

Montant de l'offre:

267 750,17 \$ + TPS (5 %) 13 387,51 \$ + TVQ (9,975 %) 26 708,08 \$ = 307 845,76 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions et du banc d'essai, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Télécommunications Grimard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 15-14386 pour la fourniture et l'installation des équipements sans-fil à 44 intersections du réseau artériel.

Le montant total du contrat à accorder à Télécommunications Grimard Inc. est de 354 022,62 \$ (incluant taxes et contingences de 15 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 1er Février 2016.

Le contrat s'échelonne sur une période de 36 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de circulation du réseau artériel de la ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération. Il s'agit donc d'activités entièrement assumées par la Ville centrale de laquelle relève la compétence. L'ensemble des dépenses associées à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les crédits sont déjà prévus au PTI 2015-2018.

Le coût total du contrat à octroyer est de 354 022,62 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 307 845,76 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 46 176,86 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 407 126,01 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 53 103,39\$ (taxes incluses). Les dépenses incidentes permettront de couvrir les travaux supplémentaires requis pour l'installation des équipements sans-fil, par exemple, installer un cabinet STI à une intersection si les équipements sans-fil ne peuvent pas être installés dans le cabinet de feux existant (manque d'espace dans le cabinet existant). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	Taux TPS	Taux TVQ	15% Contingences	Montant du contrat	15% Incidences	Total du Dépenses	Net de Ristourne
267 750,17	13 387,51	26 708,08	46 176,86	354 022,62	53 103,39	407 126,01	371 760,32

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention en temps réel des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, et les visiteurs en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transports afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se ferait pas et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans l'anneau de télécommunication et les ramifications seraient perdues puisque l'anneau n'aurait plus aucune utilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: Novembre 2015
Octroi du contrat: Décembre 2015
Réalisation du mandat (36 mois): De Décembre 2015 à Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-25

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des Transports

Approuvé le : 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-03



Dossier # : 1150748008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat à Bell Canada pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10 Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU. Dépense total de 341 871,01\$ taxes incluses (contrat : 297 279,14\$ contingences incluse; incidences : 44 591,87\$). Appel d'offre public 15-14139 (5 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder un contrat à Bell Canada, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 30 mois, pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 279,14\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14139 ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 341 871,01\$, taxes incluses, comprenant les incidences (15%) au montant de 44 591,87\$, taxes incluses,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-04 07:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1150748008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat à Bell Canada pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10 Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU. Dépense total de 341 871,01\$ taxes incluses (contrat : 297 279,14\$ contingences incluse; incidences : 44 591,87\$). Appel d'offre public 15-14139 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir une référence mondiale en terme de ville intelligente. Pour y arriver, elle doit s'appuyer sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation, etc). De plus, elle permettra une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et sans investir dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication urbain est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

À terme, le déploiement du réseau de fibre optique offrira davantage de possibilités. En lien avec de nouveaux détecteurs, il sera possible de connaître la disponibilité du stationnement sur rue et hors-rue et de diffuser l'information par le biais de l'affichage dynamique pour orienter les automobilistes (stationnement intelligent). Il sera aussi possible de lier de

l'équipement spécialisé et intelligent tel que l'éclairage intelligent afin de mieux gérer l'éclairage de rue. Ce type de matériel d'éclairage offrira de nouvelles possibilités en offrant une économie énergétique, la création d'ambiances par un changement de couleur, la capacité de détecter la qualité de l'air, les débits véhiculaires sur les voies de circulation et les places vacantes ou occupées du stationnement sur rue.

Le réseau de télécommunication urbain

Le projet de réseau de télécommunication urbain fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI). Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transport intelligents. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication urbain est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes interrogent les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

L'anneau principal (1 Gbps)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Les ramifications (1 Gbps)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de

connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Les sous-réseaux (50 Mbps)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Parmi ces 11 projets, trois ont été identifiés comme étant prioritaires dont celui de la création du CGMU. Le CGMU est le centre de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par ce centre que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Afin de gérer efficacement la circulation, l'une des sources les plus précieuses d'information proviendra des caméras de surveillance.

Le CGMU permettra au personnel d'exploiter efficacement les systèmes et ainsi contribuer entre autres à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que préconisé dans le Plan de transport. Il est à noter que cette gestion dynamique du réseau artériel est rendue possible par la création d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau. Cela inclut entre autres, les contrôleurs de feux de circulation, les panneaux à messages variables (PMV), les systèmes de détection des véhicules, les postes de comptage et aussi les caméras de surveillance.

Historique d'installation des caméras d'observation routière

Au cours des trois dernières années, des contrats pour l'installation de caméras d'observation routière ont été accordés. À ce jour, il y a environ 310 caméras d'observation routière déjà installées à divers endroits sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

À noter également qu'à la suite de l'émission d'un avis du contentieux concernant les mesures à prendre afin de s'assurer de la conformité des installations en matière de respect de la vie privée, un document sur les règles d'utilisation des caméras a été préparé à l'interne. Ce document comprend des mécanismes de sécurité similaires à ceux élaborés par le ministère des Transports du Québec. Tous les employés ayant accès aux images recueillies par les caméras doivent signer une déclaration de prise de connaissance et de respect de ces règles. À noter qu'aucune signalisation n'est requise pour informer les citoyens de la présence des caméras puisque les images diffusées ne permettent pas l'identification d'individus et elles ne sont pas enregistrées.

Les routeurs de 10 Gbps permettront une diffusion des images captées par les caméras vers le CGMU.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0316 - 25 Février 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10 Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU (un à chacun des 7 nœuds de l'anneau principal de fibre optique et un autre au CGMU).

DESCRIPTION

Le présent mandat consiste à octroyer un contrat à Bell Canada pour le remplacement des routeurs actuels de l'anneau principal. Ces routeurs permettent la transmission des données provenant des équipements de télémétrie installés sur l'ensemble du réseau de fibre optique vers le CGMU. La capacité actuelle de ces routeurs n'est que de 1 Gbps. Cette capacité est insuffisante pour la transmission des images provenant des 500 caméras d'observation routière projetées. En raison de la signature de la bande passante des caméras, il est nécessaire que la capacité soit augmentée à 10 Gbps pour éviter un ralentissement ou une diffusion brouillée des images. L'ajout de transmission vidéo représente la charge la plus lourde à supporter du réseau du point de vue débit binaire. Selon nos consultants (rapport de Génivar en 2012), lorsque le réseau est sollicité entre 30% et 40% de sa capacité maximale, la qualité de la vidéo demeure très bonne. Un chargement dépassant 40% entraîne plus fréquemment une pixellisation de la vidéo, et la qualité de vidéo devient inacceptable.

Lors de leur implantation, la technologie ne permettait pas une capacité supérieure à 1 Gbps pour les routeurs. Aussi, le nombre de caméras installées ne nécessitait pas une bande passante aussi élevée. Avec un déploiement final de 500 caméras, la bande passante nécessaire au bon fonctionnement doit atteindre 10 Gbps. Cette technologie a été testée par la Ville de Montréal et elle satisfait les nouvelles exigences en terme de capacité.

Actuellement, la majorité des caméras installées utilisent les cellulaires pour communiquer avec le CGMU. Cette façon de faire entraîne des coûts récurrents élevés. Quand la fibre optique est développée jusqu'à une intersection munie d'une caméra, celle-ci est connectée à la fibre. Ainsi, les frais de connexions cellulaires sont supprimés puisque la caméra peut communiquer avec le CGMU par le biais de la fibre optique. La transmission des images se trouve donc stabilisée et le coût de transmission devient nul.

Pour chaque caméra, la transmission vidéo numérique de qualité élevée requiert une bande passante de 3 Mbps. Nous avons 500 caméras, donc, la bande passante requise est $3 \text{ Mbps} \times 500 \text{ caméras} = 1\,500 \text{ Mbps} = 1,5 \text{ Gbps}$.

La bande passante requise dépasse la bande passante totale actuelle de 1 Gbps de notre réseau dorsal, donc, c'est évident que le réseau dorsal présentement ne pourra pas supporter les 500 caméras. Si le réseau dorsal est augmenté à 10 Gbps, pour avoir une bonne qualité de la vidéo, nous pouvons charger le réseau à 40% , donc à 4 Gbps; donc nous aurons assez de bande passante pour supporter les 500 caméras sur le terrain.

On peut augmenter le réseau dorsal de 1Gbps à 10Gbps en remplaçant les routeurs de 1 Gbps par des routeurs de 10 Gbps (8 routeurs au total, 7 pour les 7 nœuds du réseau dorsal et 1 routeur au CGMU). Les routeurs de 1 Gbps seront récupérés pour établir une connexion centre à centre entre le CGMU et les centres opérationnels de nos partenaires (MTQ, STM, AMT et SIM).

En augmentant la capacité de la bande passante des routeurs à 10 Gbps, il sera aussi possible de réaliser divers projets initiés par le bureau de la ville intelligente.

JUSTIFICATION

1- Diminution des délais d'intervention

Le présent mandat est nécessaire en marge de l'acquisition et l'implantation de caméras de surveillance motorisées, composantes majeures et indispensables au bon fonctionnement du CGMU, sur le réseau artériel. Ces caméras, installées à certains points névralgiques, permettent d'obtenir des informations en temps réel sur les incidents et les perturbations du réseau. L'information recueillie par ces caméras est directement retransmise au CGMU et traitée par le système d'affichage et de distribution vidéo afin, d'une part, que des actions puissent être prises en cas d'incidents sur le réseau et, d'autre part, de fournir une information visuelle continue sur les conditions de circulation. Le but est de réduire au minimum les délais d'intervention lors d'incidents (panne ou mauvais fonctionnement du système de feux de circulation, accident ou panne aux intersections). Les routeurs de 10 Gbps permettront une diffusion des images captées par les caméras vers le CGMU. Sans l'augmentation de la capacité des routeurs, les images ne pourraient être transmises sans qu'il y ait des interruptions dans la diffusion ou une baisse notable de la qualité des images. Sans l'installation de ces 8 routeurs, il ne sera pas possible d'observer la circulation routière sans que des délais et des manques soient observés dans la transmission des images. Ces images permettent de réagir rapidement aux problématiques qui nuisent à la dynamique de circulation, allongeant ainsi les délais d'interventions des services d'urgence.

2- Information aux voyageurs et aux partenaires

Les opérateurs du CGMU pourront se servir de ces images afin de vérifier l'état de la circulation à une intersection donnée. Une fois traitées, ces informations fournies par les caméras pourraient éventuellement être retransmises sur Géo-traffic, un autre projet inclus au plan stratégique STI, où l'information sur les conditions de circulation du réseau serait diffusée. Ainsi, les utilisateurs de cet outil (services d'urgences, citoyens) pourront mieux planifier leurs déplacements.

3- Gestion des événements planifiés

Les caméras aideront également à la gestion de la circulation lors d'événements planifiés comme les événements sportif, les spectacles, les manifestations ou autre événements qui ont un impact sur les déplacements routiers.

4- Mesures d'urgence

De plus, ces caméras sont accessibles au centre de sécurité civile et au service des incendies de Montréal qui peuvent s'en servir à des fins de sécurité publique lors d'événements spéciaux (pluies exceptionnelles, fuite de gaz, verglas) ou pour l'application des mesures d'urgence en cas de sinistre.

La structure de l'OSCAM (Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal) comprend 10 missions d'agglomération et 4 missions locales. Chaque mission comprend un ensemble d'activités propres à la sécurité civile qui requiert un plan de mission, chacun sous la responsabilité d'une unité administrative. Le 28 septembre 2010, l'administration de la Ville a donné son accord de jumeler le centre de fonctionnement de la mission «Infrastructures essentielles» avec le CGMU. Ainsi, la salle de réunion prévue pour le CGMU peut être utilisée comme salle de réunion spéciale pour la mission «infrastructures essentielles» permettant une optimisation des ressources et des infrastructures présentes.

Le CGMU, via les images vidéo en continu, permet à la mission d'avoir accès à ce qui se passe sur le terrain à des endroits qui seront choisis ultérieurement en fonction de leur importance stratégique. Le but est de permettre de prendre des décisions et d'agir efficacement afin d'assurer aux citoyens une gestion adaptée et sécuritaire des déplacements en temps réel, et d'intervenir en situation d'urgence ou de catastrophe pour permettre l'opération stratégique des axes routiers ciblés.

5- Outil potentiel pour l'amélioration de la sécurité des clientèles vulnérables

Dans le contexte où le Plan de transport vise à réduire la dépendance à l'automobile en investissant de façon importante dans les modes de transport collectifs et actifs, de nouvelles questions se posent quant à l'efficacité et l'usage sécuritaire des aménagements dans lesquels nous investissons pour les clientèles vulnérables telles que les piétons et les cyclistes (17^e chantier «*Accroître la sécurité des déplacements*»). Il y a actuellement très peu de données disponibles pour analyser et mieux comprendre les interactions entre divers usagers de la voirie. Or, la possibilité d'observer en direct des images vidéo provenant de caméras installées à divers endroits sur le réseau à partir du CGMU suscite un grand intérêt. Les caméras permettent d'observer les comportements et les interactions qui peuvent être conflictuels entre divers types d'usagers. D'ailleurs, de nouvelles technologies émergent actuellement et des recherches sont en cours à l'École Polytechnique de Montréal en collaboration avec d'autres universités au Canada pour faire la détection et le suivi automatiques des usagers à partir de l'imagerie vidéo pour identifier les zones de risques de collisions. L'analyse de l'imagerie vidéo qui est affichée dans le Centre de gestion de la mobilité urbaine permet ainsi d'avoir une approche plus proactive en observant et en identifiant les comportements qui sont susceptibles de causer une collision et éventuellement d'établir un plan d'intervention pour éviter que certaines collisions surviennent. Il ne s'agit pour l'instant que d'une opportunité à explorer, mais cette approche pourrait être très utile dans le développement de nouvelles solutions pour régler certaines problématiques liées à la dynamique de la circulation.

6- La stratégie montréalaise 2014-2017 de la ville intelligente et numérique

Le 28 janvier 2015, le Bureau de la ville intelligente de la Ville de Montréal a déposé sa stratégie montréalaise 2014-2017 au comité exécutif de la Ville. Cette stratégie couvre 9 domaines dont le premier est de développer le réseau de télécommunications et le cinquième est d'optimiser les déplacements. Ces orientations s'harmonisent avec le Plan stratégique STI de la Ville de Montréal. Pour optimiser les déplacements, la Ville doit se doter d'une architecture réseau à très haut débit qui permettra le déploiement d'une kyrielle d'équipements télémétriques et d'observation sur le réseau routier montréalais. Grâce à ces équipements, il deviendra possible d'intervenir rapidement sur la gestion de la mobilité et sur la résolution des perturbations qui affectent la mobilité des usagers.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 15-14139

Titre: Fourniture et installation de 8 routeurs de 10Gbps à 7 noeuds de fibre optique nécessaire à la transmission des images des caméras d'observation routières au CGMU.

Date de lancement : 3 Août 2015

Date d'ouverture: 23 Septembre 2015

Sept addenda ont été émis:

- Le 10 Août 2015: modification du devis pour clarifier la phase de migration des équipement (de 1Gbps à 10Gbps)
- Le 19 Août 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 26 Août 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 31 Août 2015: report de date de soumission
- Le 11 Septembre 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 15 Septembre: report de date de soumission

- Le 17 Septembre 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges

Preneurs du cahier des charges (12) :

Avaya inc. Bell Canada
 Cisco Systems Canada Cie. Électroméga Ltée.
 Fortinet Public Planiselect Inc..
 Resologis SecureByKnowledge
 Télécommunications Grimard Telus
 Tribor Design Trispec Communications inc.

Soumissionnaires : (5)

Bell Canada (Cisco Systems Canada est manufacturier dans la soumission)
 Télécommunications Grimard
 Électroméga Ltée
 Tripsec Communications. Inc.
 Résologis Inc.

50% (6/12) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, ou participé comme manufacturier.

Résultats du processus d'appel d'offres:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Bell Canada	258 503,60 \$	38 775,54 \$	297 279,14 \$
Tripsec Communications Inc.	280 055,36 \$	42 008,30 \$	322 063,66 \$
Télécommunications Grimard	352 788,76 \$	52 918,31 \$	405 707,07 \$
Résologis Inc.	365 204,30 \$	54 780,65 \$	419 984,95 \$
Electromega Ltée	415 408,12 \$	62 311,22 \$	477 719,34 \$

Il est à noter que des erreurs de calcul ont été corrigées à la soumission de Bell Canada, le montant de la soumission de Bell Canada doit maintenant se lire 258 503,60 \$ taxes incluses (voir l'intervention du service de l'approvisionnement).

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Bell Canada- le plus bas conforme	258 503,60 \$	38 775,54 \$	297 279,14 \$
Tripsec Communications Inc.	280 055,36 \$	42 008,30 \$	322 063,66 \$
Télécommunications Grimard	352 788,76 \$	52 918,31 \$	405 707,07 \$
Résologis Inc.	365 204,30 \$	54 780,65 \$	419 984,95 \$
Electromega Ltée- le plus haut conforme	415 408,12 \$	62 311,22 \$	477 719,34 \$
Dernière estimation réalisée	256 394,25 \$	38 459,14 \$	294 853,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			334 392,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			156 904,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100</i>			61%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			2 109,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			1%

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 15-14139 a été lancé le 3 Août 2015 pour une période de 50 jours en vue d'octroyer un contrat pour fournir et installer 8 routeurs de 10Gbps à 7 noeuds de fibre optique nécessaire à la transmission des images des caméras d'observation routières au CGMU.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Bell Canada.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bell Canada:

Montant de l'offre:

224 834,62\$ + TPS (5%) 11 241,73 \$ + TVQ (9,975%) 22 427,25 \$ = 258 503,60 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

La soumission de Bell Canada se trouve en pièce jointe (fichier '15-14139 Bell Canada.pdf')

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Bell Canada., le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 15-14139 pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10Gbps à 7 noeuds de fibre optique nécessaire à la transmission des images des caméras d'observation routières au CGMU .

Le montant total du contrat à accorder à Bell Canada. est de 297 279,14 \$ (incluant taxes et contingences de 15 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 21 Mars 2016.

Le contrat s'échelonne sur une période de 30 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La totalité des dépenses sera assumée par la ville centrale, étant donné que ces 8 routeurs de 10 Gbps permettront le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau ainsi que la gestion ponctuelle de la circulation.

L'ensemble des dépenses associées à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les crédits sont prévus au PTI 2015-2018.

Le coût total du contrat à octroyer est de 297 279,14 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 258 503,60 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 38 775,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 341 871,01 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 44 591,87 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	Taux TPS	Taux TVQ	15% Contingences	Montant du contrat	15% Incidences	Total du Dépenses	Net de Ristourne
224 834,62	11241,73	22 427,25	38 775,54	297 279,14	44 591,87	341 871,01	312 173,80

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information fournie par les caméras sera éventuellement retransmise sur le site Web de la Ville et permettra au grand public d'observer en temps réel les conditions de circulation à certains points critiques et ainsi d'avoir le choix de modifier leur mode de transport ou du moins leur itinéraire. La congestion sur l'île augmente la pollution atmosphérique en plus de représenter un coût économique énorme pour la société.

Les images transmises à partir des caméras et transmises via les routeurs vers le CGMU permettront aussi de diminuer la congestion en fournissant un outil permettant de réagir plus rapidement en cas d'incident.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De tels outils auront pour effet de modifier la façon de gérer plus efficacement et de façon plus sécuritaire la circulation et le déplacement de tous les usagers en permettant de réagir en temps réel sur le réseau de manière à optimiser la performance du réseau artériel et également d'éviter les débordements dans le réseau local en milieu résidentiel. Dans une période de rationalisation budgétaire, il est important de miser sur les technologies qui permettent une optimisation des infrastructures existantes et limitent les dépenses en nouvelles infrastructures. Le partage des images avec les citoyens leur permettra de mieux

planifier leur itinéraire en tenant compte de la dynamique de circulation entre leur point de départ et leur destination et ainsi éviter la congestion routière. De tels systèmes de caméras de surveillance ont été implantés dans de nombreuses autres villes nord-américaines et ce projet permettra à Montréal de rattraper et éventuellement devancer ces villes sur ce point. Sans l'installation de ces 8 routeurs, il ne sera pas possible d'observer la circulation routière sans que des délais et des manques soient observés dans la transmission des images. Ces images permettent de réagir rapidement aux problématiques qui nuiront à la dynamique de circulation, allongeant ainsi les délais d'interventions des services d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme il s'agit d'un projet connexe au projet déjà amorcé d'installation de caméras sur le réseau artériel, il n'y aura pas d'opération de communication à ce stade du dossier. Cela permettra d'éviter une redite de ce qui avait été fait lors de l'achat des 100 premières caméras de surveillance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: Novembre 2015

Octroi du contrat: Décembre 2015

Réalisation du mandat (30 mois): De Décembre 2015 à Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrés administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Le : 2015-10-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des Transports

Approuvé le : 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-03



Dossier # : 1156782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Panavidéo pour la fourniture d'équipement de télésurveillance et tous les accessoires connexes dans le cadre du projet d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de Ville, lot 2 - Dépenses totales 279 444,00 \$. Appel d'offres public (15-14692) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à **Panavidéo**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipement de télésurveillance et tous les accessoires connexes dans le cadre du projet d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville, lot 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **279 444,00 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **15-14692** et au tableau des prix reçus ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 12:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Panavidéo pour la fourniture d'équipement de télésurveillance et tous les accessoires connexes dans le cadre du projet d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de Ville, lot 2 - Dépenses totales 279 444,00 \$. Appel d'offres public (15-14692) - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Vérificateur général de la ville a déposé le rapport T111-006-07-C portant sur la sécurité à l'hôtel de Ville. Ce rapport recommandait notamment de prévoir diverses mesures pour assurer un cloisonnement entre les zones publiques et non publiques de l'hôtel de ville. La même année, un premier plan d'action a été déposé par la Division de la sécurité en collaboration avec le SGPI.

En 2014, le SPVM a été mandaté pour l'élaboration d'un programme de sécurité. Cependant, dans la foulée des manifestations d'août 2014 et des attentats terroristes de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa de la même année, le SGPI et la Division de la sécurité ont été mandatés pour la mise en oeuvre d'un plan d'optimisation de la sécurité à l'hôtel de ville, et ce, dans les plus brefs délais. Dans cette démarche, les responsables du dossier ont été constamment accompagnés par le SPVM.

Les travaux prévus ont été divisés en plusieurs lots afin de minimiser l'impact sur les occupants et les activités de l'hôtel de ville. À ce jour, les travaux du lot no 1 sont complétés et les travaux du lot 2 sont en cours.

La Division de la sécurité du SGPI a, entre autres responsabilités, celle d'assurer la sécurité des employés et des occupants des bâtiments ainsi que des biens de la Ville. Pour ce faire, elle a recours à des systèmes de sécurité dont, entre autres, la surveillance par caméras. L'étude de sécurité recommande l'ajout de caméras extérieures et intérieures et des équipements connexes pour le visionnement et l'enregistrement. L'hôtel de Ville est déjà muni d'un système de surveillance par caméra. L'acquisition de composantes supplémentaires compatibles permettra de rehausser le système existant au niveau recommandé.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés à l'interne. Ils incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Cet appel d'offres public, publié dans La Presse du 24 août 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs

soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 14 septembre 2015. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1, le 1 septembre 2015, correction des articles du bordereau
- Addenda 2, le 10 septembre 2015 report de date d'ouverture

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0382 Autoriser une dépense de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à Pincor limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 981 043,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5756; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE15 0464 Autoriser une dépense de 194 243,78 \$, taxes incluses, pour le lot 1 des travaux d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à Pincor Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 585,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5755; d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Panavidéo au prix de sa soumission pour la fourniture de composantes de télésurveillance et tous les accessoires connexes dans le cadre du projet d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville, lot 2. Il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges :

- Alpha TSi inc.
- LGM Solution
- Norbec Communication
- Panavidéo Inc.
- Relance Protectron inc.
- Sécur-Icare inc.
- Sécurité Big Brother
- Sécurmax systèmes intégrés de sécurité inc.
- Serrurier Lapierre inc.
- Site Intégration Plus inc.
- Société de contrôle Johnson Canada S.E.C.
- Tétrotech inc.
- Ville de Montréal - Direction du greffe (à des fins administratives)

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Panavidéo Inc.
- Sécurmax systèmes intégrés de sécurité inc.
- Tétrotech inc.
- Norbec Communication
- Société de contrôle Johnson Canada S.E.C.
- Site Intégration Plus Inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges et six (6) entreprises ont déposé leur soumission. Les autres soumissionnaires n'ont pas répondu à l'avis de désistement. Les 6 soumissions conformes sont:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total
Panavidéo Inc.	279 444,40 \$	-----	279 444,40 \$
Sécurmax systèmes intégrés de sécurité inc.	279 803,21 \$	-----	279 803,21 \$
Tétrotech inc.	287 894,57 \$	-----	287 894,57 \$
Norbec Communication	297 141,71 \$	-----	297 141,71 \$
Société de contrôle Johnson Canada S.E.C.	309 906,94 \$	-----	309 906,94 \$
Site Intégration Plus Inc.	321 409,45 \$	-----	321 409,45 \$
Dernière estimation réalisée	254 442,50 \$	-----	254 442,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			290 006,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			41 966,05\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			15,02 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			25 001,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			9.83 %

* Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour 2015.

* Le taux horaire pour la formation de \$99,00 pour Panavidéo Inc. n'est pas inclus dans la soumission.

La différence de 9,83 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne est tout à fait acceptable.

L'analyse des soumissions par les professionnels internes démontre que Panavidéo Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels internes recommandent d'octroyer le contrat à cette firme : Panavidéo inc.).

Panavideo Inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Panavidéo Inc., n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 16 octobre 2016

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 279 444,40 \$, taxes incluses, avant ristourne. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie

occupée et des clés de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Le budget a été réservé dans les incidences spécifiques du contrat, approuvé au conseil d'agglomération (résolution CG15 0382), prévu pour couvrir le coût des équipements de sécurité standardisés qui seront installés par la Division de la sécurité de la Ville. Voir intervention du Services des finances.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Un ajustement récurrent de \$ 4 200,00 au budget de fonctionnement a été prévu au sommaire décisionnel 1155965003. afin d'assurer l'entretien pour les années à venir.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation de la phase 2 de l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville. L'ensemble des travaux de sécurité doit être réalisé en 2015 afin de laisser la place aux travaux majeurs de 2016.

La sécurité des occupants et des usagers de l'hôtel de Ville de Montréal ainsi que la protection des biens de la Ville ne sera pas optimale tant que ces équipements ne sont pas installés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'hôtel de ville présidé par le Bureau de la présidence du conseil. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant ainsi que de la Division de la sécurité.

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 42 jours calendrier.

Octroi au CE : Novembre 2015

Démarrage : Novembre 2015

Chantier : Novembre à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LEFEBVRE
Chef de Section

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-21

Robert HAMEL
Chef de division Sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-02



Dossier # : 1155954007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes - Appel d'offres public 15-14465 - 3 soumissionnaires - 545 342,52 \$

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes pour la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14465 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-07 12:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes - Appel d'offres public 15-14465 - 3 soumissionnaires - 545 342,52 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite un parc d'appareils de communications mobiles (MR-1) dédiés au travail de certains patrouilleurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Ce type d'équipement est utilisé, entre autres, par les policiers en moto et exploite l'application SÉCI (Système d'émission des constats d'infraction).

Le MR-1 est un ultraportable particulièrement robuste et compact, acquis en 2007, et utilisé pour émettre des constats d'infraction. Basée sur une technologie maintenant désuète, la production des MR-1 a cessé en septembre 2012. Certaines composantes, dont le disque dur, ne sont plus disponibles depuis la mi-année 2013 et le service de réparation a pris fin en mars 2014.

Présentement, il n'existe pas d'entente-cadre relative à l'acquisition des appareils de communications mobiles. Afin de remédier à cette situation, le Service des technologies de l'information, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, souhaite mettre en place une entente-cadre lui permettant, sur une période de trente six (36) mois, d'acquérir des tablettes robustes au rythme des besoins à combler.

Un appel d'offres public (15-14465) a été lancé le 26 août 2015 et trois (3) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addendas	Date	Portée
1	1 ^{er} septembre 2015	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	10 septembre 2015	Précisions suite à des questions techniques et administratives et annonce d'un report de date
3	14 septembre 2015	Précisions et report de la date d'ouverture

La réception et l'ouverture des soumissions ont été faites le 21 septembre 2015.

Sur un total de onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) preneurs (27%) ont déposé des offres alors que huit (8) preneurs (73%) n'ont pas soumissionné. Deux avis de désistement ont été reçus à ce jour.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, le Service des TI désire conclure avec Hypertec Systèmes inc., une entente cadre d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Autoriser l'octroi du contrat pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) à la compagnie Groupe Techna inc. au montant total approximatif de 7 269 188 \$ incluant TVQ.

DESCRIPTION

L'appel d'offre a été constitué des prévisions de consommation du SPVM. Ces prévisions sont basées sur ses besoins futurs pour une période de trois (3) ans. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

L'entente cadre permettra à la Ville d'acquérir les biens et services techniques suivants :

- Tablette Panasonic FZ-M1 et divers équipements connexes;
- Garantie originale du manufacturier de trois (3) ans pièces et main-d'œuvre sur place;
- Batterie supplémentaire;
- Station d'accueil avec connecteur d'arrimage sans friction;
- Chargeur multiple;
- Dragonne;
- Option garantie – Disque dur;
- Garantie supplémentaire du manufacturier pour la 4e année;
- Garantie supplémentaire du manufacturier pour la 5e année.

Le SPVM a testé la solution proposée par le plus bas soumissionnaire et approuve cette solution.

JUSTIFICATION

Un équipement est considéré désuet ou en fin de vie lorsque sa fiabilité diminue, ses coûts d'entretien deviennent trop élevés ou lorsqu'il n'est plus supporté par le manufacturier. Règle générale, lorsqu'un équipement atteint sa fin de vie utile, il est plus rentable pour la Ville d'acquérir de nouveaux équipements que de continuer à opérer ceux désuets. La durée de vie utile pour les équipements mobiles est de trois à cinq ans. Par ailleurs, les appareils courants ne supportent pas le système d'exploitation Windows 7. Sans l'usage de cet équipement, les policiers à moto ne peuvent interroger ou alimenter les bases de données de sécurité publique, effectuer l'émission informatisée de constats d'infraction aux règlements de la circulation et de stationnement.

Tableau des besoins

Description du besoin	Quantité
Remplacement des équipements désuets en fonction au SPVM	103
Équipements pour le support par le Service des TI	6

Total des équipements de nouvelle génération pour la première année	109
Évolution des besoins prévus au SPVM - 25 par année (ajout d'équipement pour les patrouilleurs à vélo et à pied)	50
Total des besoins pour le SPVM	159
Prévision pour des besoins futurs, remplacement d'équipements ou prolongation	41
Total pour l'appel d'offres	200

L'appel d'offres prévoit un octroi au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de faire répond aux critères de meilleures pratiques d'acquisitions sur le marché public, à une stratégie de mise en concurrence ouverte et une compétition équitable entre les différents fournisseurs potentiels.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, deux (2) ont été jugées conformes et une (1) a été jugée non conforme administrativement par le Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total
Hypertec Systèmes Inc.	545 342,52 \$		545 342,52 \$
Groupe Techna Inc.	627 862,38 \$		627 862,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	582 175,91 \$		
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			586 602,45\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes la plus basse)/la plus basse) x100			7,57%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			82 519,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme / la plus basse) x 100			15,13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(36 833,39) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation) x 100			(6,33%)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins à combler des diverses unités administratives. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Les services corporatifs de la

Ville pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra à la Ville de Montréal de bénéficier d'une entente-cadre lui permettant d'acquérir des tablettes robustes, de remédier à la désuétude de son équipement acquis en 2007, de rétablir la qualité des prestations et de supprimer les risques d'interruption de service.

De plus, si les nouveaux équipements sont acquis d'ici la fin de l'année, le Service des TI disposera du temps requis pour configurer ces nouveaux appareils et former les utilisateurs pour le début de la prochaine saison des policiers à moto. Ces derniers pouvant continuer à émettre des contraventions, la Ville ne subira pas de perte de revenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 18 novembre 2015

Approbation du dossier au CM – 23 novembre 2015

Approbation du dossier au CG – 26 novembre 2015

Octroi du contrat – Janvier 2016

Réception des équipements – Janvier 2016

Mise en service – Mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Diane CHARRON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy CHARLAND
Responsable

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-22

Nathalie N MARCHAND
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE
Chef de section

Approuvé le : 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1155147001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, lot 1 - Dépenses maximales de 1 472 721,74 \$ - (5 soumissionnaires dont 4 sont conformes) et lot 2 - Dépenses maximales de 3 422 461,30 \$ - (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes), pour un montant maximum de 4 895 183,04 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (15-14710)

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, le contrat pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, lot 1 - Dépenses maximale 1 472 721,74 \$ et lot 2 - Dépenses maximale de 3 422 461,30 \$, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 895 183,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14710) et aux tableaux des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- D'autoriser et d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-06 13:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155147001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, lot 1 - Dépenses maximales de 1 472 721,74 \$ - (5 soumissionnaires dont 4 sont conformes) et lot 2 - Dépenses maximales de 3 422 461,30 \$ - (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes), pour un montant maximum de 4 895 183,04 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (15-14710)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière a pour mission, entre autres, de fournir des services de gardiennage et de patrouille afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville.

L'augmentation des dépenses reliées à ces activités et le contexte budgétaire actuel incitent à revoir le modèle d'affaires.

Le recours à l'entreprise privée pour certaines activités de gardiennage permettra d'atteindre les objectifs du programme quinquennal de main-d'oeuvre, tout en répondant aux particularités opérationnelles de la Division de la sécurité.

Ainsi, le recours à l'entreprise privée pour effectuer la surveillance de certaines installations permettra à la Ville de réaliser des économies annuelles importantes. Ces économies seront générées par l'attribution de deux contrats distincts, dont le premier est décrit dans le présent sommaire (lots 1 et 2 de l'appel d'offres).

Un deuxième contrat sera soumis en début 2016 (lot 3), une fois certaines vérifications faites (enquête de sécurité).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et autres services connexes. L'adjudicataire devra fournir des services de gardiennage, de patrouille et de réponse aux alarmes pour les sites désignés au document d'appel d'offres, notamment le Jardin botanique, le centre Claude-Robillard, les ateliers du MRA ainsi que d'autres sites selon la demande des unités d'affaires. L'adjudicataire doit aussi fournir les équipements nécessaires au bon déroulement des opérations de sécurité sur le terrain, tel que décrit dans l'appel d'offres. La gestion du contrat sera assumée par la Division de la sécurité.

Le montant total du contrat est de 4 895 183,04 \$. De ce montant, environ 2 M\$ est dédié aux besoins de protection pour les immeubles déjà identifiés dans les lots 1 et 2 de l'appel d'offres, pour la durée du contrat (28 et 26 mois respectivement). Environ 2,9 M\$ servira soit à augmenter le nombre de bâtiments actuellement desservis par des employés municipaux et qui seraient couverts par l'adjudicataire, soit à combler de nouveaux besoins de protection des différentes unités d'affaires, en plus de couvrir certaines situations d'urgence. Le coût de ces besoins supplémentaires sera facturé selon le principe de l'utilisateur payeur. Les économies générées par ce contrat sont pour l'instant d'un minimum de 0,5 M\$ annuellement, pour les heures déjà planifiées. Une utilisation complète des heures de gardiennage et patrouille prévues au contrat pourrait générer des économies annuelles d'environ 1,3 M\$, le cas échéant.

En résumé, le contrat soumis dans le présent dossier pourra générer des économies annuelles variant de 0,5 M\$ à 1,3 M\$ selon le pourcentage d'utilisation des heures prévues au contrat. Le nombre de postes auxiliaires sera réduit en conséquence, pour un minimum de 15 à 20 postes, pour les lots 1 et 2, avec les sites déjà identifiés.

De plus, l'approbation d'un deuxième contrat, qui sera soumis en début 2016, générera une autre économie annuelle de 0,5 M\$.

JUSTIFICATION

Les activités de gardiennage et de patrouille de la Division de la sécurité présentent un déficit annuel récurrent qui ne cesse d'augmenter. La révision du modèle d'affaires n'a pas pour effet de diminuer le niveau de sécurité de nos installations, mais bien de maintenir nos plans de protection à un coût moindre tout en participant au plan quinquennal de la main-d'oeuvre. À des fins de comparaison, le recours à l'entreprise privée permet de faire passer le coût moyen horaire pour la Ville d'environ 43 \$/h (incluant les avantages normatifs et le temps supplémentaire) à environ 24 \$/h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total net du contrat est de 4 469 955 \$, en tenant compte des ristournes de TPS et TVQ. Il sera financé de la manière suivante :

- 1 331 080 \$ sera imputé au budget de fonctionnement du SGPI, suite à un virement de crédits en provenance de la rémunération vers les autres failles de dépenses;
- 411 153 \$ est requis pour les services déjà offerts aux unités d'affaires identifiées au lot 2. À cet effet, un ajustement des budgets de dépenses et de revenus du SGPI est cependant requis;
- un maximum de 2 727 722 \$ sera facturé directement aux unités faisant appel aux services de l'adjudicataire.

Les économies générées par l'octroi de ce contrat permettront de résorber les déficits récurrents des activités de gardiennage.

Le budget de la Division de la sécurité du SGPI est de nature 100 % ville centre. Cependant, la compétence finale utilisée pour la dépense précisera selon l'unité d'affaires à qui la facturation sera transmise.

Firmes soumissionnaires LOT #1 (28 mois - 4 soumissionnaires conformes)	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec	1 472 721,74 \$	----	1 472 721,74 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	1 498 272,44 \$	----	1 498 272,44 \$
Trimax Sécurité inc.	1 504 210,69 \$	----	1 504 210,69 \$
Solutions de Sécurité G4S (Canada) Ltée	1 608 570,38 \$	----	1 608 570,38 \$
Dernière estimation réalisée	1 501 996,61 \$	----	1 501 996,61 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 520 943,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			135 848,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			9,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 29 274,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			25 550,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,00 %

Firmes soumissionnaires LOT #2 (26 mois - 3 soumissionnaires conformes)	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec	3 422 461,30 \$	----	3 422 461,30 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	3 480 617,71 \$	----	3 480 617,71 \$
Solutions de Sécurité G4S (Canada) Ltée	3 747 589,34 \$	----	3 747 589,34 \$
Dernière estimation réalisée	3 520 083,80 \$	----	3 520 083,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 550 222,78 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	325 128,04 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	9,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 97 622,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	3,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	58 156,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,00 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra à la Ville de réaliser d'importantes économies annuelles récurrentes d'un minimum de 0,5 M\$ et pouvant atteindre 1,3 M\$ annuellement, si toutes les heures des lots 1 et 2 étaient utilisées. Une deuxième phase (lot 3), début 2016, permettra une économie supplémentaire de 0,5 M\$ annuellement, pour un total de variant de 1 M\$ à 1,8 M\$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deuxième phase d'impartition (lot 3) : printemps 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LAVOIE
Officier(iere) de securite

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-02

Robert HAMEL
Chef de division Sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1155954005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle;
2. d'accorder à Éclipsys Solutions inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux taux d'escompte de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14569;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;
4. d'autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis, conformément à cette entente-cadre;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération, pour un montant de 647 563,06 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-02 07:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite de nombreux systèmes informatiques tels que le Système intégré Montréal (SiMON), qui est le progiciel de gestion intégré employé par la Ville pour la gestion quotidienne de ses opérations (achats, comptabilité, paiement de factures, etc.), le Portail de la Ville, Espace pour la Vie, Service citoyen et bien plus. Ces systèmes ainsi que plus de 150 applications (Kronos, GDC, GDT, 311, Maximo, Évaluation foncière, etc.) ont été développés en partie avec des produits de l'éditeur Oracle. La croissance continue ainsi que le nombre élevé de transactions quotidiennes que génèrent ces systèmes requièrent l'utilisation de serveurs informatiques performants.

Présentement, la plate-forme informatique employée est celle de la gamme POWER d'IBM. Cette dernière emploie le système d'exploitation AIX qui est propriétaire à IBM. Il y a plusieurs années, le choix de cette technologie était basé principalement sur le rapport performance/prix qui était avantageux tout en ayant des équipements informatiques robustes et fiables pour les besoins de la Ville. Le serveur principal de cette plate-forme (p795) atteindra bientôt sa fin de vie utile et le serveur de relais (p780) sera considéré désuet peu de temps après. Leur remplacement est prévu en 2015 et 2016 respectivement.

Depuis les dernières années, l'évolution et les gains de maturité des logiciels libres tel que Linux ont permis aux manufacturiers informatiques d'intégrer à leur offre d'équipements des produits basés sur ce système d'exploitation.

Dans le cadre de son mandat de veille technologique, une étude interne réalisée par le Service des technologies de l'information (STI) a permis de constater qu'il y aurait des gains opérationnels et financiers (réduction des coûts de maintenance matériel et logiciel au budget de fonctionnement) en utilisant des serveurs Linux spécialisés pour les bases de données Oracle (qui sont au coeur du progiciel SiMON et des nombreuses applications utilisées par la Ville).

Pour ces raisons, le STI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un premier appel d'offres public en date du 8 octobre 2014. Puisque la seule soumission reçue présentait une offre considérablement supérieure à l'estimation réalisée par le STI et qu'une évolution technologique importante dans ce créneau de produits informatiques a été annoncée le 21 janvier 2015, il a été convenu qu'une réévaluation des besoins serait faite par le STI dans le but de lancer un nouvel appel d'offres.

Dans ce contexte, un deuxième appel d'offres public (15-14569) a été publié le 6 juillet 2015 dans le journal La Presse et sur le site SE@O. Pour tenir compte de la période estivale, les soumissionnaires ont disposé d'un délai total de 45 jours pour présenter leur offre.

Trois addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	22 juillet 2015	Précisions suite à des questions techniques et administratives.
2	4 août 2015	Précisions et report de la date d'ouverture.
3	11 août 2015	Précisions suite à des questions techniques et administratives.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été faites le 19 août 2015 et deux soumissions ont été déposées. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans cet appel d'offres, pour comparer les soumissions, les prix obtenus sont basés sur des listes de prix public qui sont fournies par Oracle, le manufacturier, et pour lesquels divers taux d'escompte ont été appliqués par les soumissionnaires selon le type de produit. Ces derniers sont tenus de respecter les taux d'escompte pour une période de 5 ans, ce qui permet à la Ville d'optimiser ses acquisitions technologiques (capacité et/ou performance) à un juste prix.

Afin de faire évoluer les technologies de l'information à la Ville, une étude de positionnement sur l'adoption de l'infonuagique dans les stratégies opérationnelles de la Ville est présentement en phase de réalisation. Les conclusions de cette étude permettront au STI de définir des stratégies d'acquisition flexible qui tiendront compte des offres de l'infonuagique publique, privée et hybride. L'adoption d'une plate-forme Linux est un prérequis de cette démarche de transition vers l'infonuagique. Le présent dossier permet d'avoir un complément technologique à l'infonuagique tout en maintenant une flexibilité et une agilité opérationnelles pour la Ville.

Le présent dossier vise à conclure avec Éclipsys Solution inc. une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes (serveurs) spécialisés pour les bases de données Oracle pour un montant maximum de 2 514 261,92 \$, taxes incluses, et par la même occasion, autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, à

même cette entente-cadre, de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1266 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs d'entreprise Linux et de solutions de stockage d'entreprise.

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des services centraux de la Ville. Ces prévisions sont basées sur ses besoins futurs pour une période de 5 ans et elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

L'entente-cadre permettra à la Ville d'acquérir les biens et services techniques suivants :

- Serveurs Linux de type Exadata spécialisés pour les bases de données Oracle;
- Modules de croissance de capacité de traitement pour les serveurs Exadata pour faire évoluer la plate-forme selon les besoins;
- Licences de stockage pour les serveurs Exadata;
- Diverses licences Oracle pour la croissance des besoins et le respect des droits d'auteur;
- Services techniques d'entretien, de support matériel et logiciel pour assurer la continuité opérationnelle.

Le STI désire acquérir en 2015 et 2016 les articles suivants, pour un montant de 1 233 453,44 \$, afin de remplacer les serveurs IBM POWER p795 et p780 :

- Serveur Exadata modèle X5-2 Stockage Haute Capacité - Configuration 1/8 - Qté 2;
- Licences de stockage pour serveur Exadata - Qté 36;
- Support matériel et logiciel pour 1 an;

JUSTIFICATION

Au cours des dernières années, le STI a entrepris des travaux afin de consolider et optimiser les infrastructures informatiques de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le but d'améliorer le service rendu aux citoyens, arrondissements, services et directions, tout en assurant la continuité opérationnelle des TI. Les équipements qui seront acquis via cette entente-cadre permettront au STI de poursuivre ces travaux. L'étude réalisée par le STI a permis d'identifier les éléments suivants comme pistes d'amélioration et d'optimisation de la plate-forme informatique utilisée pour SIMON et les autres applications de la Ville:

- Utilisation d'une technologie permettant d'optimiser l'utilisation des licences de bases de données;
- Augmentation de la puissance et de la rapidité du traitement informatique;
- Utilisation de technologie permettant de compresser les données (taux de compression pouvant dépasser 80%);

Le STI désire offrir à sa clientèle un parc de produits informatiques performants et évolutifs. En ce sens, la conclusion d'une entente-cadre visant les serveurs spécialisés pour les bases de données Oracle permet :

- D'obtenir des prix avantageux basés sur des taux d'escompte stables appliqués sur des listes de prix publics;
- De garantir la qualité et l'homogénéité du parc informatique en ayant des ententes sur 5 ans;
- De répondre efficacement et rapidement à la demande d'équipements et aux besoins de la clientèle;
- De gérer le parc informatique des serveurs et unités de stockage de façon optimale;
- De planifier les besoins de traitement en activant la capacité à la demande;
- D'obtenir plus de performance et de capacité pour les mêmes budgets.

Un équipement est considéré désuet ou en fin de vie utile lorsque sa fiabilité diminue, ses coûts d'entretien deviennent trop élevés ou lorsqu'il n'est plus supporté par le manufacturier. En règle générale, lorsqu'un serveur atteint sa fin de vie utile, il est plus rentable pour la Ville d'acquérir de nouveaux équipements que de continuer à opérer ceux qui sont désuets. La durée de vie utile moyenne pour les serveurs est de 5 ans. Il sera donc plus rentable pour la Ville d'acquérir et d'exploiter de nouveaux serveurs que de maintenir en opération les serveurs IBM POWER.

Sur un total de neuf preneurs du cahier des charges, deux preneurs (22 %) ont déposé des offres alors que sept preneurs (78%) n'ont pas soumissionné.

Parmi les firmes n'ayant pas déposé d'offres, trois d'entre elles ne sont pas des revendeurs de serveurs spécialisés pour les bases de données Oracle, une firme considérait que le devis était trop spécialisé, une autre a indiqué n'avoir pas le temps de déposer une offre puisqu'elle avait de nombreux projets en cours et finalement la firme Oracle qui a pris le cahier des charges pour supporter son réseau de revente.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, toutes ont été jugées conformes administrativement par le Service de l'approvisionnement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Éclipsys Solutions inc.	2 514 261,92 \$		2 514 261,92 \$
Intégraphic inc.	3 321 525,93 \$		3 321 525,93 \$
Dernière estimation réalisée	2 629 321,81 \$		2 629 321,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 917 893,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			807 264,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			32 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(115 059,89) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-4 %
--	------

La chaîne de distribution des produits Oracle est constituée de trois distributeurs nationaux et plusieurs revendeurs (soumissionnaire). Les distributeurs ont accès à une tarification identique de la part du manufacturier Oracle. Le taux d'escompte final obtenu par un revendeur dépend de la relation d'affaires avec le distributeur choisi, ce qui explique l'écart entre les propositions obtenues par la Ville.

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entente-cadre

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Les services corporatifs de la Ville pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

Autorisation de dépenses

La dépense totale au montant de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, est prévue au PTI 2015-2017 dans le cadre du projet 70900 Gestion des capacités des serveurs et sera répartie comme suit :

Description	2015	2016	Total
Serveur Exadata X5-2 Stockage Haute Capacité - Configuration 1/8	376 966,85 \$	376 966,85 \$	753 933,70 \$
Licences de stockage pour serveur Exadata	144 600,70 \$	144 600,70 \$	289 201,40 \$
Support matériel (1 an)	33 979,08 \$	33 979,08 \$	67 958,16 \$
Support logiciel (1 an)	31 812,15 \$	31 812,15 \$	63 624,30 \$
Marge d'erreur due à la variation possible du taux de change (5%)*	29 367,94 \$	29 367,94 \$	58 735,88 \$
Total	616 726,72 \$	616 726,72 \$	1 233 453,44 \$

* La liste de prix public canadienne du manufacturier, qui est basée sur celle américaine, évolue en fonction du taux de change.

Cette dépense est assumée à 52,5% par l'agglomération et à 47,5% par la Ville centrale selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra au STI d'améliorer son offre technologique pour mieux répondre aux besoins de la Ville tout en ayant comme objectifs d'optimiser les performances de son progiciel de gestion intégrée en diminuant les coûts d'exploitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 14 octobre 2015

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – Date à déterminer

Approbation du dossier au CM – 26 octobre 2015

Approbation du dossier au CG – 29 octobre 2015

Octroi du contrat – 30 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAULT

Le : 2015-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-10-01



Dossier # : 1157091001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 2 (projet 15-13), pour une somme maximale de 415 671,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 323303 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 2 (projet 15-13), au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 415 671,42\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 323303;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-06 15:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1157091001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 2 (projet 15-13), pour une somme maximale de 415 671,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 323303 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles (rapides) ou générales des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparation mineurs soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme. Également, la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est en effet difficile de prévoir en début d'année toutes les interventions qui seront requises durant l'année. D'où la nécessité d'accorder des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2014, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, un premier contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 0547). Par la suite, un deuxième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE14 0850) et un troisième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 1102). Les enveloppes de ces trois contrats en voie d'être entièrement utilisées aux fins d'exécution..

En 2015, un contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE15 1144). À ce jour, plus de la moitié de l'enveloppe est engagée.

La liste de ces derniers contrats est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures a été publié du 31 août 2015 au 21 septembre 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 janvier 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 20 jours

calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1144 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-01) à diverses structures 2015 - Lot 1 pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-15011 - 4 soumissionnaires conformes (1150541018).

CE14 1102 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-12) à diverses structures 2014 - Lot 4 pour une somme maximale de 427 534,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14121 - 4 soumissionnaires conformes (1140541014).

CE14 0850 - 4 juin 2014 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - 3 soumissionnaires conformes (1140541010).

CE14 0547 - 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour une somme maximale de 192 985,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes (1140541006).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour des travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 2 (projet 15-13).

Ces travaux consistent à réaliser des réparations, de la réfection, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville là où c'est nécessaire. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet, d'un escalier ou tout autre type de structure de voirie.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- procéder à la sécurisation des approches d'une structure;
- effectuer des travaux de réparation de dalle;
- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- tous autres travaux similaires.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. Dans cette optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs et ce, en tout temps.

Les derniers contrats accordés en 2014 et 2015 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. Voir le tableau «Derniers contrats accordés» en pièce jointe.

Le présent dossier permettra à la Division gestion d'actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	415 671,42 \$	N/A	415 671,42 \$
MGB Associées Inc.	419 831,21 \$	N/A	419 831,21 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	430 230,70 \$	N/A	430 230,70 \$
Les Entreprises de construction Ventec Inc.	433 312,03 \$	N/A	433 312,03 \$
Construction Camvi Inc.	434 852,70 \$	N/A	434 852,70 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc	437 163,69 \$	N/A	437 163,69 \$
Dernière estimation réalisée	428 690,04 \$	N/A	428 690,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			428 510,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			21 492,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			5,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-13 018,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-3,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			4 159,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,0 %

Lors de l'appel d'offres public 323303, six (6) preneurs du cahier des charges sur un total de sept (7) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 86 % alors qu'un (1) preneur du cahier des charges sur un total de sept (7) n'a pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 14 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu

Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence 335 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 7,92 %, soit 30 505,17 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 415 671,42 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 13 018,62 \$, écart favorable à la Ville, soit 3,0 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la «Convention collective – Secteur génie civil et voirie» en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits au «Cahier des prescriptions normalisé – Volume 3 Prix Unitaires» de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 4 septembre 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5677-6461-01.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 415 671,42 \$, taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 379 563,41 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. Le coût des travaux de réparation effectués en 2015 sera payé au budget de fonctionnement 2015 du SIVT. La portion 2016 sera priorisée à même le budget de fonctionnement de l'exercice budgétaire en question.

Il est prévu que le coût des travaux (taxes incluses) soit répartis de la façon suivante. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure où les situations requérant une intervention rapide se présenteront.

2015 : 20 783,57 \$ (5 %)
2016 : 394 887,82 \$ (95 %)

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 18 janvier 2016, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux:

Des restrictions à l'endroit de la circulation véhiculaire et/ou piétonne pourront être appliquées afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : décembre 2015
Fin du contrat : décembre 2016
La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Georges LACOMBE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-05

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1153482005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 45 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection du poste d'essence à Des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Service & Construction Mobile Ltée (CE 15 1496) majorant ainsi le montant total du contrat de 294 496,39 \$ à 339 496,39 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 45 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection du poste d'essence à Des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Service & Construction Mobile Ltée (CE 15 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 294 496,39 \$ à 339 496,39 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-06 13:18

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153482005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 45 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection du poste d'essence à Des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Service & Construction Mobile Ltée (CE 15 1496) majorant ainsi le montant total du contrat de 294 496,39 \$ à 339 496,39 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 août 2015, le comité exécutif a approuvé un contrat de construction pour un montant maximal de 294 496,39 \$ taxes incluses pour la réfection des postes d'essence à Des Carrières et pour la disposition des équipements pétroliers du site Louvain. Ces travaux ont débuté le 8 septembre 2015.

Le professionnel externe a estimé les coûts en se basant sur le fait qu'il était impossible de connaître l'état des lignes de carburant souterraines relativement à la réfection des postes d'essence à Des Carrières.

Nous avons envisagé de retourner en appel d'offres avant l'échéance du contrat actuel (6 décembre 2015). Cependant, les délais associés au processus auraient nécessité des frais supplémentaires considérables puisque nous nous serions retrouvés en conditions d'hiver.

Les travaux initialement prévus sont :

- Site Des Carrières ;

Travaux d'excavation et de remblai
 Resurfaçage
 Remplacement de pompes distributrices d'essence
 Remplacement de conduits électriques et filage
 Réfection les puits d'accès des réservoirs souterrains
 Remplacement de couvercles

- Site Louvain ;

Enlèvement des quatre réservoirs pétroliers
 Excavation et remblai
 Démolition de structure

Désactivation et enlèvement des pompes distributrices d'essence
Enlèvement de tuyauteries
Débranchements électriques

Les travaux qui s'ajoutent :

- Site Des Carrières ;

Drainage des lignes de carburant
Démantèlement des lignes de carburant
Installation de nouveaux conduits de carburant
Installation de systèmes de contrôles pour détection de fuite (PLLD)
Travaux électriques

Le degré d'avancement du chantier est de 25 %.

Montant des contingences initiales : 38 412,57 \$ (taxes incluses)
Directive approuvée : 26 649,20 \$ (taxes incluses)

Solde des dépenses contingentes : 11 763,37 \$ (taxes incluses)

Montant des incidences initiales : 25 608,38 \$ (taxes incluses)
Contrat Labo Ville : somme maximale 10 000,00 \$ (taxes incluses)
Contrat GHD analyse du sol : 1 041,67 \$ (taxes incluses)

Solde des dépenses incidentes : 14 466,71 \$ (taxes incluses)

L'augmentation des honoraires des professionnels qui découlera de la hausse de la valeur du contrat de construction sera traitée ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1496 - Le 12 août 2015, le comité exécutif accordait à Service & Construction Mobile Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 496,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5782;

DESCRIPTION

La majoration du contrat est requise pour réaliser les travaux suivants : le drainage et le démantèlement des lignes de carburant; la fourniture et l'installation de nouveaux conduits de carburant flexibles; la fourniture et l'installation de systèmes de contrôles pour les pompes submersibles et les travaux électriques connexes.

JUSTIFICATION

Nous ne connaissons pas l'état des lignes de carburant souterraines avant de procéder aux travaux de déblaiement. Elles sont d'une vétusté telle, qu'il faut les remplacer. Le montant disponible réservé aux imprévus dans le cadre de ce contrat est insuffisant pour couvrir l'ensemble de ces travaux. Le solde des contingences est nécessaire pour pallier aux imprévus en cours et à venir. (voir pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de la majoration de ce contrat de 45 000,00 \$, qui représente 15,3 % du contrat initial de 294 496,39 \$ (contingences incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 45 000,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-014 du règlement - Protection d'immeuble, installation sportive et aquatique.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Ces travaux doivent être exécutés en 2015, ils ne peuvent être reportés au printemps prochain à cause d'un risque de bris de ces conduits et pour une question de coûts reliés à des travaux d'excavation supplémentaires.

Un montant est prévu au contrat du professionnel qui est rémunéré à forfait.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont disponibles au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités à Des Carrières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs seront informés par le Service du matériel roulant et des ateliers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense novembre 2015
Poursuite et fin des travaux décembre 2105

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Lecture :

1 : Patrice GUINDON 30 octobre 2015 13:11 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier
Tél. : 514 872-6455

André CAZELAIS
Chef de section
Gestion immobilière - Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-30

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1156342004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 22 située au 5455, rue Antonio- Dagenais, arrondissement de Saint-Léonard. Dépense totale de 152 226,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5802 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 152 226,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 22 située au 5455, rue Antonio-Dagenais, arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 154,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5802);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-09 10:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1156342004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 22 située au 5455, rue Antonio-Dagenais, arrondissement de Saint-Léonard. Dépense totale de 152 226,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5802 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 22 située au 5455, rue Antonio-Dagenais, arrondissement de Saint-Léonard (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1974 et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 22 est équipée d'un ancien système de captation des gaz à la source qui n'est plus fonctionnel. Ce système est conçu surtout pour les garages d'entretien des véhicules où il n'y a pas beaucoup de déplacements de camions, donc il n'est pas adéquat pour une caserne de pompiers. Le mode de connexion et déconnexion du système aux camions implique une exposition directe des pompiers aux fumées de diesel à chaque manipulation. Il est donc nécessaire de faire installer un système de captation des gaz à la source plus performant et adapté à la flotte du SIM. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils Ltée afin qu'elles réalisent des projets de mise aux normes des systèmes de

captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 22 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 8 septembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 septembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	11-09-2015	Devis /Amendement

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées les 15 et 16 septembre 2015.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et tous ont déposé leur soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 22.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

Les travaux consistent principalement à :

- exécution de travaux de protection temporaire;
- démolition du système de captation des gaz existant;
- installation d'un nouveau système de captation des gaz à la source dans le garage.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	121 873,50 \$	18 281,03 \$	140 154,53 \$
Les Entreprises Léon Labrecque Itée	141 154,81 \$	21 173,22 \$	162 328,03 \$
Ardec Construction Inc.	147 627,90 \$	22 144,19 \$	169 772,09 \$
Climatisation Morrison Inc.	160 792,54 \$	24 118,88 \$	184 911,42 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	128 628,14 \$	19 294,22 \$	147 922,36 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			164 291,52
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			17,22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			44 756,90
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			31,93%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-7 767,84
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-5,25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			22 173,51
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			15,82%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 147 922,36 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 7 767,84 (-5,25 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur au niveau des chapitres concernant l'organisation du chantier, soit les chapitres 00 - Charges générales, 01- Clauses administratives et 16 - Électricité . En ce qui concerne les deux premiers chapitres, les écarts s'expliquent par la stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux qui seront effectués par phases.

Les prix déposés par les quatre (4) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique sont similaires, présentant dès écarts de moins de 12 %.

Le coût moyen des soumissions est de 164 291,52\$ ce qui représente un écart de 17,22 %

avec la plus basse soumission conforme. Les écarts entre la deuxième, la troisième et la quatrième plus basse soumission ne sont pas significatifs, (6,17 %). Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 140 154,53 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 12 072,38 \$ (8.6 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 152 226,90 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération. Les travaux seront réalisés à 70 % en 2015 et à 30 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne 22. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14602 - Mandat : 17618-2-004

Octroi du contrat au CE :	novembre 2015
---------------------------	---------------

Réalisation des travaux :

décembre 2015 à février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal , Direction

Lecture :

1 : Carole GUÉRIN 4 novembre 2015 8:57 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-09



Dossier # : 1156342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 21 située au 6025, boulevard Lavoisier, arrondissement de Saint-Léonard. Dépense totale de 154 871,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5801 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 154 871,33 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 21 située au 6025, boulevard Lavoisier, arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 798,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5801);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-09 10:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 21 située au 6025, boulevard Lavoisier, arrondissement de Saint-Léonard. Dépense totale de 154 871,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5801 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 21 est située au 6025, boulevard Lavoisier, arrondissement de Saint-Léonard (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1974 et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 21 est équipée d'un ancien système de captation des gaz à la source qui n'est plus fonctionnel. Ce système est conçu surtout pour les garages d'entretien des véhicules où il n'y a pas beaucoup de déplacements de camions, donc il n'est pas adéquat pour une caserne de pompiers. Le mode de connexion et déconnexion du système aux camions implique une exposition directe des pompiers aux fumées de diesel à chaque manipulation. Il est donc nécessaire de faire installer un système de captation des gaz à la source plus performant et adapté à la flotte du SIM. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils Ltée afin qu'elles réalisent des projets de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera

assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 21 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 8 septembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 septembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	11-09-2015	Devis /Amendement

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées les 15 et 16 septembre 2015.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et tous ont déposé leur soumission. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 21.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

Les travaux consistent principalement à :

- travaux de protection temporaire;
- démolition du système de captation des gaz existant;
- installer un nouveau système de captation des gaz à la source dans le garage.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	124 173,00 \$	18 625,95 \$	142 798,95 \$
Les Entreprises Léon Labrecque Itée.	145 558,35 \$	21 833,75 \$	167 392,10 \$
Ardec Construction Inc.	148 777,65 \$	22 316,65 \$	171 094,30 \$
Climatisation Morrison Inc.	164 241,79 \$	24 636,27 \$	188 878,06 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	133 695,52 \$	20 054,33 \$	153 749,85 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			167 540,85
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			17,33%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			46 079,11
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			32,27%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-10 950,90
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-7,12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			24 593,15
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			17,22%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 153 749,85 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 10 950,90 (-7,12 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur au niveau des chapitres concernant l'organisation du chantier, soit les chapitres 00 - Charges générales, 01- Clauses administratives et 16 - Électricité . En ce qui concerne les deux premiers chapitres, les écarts s'expliquent par la stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux qui seront effectués par phases.

Les prix déposés par les quatre (4) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique sont très similaires, présentant des écarts de moins de 3 %.

Le coût moyen des soumissions est de 167 540,85 \$ ce qui représente un écart de 17,33 % avec la plus basse soumission conforme. Les écarts entre la deuxième, la troisième et la

quatrième plus basse soumission ne sont pas significatifs (5 %). Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 142 798,95 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 12 072,38 \$ (8,5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 154 871,33 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération. Les travaux seront réalisés à 70 % en 2015 et à 30 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne 21. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14603 - Mandat : 17618-2-003

Octroi du contrat au CE :	novembre 2015
Réalisation des travaux :	décembre 2015 à février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal , Direction

Lecture :

1 : Carole GUÉRIN 4 novembre 2015 10:53 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-09



Dossier # : 1152961004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 388,29 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater (0883), dans le cadre du contrat accordé à Site Intégration Plus – Groupe SIP (CE15- 1383) majorant ainsi le montant total du contrat de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 51 388,29 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater (0883), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Site Intégration Plus Inc. - Groupe SIP (CE15-1383) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-09 11:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1152961004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 388,29 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater (0883), dans le cadre du contrat accordé à Site Intégration Plus – Groupe SIP (CE15-1383) majorant ainsi le montant total du contrat de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le site Atwater a été sollicité depuis plusieurs années par divers travaux de mise aux normes des bâtiments, de réfection d'enveloppe, de travaux d'aménagement du site et autres travaux touchant les procédés de l'usine. Tous ces projets ont eu un impact direct sur l'évolution des conditions de chantier affectant ainsi la réalisation de certains projets. En août 2015 un contrat de travaux de construction a été octroyé à la firme Site Intégration Plus – Groupe SIP pour la mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine Atwater. Les contingences prévues pour ce projet étaient de 15 %.

Suite à l'ordre de débiter les travaux en septembre 2015, l'entrepreneur a effectué des relevés et recherches afin de statuer sur l'état actuel des conduits souterrains reliant les différentes caméras au système de surveillance Atwater. Il s'est avéré qu'à plusieurs endroits sur le site, certains conduits ont été endommagés ou démantelés suite à de multiples travaux antérieurs non reliés au présent contrat.

Afin de rendre fonctionnel le système de surveillance sur le site Atwater, des travaux additionnels non prévus au présent contrat doivent être entrepris rapidement afin de respecter l'échéancier établi. À divers endroits, il ne sera pas possible de reconstruire le réseau de conduits souterrains donc impossible de passer du nouveau câblage souterrain dans ces secteurs. Des solutions alternatives ont été développées afin de permettre la réalisation des travaux et rendre le système fonctionnel.

Une estimation de tous les travaux additionnels à venir a été faite par l'entrepreneur et vérifiée par les professionnels. La totalité des contingences sera écoulee et il sera nécessaire de majorer le contrat de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$ incluant taxes et contingences, pour terminer les travaux et rendre le système de surveillance opérationnel. Cela représente une augmentation du contrat initial de 24,37 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1383 – 5 août 2015 - Accorder à Site Intégration Plus inc. - Groupe SIP, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 826,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5779;

DG144913001 - 12 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à CSP Consultants en Sécurité Inc. pour la réalisation d'un rapport d'expertise pour la fonctionnalité d'un système de surveillance existant au site de l'usine Atwater pour une somme maximale de 42 414,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14 -13653 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE11 1118 – 15 août 2011 - Approuver une dépense additionnelle de 118 787,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et du contrôle d'accès de l'usine d'eau potable Atwater - Approuver le projet d'addenda No 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réal Paul Architecte (résolution CE06 1344) majorant ainsi le montant total du contrat de 326 000,00 \$ à 444 787,21 \$, taxes incluses;

CE11 1117 - 15 août 2011 - Approuver une dépense additionnelle de 38 166,42 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et du contrôle d'accès de l'usine d'eau potable Atwater - Approuver le projet d'addenda No 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Genivar (Les Consultants Geniplus inc.) (résolution CE06 1344) majorant ainsi le montant total du contrat de 132 000,00 \$ à 170 166,42 \$, taxes incluses;

CE11 1116 - 15 août 2011 - Approuver une dépense additionnelle de 31 299,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et du contrôle d'accès de l'usine d'eau potable Atwater - Approuver le projet d'addenda No 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ABH Experts conseils / Les Consultants LBCD inc. (résolution CE06 1344) majorant ainsi le montant total du contrat de 128 000,00 \$ à 159 299,31 \$, taxes incluses;

CE08 1543 - 20 août 2008 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 180 000,00 \$ pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie (structure et génie civil) et ingénierie (électricité et mécanique);

CE06 1344 - 16 août 2006 - Approbation des projets des conventions liant la ville et les consultants Réal Paul Architecte (services en architecture) pour une somme maximale de 281 000,00 \$, Geniplus inc. (services en structure et en génie civil) pour une somme maximale de 79 000,00 \$ et ABH Experts Conseils (services en électricité et mécanique) pour une somme maximale de 46 000,00 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le contrat du Groupe SIP de 51 388,29 \$ taxes incluses pour permettre la réalisation des travaux additionnels nécessaires à la mise en fonction du système de surveillance existant du site de l'usine Atwater. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Suite au constat des conditions existantes du réseau de câblage souterrain, plusieurs interventions devront être faites pour la réparation des conduits souterrains. Ces

interventions nécessiteront des travaux d'excavation à différents endroits sur le site, notamment dans les secteurs Nord, Sud et Est. Des travaux de câblage aérien sont également nécessaires pour rendre le système fonctionnel et minimiser les risques de bris éventuels dans certains secteurs suite à l'exécution des projets futurs déjà planifiés. Les inspections visuelles et les recherches exploratoires faites par les professionnels lors de la phase des plans et devis ne permettaient pas de déceler les problématiques actuelles vécues au cours de la réalisation des travaux.

Les sommes contingentes initiales du projet seront insuffisantes pour couvrir tous les travaux additionnels requis pour finaliser le projet.

Étant donné qu'il reste encore des incertitudes au niveau des travaux d'excavation, une allocation pour contingences est prévue à cette demande afin de faire face à d'autres imprévus qui pourraient survenir en cours d'exécution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial du Groupe SIP en le portant de 210 826,77 \$ à 262 215,06 \$ taxes et contingences incluses. (réf.: tableau des coûts du projet en pièces jointes)

En résumé, les directives de chantier totalisent un montant de 67 389,94 \$ taxes incluses. Afin de compléter les travaux additionnels, un montant supplémentaire de 51 388,29 \$ taxes incluses est requis considérant le montant réservé initialement pour les contingences et incluant les sommes pour tout autres imprévus dans ce dossier.

Voici le détail des coûts :

		TPS	TVQ	TOTAL	
Montant initial du contrat	159 450,00 \$	7 972,50 \$	15 905,13 \$	183 327,63 \$	
Contingences de construction (15%)	23 917,50 \$	1 195,87 \$	2 385,77 \$	27 499,14 \$	
Total contrat initial	183 367,50 \$	9 168,37 \$	18 290,90 \$	210 826,77 \$	
Directive 01	23 612,69 \$	1 180,63 \$	2 355,37 \$	27 148,69 \$	
Directive 02	35 000,00 \$	1 750,00 \$	3 491,25 \$	40 241,25 \$	
Total montant travaux additionnels	58 612,69 \$	2 930,63 \$	5 846,62 \$	67 389,94 \$	
Contingences (contrat initial)	23 917,50 \$	1 195,88 \$	2 385,77 \$	27 499,15 \$	
Différence (dépense additionnelle)	34 695,19 \$	1 734,76 \$	3 460,84 \$	39 890,79 \$	
Allocation pour imprévus	10 000,00 \$	500,00 \$	997,50 \$	11 497,50 \$	
Augmentation - contrat	44 695,19 \$	2 234,76 \$	4 458,34 \$	51 388,29 \$	24,37%

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment, la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai retarde la mise en fonction du système de surveillance de l'usine Atwater et a un impact direct sur les coûts de surveillance accrue, assurée présentement par des patrouilles de sécurité sur l'ensemble du site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat: 14537 - mandat 17527-2-001

Augmentation du contrat de construction au CE : 18 novembre 2015.

Poursuite et fin des travaux : novembre – décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau , Direction de l'eau potable

André MARSAN, Service de l'eau , Direction de l'eau potable

Lecture :

2 : André MARSAN 6 novembre 2015 15:3 LECTURE du Sommaire décisionnel

1 : Babak HERISCHI 6 novembre 2015 14:22 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carlos MANZONI
Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-11-09

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-09



Dossier # : 1153438012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CiM Maintenance inc. pour l'ajout de 432 licences du logiciel Visual Planner, le support pour 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles pour une période de deux ans au montant de 387 163.65 \$ taxes incluses. - Contrat de gré à gré

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CiM Maintenance inc, fournisseur exclusif, pour l'ajout de licences du logiciel Visual Planner, le support pour les licences existantes, l'ajout de fonctionnalités additionnelles ainsi que le développement de rapports, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission; soit une somme maximale de 387 163.65 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le contrat et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-04 16:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153438012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CiM Maintenance inc. pour l'ajout de 432 licences du logiciel Visual Planner, le support pour 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles pour une période de deux ans au montant de 387 163.65 \$ taxes incluses. - Contrat de gré à gré

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mai 2000, le progiciel Maximo est l'outil utilisé pour gérer l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la Station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées. Ce progiciel est également utilisé dans les étapes initiales du processus d'approvisionnement, notamment pour l'émission de bons de commande dans SIMON. En 2007, la Direction de l'eau potable (DEP) intégrait à son tour le progiciel Maximo dans la gestion des activités de maintenance reliées à la totalité des actifs de production de ses usines et du réseau de distribution primaire. Les fonctions de base du progiciel ont été implantées avec succès et Maximo est maintenant fonctionnel aux usines Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pierrefonds, Lachine, Pointe-Claire et sur le réseau primaire.

Au cours de la dernière année, la DEP et la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) ont déployé, dans une première phase, les applications du logiciel Visual Planner à l'usine d'eau potable Atwater et à l'usine d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte. Ce logiciel, entièrement intégré dans Maximo, emploie les puissantes capacités de recherche de ce dernier et offre différents écrans calendrier qui permettent de mettre en oeuvre des processus efficaces de planification, d'ordonnancement et d'exécution des travaux. Chacun des calendriers est facile à lire et à utiliser et simplifie les tâches de planification et d'ordonnancement. Visual Planner offre une approche calendrier unique et spécifiquement conçue pour la gestion de la maintenance quotidienne, la gestion des plans de travail hebdomadaires et le suivi du taux de réalisation du calendrier de maintenance.

Visual Planner est un logiciel développé par la compagnie CiM Maintenance; un partenaire IBM avec plus de quinze ans d'expérience en implantation et en support Maximo. Ce logiciel implanté dans plus de deux cent entreprises à travers le monde permet aux utilisateurs d'effectuer les tâches de gestion de maintenance quotidienne telles que la planification des travaux de maintenance et leur ordonnancement directement dans Maximo, en prenant en compte les ressources disponibles : main-d'oeuvre, équipements, pièces et services.

Le choix du logiciel Visual Planner est basé sur une démarche d'analyse sérieuse qui permet de conclure que ce logiciel est le seul en mesure de répondre à l'ensemble des besoins liés à la maintenance des actifs et ce, autant pour la DEP que pour la DEEU.

Au cours des deux prochaines années, il est prévu de déployer Visual Planner dans les usines d'eau potable Charles-J-Des Bailleys, Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire et au réseau de distribution primaire. Il est également prévu d'étendre son utilisation aux employés de métier cols bleus de la DEEU et de la DEP pour l'entrée des heures travaillées par intervention et pour le suivi du calendrier des travaux hebdomadaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1359 - 4 septembre 2013 Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la compagnie CIM Maintenance inc. pour l'achat de 85 licences et la configuration du logiciel Visual planner, afin de permettre d'effectuer des tâches de gestion de maintenance, pour une somme maximale de 94 849,78 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

DESCRIPTION

La proposition de CiM Maintenance inc. comprend le support pour deux ans aux 105 usagers actuels, l'ajout de 92 licences additionnelles Visual Planner pour les gestionnaires et 340 licences de type CRRM pour l'entrée des heures travaillées par numéro d'intervention pour les employés de métier. Elle comprend également l'ajout de certaines fonctionnalités telles que le développement de rapports et d'indicateurs de performance, le support aux utilisateurs sur place et à distance pour une période de deux ans. Des contingences correspondant à 15% de la valeur de la proposition avant taxes ont été ajoutées pour pallier aux imprévus.

Montant de la proposition	292 815.00 \$
Contingences (15%)	43 922.25 \$
Montant total avant taxes	336 737.25 \$
TPS (5%)	16 836.86 \$
Taxe de vente du Québec (9.975%)	33 589.54 \$
Montant total	387 163.65 \$

JUSTIFICATION

La phase 1 d'implantation du logiciel Visual Planner qui consistait à mettre en place les applications du logiciel pour les sites de la station d'épuration des eaux usées et l'usine de production d'eau potable Atwater est complétée. Les planificateurs et chefs d'atelier de ces deux usines peuvent maintenant gérer la maintenance quotidienne, les plans de travail hebdomadaires et le suivi du taux de réalisation des travaux en considérant la disponibilité de la main-d'oeuvre et du matériel.

Ils peuvent effectuer rapidement et facilement les tâches de planification et d'ordonnancement directement dans Maximo comme:

- visualiser le calendrier de maintenance préventive et déterminer les ressources nécessaires pour exécuter les stratégies de maintenance,
- balancer la charge de travail et assurer suffisamment de capacité en heures pour exécuter les stratégies de maintenance et les travaux correctifs nécessaires,
- planifier les demandes de travail, afin de respecter les échéanciers,
- créer des plans de travail hebdomadaires optimisés, prenant en compte les ressources disponibles: main d'œuvre, équipements, pièces, services, etc.,
- augmenter l'efficacité des réunions de planification hebdomadaires,
- encourager le travail d'équipe entre les départements de maintenance et d'opérations,
- assigner les travaux et distribuer à l'avance les calendriers d'affectations quotidiennes de la main d'œuvre,
- gérer les périodes de non-disponibilité des équipements et de la main d'œuvre (congs de maladie, vacances, etc.),
- effectuer les ajustements quotidiens,
- terminer les interventions et saisir le compte-rendu en un temps minimum,
- suivre le taux de réalisation de la cédule de maintenance, afin de promouvoir l'amélioration continue.

De plus, Visual Planner comme principal outil de planification et d'ordonnement des travaux au Service de l'eau et éventuellement dans les arrondissements pour la gestion des actifs de l'eau permet de:

- assurer la compatibilité avec les systèmes et logiciels existants ;
- s'intégrer à l'architecture informatique ;
- consolider les fonctions de planification, gestion des actifs et d'ordonnement des travaux sur deux logiciels informatiques entièrement compatibles et intégrés (Maximo/Visual Planner),
- uniformiser la maintenance informatique, en diminuant les incompatibilités interlogicielles,
- poursuivre le développement de la fonction ordonnancement des travaux de Visual Planner entrepris au cours des douze derniers mois et qui vise une utilisation optimale des actifs, des ressources humaines disponibles et du matériel au Service de l'eau.

La proposition de Cim Maintenance est conforme à notre estimé (+5.7%) qui était basé sur les prix payés antérieurement. La différence s'explique par le fait que nous avons sous-estimé le nombre d'heures requis pour les configurations et améliorations demandées.

En conséquence de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer de gré à gré à CiM Maintenance inc., seul propriétaire des droits exclusifs de Visual Planner, un contrat pour la fourniture de 432 licences de Visual Planner, le support pour les 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles pour une période de deux ans au montant de sa soumission plus les contingences, soit: 387 163.65 \$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour l'ajout de 432 licences de Visual Planner, le support pour 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles pour une période de deux ans sont de 387 163,65 \$ taxes incluses ou 353 532,02 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place du logiciel Visual Planner permet une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre, des pièces de rechange et des services externes. Il optimise le temps de travail et augmente la disponibilité des équipements. L'absence de ce logiciel comme outil de planification des travaux amènera une perte d'efficacité importante au niveau de la planification de la main-d'oeuvre et une baisse du taux de réalisation des travaux prévus au calendrier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-03

CE : 20.013
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1157091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 15-02) pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14339 - 5 soumissionnaires, dont 4 conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 331 494,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 15-02), comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14339 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-06 15:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1157091002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 15-02) pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14339 - 5 soumissionnaires, dont 4 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a sous sa responsabilité 596 structures routières et connexes (réseau artériel et local) telles que ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement, quais de déversement de neige, etc. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'île de Montréal.

Il incombe à la Division gestion d'actifs, volet ponts et tunnel, d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures, de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis lorsque des travaux sont requis. Dans ce contexte, chaque année, un programme d'investigation comprenant des inspections et des évaluations de capacité portante est réalisé pour permettre à la Division gestion d'actifs de connaître l'état des ouvrages. Celui-ci permet d'établir le programme d'intervention et de réfection des ouvrages ainsi que de réaliser les études préliminaires et d'avant-projet pour l'ensemble du territoire de la Ville. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers. De plus, la division a mis en place en 2014 des opérations de vérification et de sécurisation des structures lors de changement climatique afin de prévenir la chute de morceaux de béton.

Bien que des inspections soient réalisées en partie par des ressources internes, des activités sont également sous-traitées en partie à des firmes externes. Un appel d'offres public a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres public porte le numéro 15-14339 et a été publié du 9 au 28 septembre 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 18 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 avril 2016. Le comité de sélection pour l'analyse des soumissions a eu lieu le 15 octobre 2015.

Un addenda a été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des réponses à des questions soulevées lors de l'appel d'offres :

- addenda 1 émis le 22 septembre 2015 : réponse à trois (3) questions soulevées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0359 - 28 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (1150032003).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016 (1144631004).

CE14 1706 - 12 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11) pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13650 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. (1140541017).

CE14 0714 - 7 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01) pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13400 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. (1140541009).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures et, lorsque requis, de préparer les documents nécessaires à la réalisation de travaux de réparation en urgence ainsi que de procéder à la surveillance de ces travaux, pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses. Dans ce contrat, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue du contrat est de 24 mois, soit de décembre 2015 à décembre 2017.

Le contrat inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- les inspections générales ou rapides;
- l'évaluation de capacité portante;
- l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'urgence;
- la surveillance des travaux d'urgence.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Plusieurs activités d'inspection, d'évaluation, de surveillance de travaux d'urgence sont réalisées en continu tout au long de l'année et dans ce contexte, il est requis que la Division gestion d'actifs dispose en tout temps des services d'une firme externe.

Par ailleurs, puisque les dépenses relatives aux contrats qui sont en cours présentement avec SNC-Lavalin inc. (CE14 1706) et Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. (CE14 0714) s'élèvent à ce jour à 50% et 95% respectivement du montant total du contrat, il est requis de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat dans les meilleurs délais. Le chevauchement des contrats est requis afin d'assurer la continuité des activités d'inspection.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
Cima +	84,7	4,06	265 195,59 \$	66 298,90 \$	331 494,48 \$
SNC-Lavalin inc.	75,2	2,94	340 179,98 \$	85 045,00 \$	425 224,98 \$
WSP Canada inc.	79,7	2,76	376 124,62 \$	94 031,15 \$	470 155,77 \$
Les Services exp inc.	81,7	2,61	403 916,38 \$	100 979,09 \$	504 895,47 \$
Beaudoin Jurens	59,5	--	--	--	--
Dernière estimation réalisée			346 668,31 \$	86 667,08 \$	433 335,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 101 840,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 23,5 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					93 730,50 \$
					28,3 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

Lors de l'appel d'offres public 15-14339, sur onze (11) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 45 % et 55 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les six (6) preneurs de documents qui n'ont pas déposé d'offre n'ont pas motivé leur désistement.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, Cima+ S.E.N.C. a obtenu la plus haute note finale. Sur les 5 soumissionnaires, 4 ont obtenu une note intérimaire supérieure à la note de passage et une firme ne l'a pas obtenue, soit, Beaudoin Hurens. La soumission de cette dernière est donc non conforme.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale s'élève à un montant de 331 494,48 \$, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division gestion d'actifs, laquelle s'élève à 433 335,39 \$, taxes incluses. L'écart favorable pour la Ville est de 101 840,90 \$, soit 23,5 % par rapport à la dernière estimation. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la ville. L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité du marché financier (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du contrat de services professionnels s'élève à un montant maximum de 331 494,48 \$ incluant le prix de base des services, les déboursés et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 302 698,65 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Dans le présent dossier, le prix de base pour les honoraires professionnels s'élève à 265 195,59 \$ et l'enveloppe pour les déboursés s'élève à 66 298,90 \$ taxes incluses, soit 25 % du coût total du contrat. L'enveloppe des déboursés est un montant prévisionnel pour les frais inhérents à l'exécution des mandats selon leur envergure et spécificité comme des frais de reproduction de plans, des frais d'expertises professionnelles supplémentaires liés directement aux champs de pratique demandés aux documents d'appels d'offres et/ou des frais de services techniques divers.

À titre indicatif, et sujet à changement en fonction des besoins et/ou urgences pouvant survenir, on estime que la dépense sera répartie comme suit (taxes incluses):

2015 : 16 574,72 \$ (5%)
2016 : 281 770,31 \$ (85%)
2017 : 33 149,45 \$ (10%)
Total : 331 494,48 \$

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'inspection de l'état des structures et d'évaluation de leur capacité portante permettent de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis lorsque des travaux sont requis, Ils sont ainsi indispensables afin d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'investigation s'inscrit dans les orientations de la Ville annoncées lors de la publication annuelle de l'état des structures (ponts et tunnels) sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Ces orientations visent à assurer le maintien des ouvrages et la sécurité des citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines activités ne pourront être réalisées telles que prévues. Il ne sera alors pas possible de déceler à temps

des situations problématiques qui auraient pu être observées lors des inspections pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 25 avril 2016, soit la date d'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux

Les fermetures de voies nécessaires pour la réalisation des inspections par les firmes externes sont ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites aux arrondissements concernés lorsque requises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat novembre 2015

Réalisation des inspections ou évaluations en 2015, 2016 ou 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingénieure, chef de groupe

ENDOSSÉ PAR

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Le : 2015-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1156446010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Exp Inc., pour la fourniture de services professionnels de conception, plans et devis pour le projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie- Somme maximale de 270 191,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211529 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat par lequel Services Exp Inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis pour le projet de reconstruction des rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie, pour une somme maximale de 270 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres no 115529;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-09 09:21

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156446010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Exp Inc., pour la fourniture de services professionnels de conception, plans et devis pour le projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie, pour une somme maximale de 270 191,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 211529 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest prend en charge des projets du Service de l'eau visant le renouvellement des réseaux d'eau et d'égout sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie. Ces tronçons représentent un peu plus d'un kilomètre de rues. L'implication de l'arrondissement permet d'en faire un seul projet intégré comportant les volets de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et du trottoir ainsi que le remplacement du système d'éclairage de rue.

Le secteur concerné s'avère au coeur du quartier Saint-Henri. Notamment la rue Notre-Dame, qui est une rue commerciale importante. Pour cette raison, l'arrondissement a entamé une démarche participative de co-création avec ses citoyens dans le but de connaître leurs préoccupations et guider le projet de réaménagement vers l'optimisation du partage des espaces publics entre les différents usagers. Des préoccupations déjà identifiées incluent la sécurité des piétons, l'accès universel, le verdissement et la bonification du mobilier urbain.

Une vérification auprès des responsables des ententes cadres de services professionnels a permis de conclure que ces contrats ne peuvent être utilisés pour la réalisation de notre mandat. Nous souhaitons donc retenir les services d'une firme d'ingénierie pour réaliser la conception, les plans et devis de ce grand projet de reconstruction d'infrastructures.

Validation des aménagements

Certains tronçons qui nous préoccupent ont joint le « réseau artériel administratif » le 1er janvier 2015. C'est le cas de la rue Notre-Dame et de la rue Rose-de-Lima au nord de Notre-Dame. Pour ces tronçons, l'arrondissement a obtenu l'accord de la Direction des transports de prendre en charge le projet de voirie. Aussi, au cours du mandat de conception, les aménagements proposés seront présentés à la Direction des transports pour approbation.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres pour les services professionnels a été publié dans le journal « Le Devoir ». L'appel d'offres public a été publié sur le site internet SEAO en date du 2 octobre

2015 à 8 h 12. Les soumissions devaient parvenir à l'arrondissement au plus tard le 20 octobre 2015 à 14 h. Les soumissionnaires ont donc disposé de 18 jours pour préparer leur soumission.

Un avis d'addenda a été publié dans le journal « Le Devoir » et l'addenda a été publié sur le site internet SEAO en date du 15 octobre 2015 à 12 h 10. Cet addenda apportait des précisions sur certains points soulevés par les preneurs de cahier des charges et reportait l'ouverture des soumissions de 24 heures.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 90 jours qui suit la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0307 - 10 août 2015 - Proposition au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur les rues Notre-Dame et Rose-de-Lima (dossier 1156446009).

DESCRIPTION

Le contrat vise la conception du projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Plus précisément, il est question des rues suivantes :

- Notre-Dame, entre Saint-Augustin et Atwater;
- Rose-de Lima, entre Saint-Jacques et Sainte-Émilie;
- Sainte-Émilie, entre Bourget et Bérard.

Les services prévus au contrat de services professionnels sont les suivants :

- Travaux d'arpentage (relevés topographiques et analyse foncière);
- Préparation de concepts géométriques;
- Conception des nouveaux réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Conception des ouvrages de voirie;
- Conception des systèmes d'éclairage;
- Préparation des plans et devis.

Nous prévoyons que les travaux de construction seront réalisés en deux lots. Les services prévus, pour chaque lot de construction, sont : préparation des documents d'appel d'offres, des listes de points pour construction et des plans tels que construit.

Contingences et incidences

Le contrat prévoit des contingences de 30 000 \$ (avant taxes) pour faire face à des imprévus. L'engagement de ces montants requiert l'autorisation des représentants de la ville.

Les dépenses à autoriser par ce dossier ne comportent pas d'incidences.

Mode de rémunération

Les services professionnels seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. La soumission comporte également une liste de prix unitaires (taux horaires) applicables à des services supplémentaires autorisés.

Des pénalités ont été prévues au contrat pour des retards à des étapes du mandat décrites dans le devis technique.

Appel d'offres

La liste des 13 preneurs de cahier des charges se trouve en pièce jointe. Nous avons reçu 4 propositions sous la forme de deux enveloppes. La première enveloppe contenant l'offre technique préparée selon les critères décrits dans le devis technique et la deuxième enveloppe contenant l'offre monétaire.

Réalisation des travaux

Le contrat visé par ce dossier mènera à des appels d'offres pour la réalisation des travaux en deux lots débutant en 2016.

JUSTIFICATION

Les tronçons inclus dans le projet visé par ce sommaire font partie des projets PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du fait que les réseaux locaux d'égout et d'aqueduc sur ces tronçons sont en très mauvais état. Il est question de conduites d'eau datant de 1891-1900. Les conduites d'égout, quant à elles, datent de 1888; sauf sur la portion de Rose-de-Lima au nord de Notre-Dame, où l'égout date de 1923.

Note: une portion de l'égout est exclu du projet car il a fait l'objet de travaux de réhabilitation par chemisage en 2012. C'est la portion de Notre-Dame située entre les rues Bérard et Atwater (environ 140 mètres).

Des branchements de service d'aqueduc en plomb pourront aussi être remplacés lors des travaux. En effet, la carte des types d'entrée de service d'eau (Montréal, Arrondissement Sud-Ouest, décembre 2005) indique des probabilités de plomb tout au long des rues de ce projet.

L'état de détérioration des infrastructures souterraines se traduit dans des problématiques d'entretien pour l'arrondissement, tant en surface que sur les équipements d'aqueduc et d'égout.

Le projet permettra d'alléger la charge d'entretien et également de répondre à d'autres préoccupations de l'arrondissement : la sécurité des piétons, l'accès universel, le verdissement et la bonification du mobilier urbain.

De plus, ayant mobilisé ses citoyens pour définir leurs besoins dans le secteur, l'arrondissement souhaite que les travaux de reconstruction se réalisent le plus rapidement possible.

Le démarrage du mandat de conception permettra à la Ville de réaliser un projet de construction intégré qui a comme bénéfices :

- économie des coûts globaux;
- amélioration du niveau de service pour toutes les infrastructures (conduites, chaussée et trottoirs);
- durée totale des interventions réduite;
- qualité et durabilité accrue des ouvrages (reconstruction plutôt que réparation).

Mais l'envergure de ce mandat et le calendrier de réalisation visé requiert des ressources humaines en quantité dont nous ne disposons pas.

Réponses à l'appel d'offres

Sur les 13 firmes s'étant procuré les cahiers des charges, 4 ont soumissionné.

Durant la période de soumission, nous avons reçu deux avis de désistement évoquant un délai de soumission trop court.

Comité de sélection

Un comité formé de deux gestionnaires et un professionnel a analysé les propositions techniques reçues. Ils se sont réunis le 22 octobre 2015 en présence d'un secrétaire qui a documenté le processus d'évaluation et procédé à l'ouverture des enveloppes de prix.

La grille d'évaluation standard de la Direction de l'approvisionnement applicable spécifiquement pour l'octroi de contrats de services professionnels a été utilisée (grille 1). Cette grille contient 6 critères et permet le calcul d'un pointage intérimaire. Lorsque ce pointage est de 70 % ou plus, l'enveloppe contenant l'offre monétaire est ouverte par le secrétaire.

Résultats de soumission

Les 4 propositions reçues sont conformes. L'enveloppe contenant l'offre monétaire de Génipur n'a pas été ouverte car la proposition technique n'a pas mérité le pointage intérimaire minimal de 70 %. Les résultats de l'ouverture de soumission sont résumés dans le tableau ci-après :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	contingences	Total
Les Services Exp Inc.	85,17	5,00	235 698,75 \$	34 492,50 \$	270 191,25 \$
Beaudoin Hurens	74,00	4,15	264 442,50 \$	34 492,50 \$	298 935,00 \$
Cima+ s.e.n.c.	82,33	2,33	534 633,75	34 492,50 \$	569 126,25 \$
Groupe-Conseil Génipur inc.	69,00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a
Dernière estimation réalisée			195 000,00 \$	34 492,50 \$	229 492,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					40 698,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>					17,7 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					28 743,75 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>					10,6 %

Tous les montants inscrits au tableau incluent les taxes à la consommation.

L'estimation a été réalisée par l'arrondissement (dernière version en date du 20 octobre 2015).

Qualification de l'adjudicataire

L'adjudicataire recommandé possède l'autorisation de soumissionner de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux seront partagés entre le Service de l'eau (DGSRE) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans les proportions 50 % - 50 %. Advenant des services additionnels, la répartition sera effectuée, selon la nature de ces services.

Le détail du partage des honoraires apparaît au tableau suivant:

	Honoraires professionnels	portion DGSRE	Portion SIVT
Prix de base	205 000,00 \$	102 500,00 \$	102 500,00 \$
Contingences	30 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
sous total	235 000,00 \$	117 500,00 \$	117 500,00 \$
TPS (5%)	11 750,00 \$	5 875,00 \$	5 875,00 \$
TVQ (9,975%)	23 441,25 \$	11 720,63 \$	11 720,63 \$
total	270 191,25 \$	135 095,62 \$	135 095,63 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but d'adopter une réelle approche de gestion durable des actifs, la division des études techniques de l'arrondissement du Sud-Ouest a choisi d'intégrer son budget alloué pour des travaux de voirie à un projet identifié par le Service de l'eau. En prenant en charge la planification et la réalisation de ce projet, l'arrondissement se promet d'y intégrer tous les partenaires qui pourraient avoir un intérêt dans le projet. Cette approche permettra de réduire significativement les coûts globaux des travaux et les perturbations socio-environnementales en diminuant le nombre d'interventions, tout en obtenant une amélioration plus importante des niveaux de service.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état de dégradation des infrastructures souterraines requérant des interventions d'entretien fréquentes commande des actions rapides. D'ailleurs les montants requis pour la reconstruction de ces infrastructures sont déjà réservés au PTI de la DGSRE.

De plus, la démarche de consultation entreprise auprès des citoyens crée forcément des attentes face à ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus des communications habituelles de l'arrondissement sur les travaux de construction prévus, un site web a été créé spécifiquement pour le projet dans la foulée de la démarche de consultation auprès des citoyens. L'arrondissement fera évoluer ce site web pendant tout le processus de conception et de réalisation du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il faut compter 5 à 7 mois à partir du début de ce mandat de services professionnels obtenir des documents d'appel d'offres pour travaux de construction (Lot 1). Cette durée dépendra de l'envergure des travaux de nos partenaires, notamment les compagnies d'utilités publiques et la commission des services électriques de Montréal (CSÉM), que nous souhaitons intégrer au projet.

Présentation de concepts géométriques à la Direction des transports début février 2016

Approbation des plans par les différentes unités mi-mars 2016

Demande d'autorisation d'appel d'offres pour travaux (Lot 1) CE 13 avril 2016

Fin des travaux de confection des plans et devis (Lot 1) fin avril 2016

Appel d'offres pour travaux (Lot 1) 28 avril au 16 mai 2016

Octroi du contrat de construction (Lot 1) CM 20 juin 2016

Réalisation des travaux (Lot 1) juillet - novembre 2016

Demande d'autorisation d'appel d'offres pour travaux (Lot 2) CE août 2016

Fin des travaux de confection des plans et devis (Lot 2) fin septembre 2016

Appel d'offres pour travaux (Lot 2) octobre 2016

Octroi du contrat de construction (Lot 2) novembre 2016

Réalisation des travaux (Lot 2) juin - novembre 2017

Aucune autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'est requise pour la réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

Finalement, ce dossier respecte l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-010 intitulé « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2015-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1150776003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres d'une durée prévue de 3 ans, pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenues les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No 15-13941 et au tableau de prix reçus joint et selon les conditions stipulées au projet de convention;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	2 757 848,90\$
Les Consultants SM inc.	2 715 939,45\$

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-05 15:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150776003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Utilisé à l'origine comme véhicule de loisir, le vélo a rapidement été adopté comme un moyen de transport efficace en raison des multiples avantages qu'il procure à ses utilisateurs. Il est question entre autres, d'autonomie, d'accessibilité, de coût de déplacement et de santé physique. En plus de ses avantages sur le plan individuel, son utilisation est bénéfique à l'ensemble de la collectivité, notamment en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre, la diminution de la pollution sonore et les coûts en santé publique. De plus, les investissements requis pour le développement des infrastructures cyclables sont modestes et même minimales si on les compare à ceux engendrés par le développement ou le maintien du réseau routier. Depuis l'adoption du Plan de transport en 2008 et la réalisation de nombreux projets cyclables qui s'en suivirent, l'utilisation du vélo comme moyen de transport a augmenté de façon exponentielle et cette tendance semble se poursuivre. La couverture médiatique suscitée par le vélo, les discussions animées retrouvées sur les réseaux sociaux et les diverses comparaisons sur le plan international de Montréal avec d'autres villes d'envergure similaire témoignent de l'intérêt et de l'engouement des Montréalais pour le développement de ce mode de transport. C'est dans

ce contexte que l'Administration s'est engagée à augmenter le rythme du développement du réseau cyclable à raison de cinquante kilomètres par année. Elle a ainsi procédé en début d'année à l'adoption d'un nouveau plan de développement du réseau cyclable en y ajoutant 600 nouveaux kilomètres. À terme, l'envergure du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal atteindra plus de 1280 km.

Par ailleurs, les investissements dans le développement du transport collectif s'avèrent être la clé pour offrir une alternative de qualité aux transports individuels motorisés et atténuer les impacts négatifs liés à la congestion routière. Outre le développement d'infrastructures plus lourdes tels que le métro, le train ou le tramway, les mesures préférentielles pour autobus (MPB) permettent d'améliorer la performance du système de transport actuel de surface par des mesures simples, efficaces, d'implantation rapide et peu coûteuses. Les MPB représentent ainsi un maillon de plus en plus important dans les stratégies d'action visant à favoriser l'utilisation du transport collectif. Parmi les secteurs d'interventions dans les transports collectifs, les mesures préférentielles pour autobus (MPB) s'avèrent donc un choix de premier plan avec un excellent rapport bénéfice/coût. En ce sens, les attentes de l'Administration au chapitre de l'implantation des MPB sont toutes aussi élevées que celles reliées à l'implantation de mesures préférentielles pour vélos (MPV). Elles visent la réalisation de cinquante kilomètres par année et l'atteinte de 375 kilomètres de MPB pour le 375^e anniversaire de Montréal.

Afin de rencontrer les engagements de l'Administration aux chapitres des transports actifs et collectifs, il est recommandé au conseil d'agglomération d'octroyer un contrat visant à faire appel à des services professionnels sous forme de prêt de personnels spécialisés. Ces ressources externes, jumelées aux ressources internes déjà en place à la Direction des transports et à la Société de transport de Montréal (STM), constitueraient l'équipe intégrée du Bureau de projets et seraient dédiées entièrement à la réalisation de projets MPB et MPV. Il est question ici de spécialistes en circulation, en conception géométrique, en infrastructure routière, en feux de circulation et en aménagement du territoire. Les avantages associés au regroupement des spécialistes internes et externes en un même lieu et faisant partie d'une même équipe sont multiples. On pense ici à l'autonomie du Bureau de projets, à la disponibilité des ressources impliquées, à la synergie d'équipe et à la plus grande efficacité dans la gestion et le contrôle des projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - 26 février 2015 (dossier 1144368010): 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

DESCRIPTION

Afin d'atteindre les objectifs de l'Administration concernant le développement du réseau cyclable et l'implantation de mesures préférentielles pour autobus, l'octroi d'un contrat à la firme WSP au montant de 2 757 849 \$ et d'un second contrat à la firme SM au montant de 2 715 939 \$ est proposé. Pour des raisons d'efficacité de production, de gestion opérationnelle et de contrôle, le personnel des firmes associé à la réalisation de ces deux mandats se joindrait à l'équipe du Bureau de projets à la Direction des transports. Ces ressources externes auraient à effectuer un ensemble d'activités reliées à la réalisation des objectifs de l'Administration en matière d'aménagements cyclables et de mesures préférentielles pour autobus. Ces activités sont principalement les suivantes:

ACTIVITÉS RELIÉES AU MANDAT

- Conception, aménagement et réaménagement géométrique

- Évaluer les impacts découlant des divers scénarios d'implantation de projets de développement et/ou de mises aux normes du réseau cyclable ou d'implantation de mesures préférentielles pour autobus;
- Réaliser des études de faisabilité et d'impacts sur la circulation et l'accessibilité ainsi que des mesures de mitigation touchant aux projets de transport, de circulation, de voirie et d'aménagement des d'infrastructures routières;
- Réaliser le portrait des conditions actuelles et analyser la situation existante, élaborer et analyser les différents scénarios d'aménagement et recommander un scénario d'aménagement;
- Concevoir et élaborer des concepts d'aménagements géométriques sécuritaires ainsi que des modifications requises pour des projets de développement et de mise aux normes du réseau cyclables, des projets d'implantation de mesures préférentielles pour autobus et des projets de sécurisation;
- Réaliser toutes autres études requises.

- Feux de circulation, modélisation et signalisation lumineuse

- Préparer des répartitions, séquences et décalages des différents plans de feux de circulation selon les périodes de la journée;
- Réaliser dans certains cas et valider dans d'autres cas des simulations des conditions de circulation;
- Préparer les plans de programmation des feux, les plans électriques et les plans des bases et conduits en lien avec la géométrie proposée;
- Réaliser la conception d'installations temporaires de la signalisation lumineuse;
- Réaliser la conception d'installations connexes telles que clignotants, panneaux éclairés, boucles de détection ou caméras.

- Élaboration de concepts de maintien de la circulation

- Élaborer des concepts de maintien de la circulation;
- Valider les stratégies de maintien avec les partenaires;
- Élaborer des mesures de mitigation;
- Estimer les coûts incidents reliés à la gestion des impacts et au maintien de la circulation.

- Arpentage de construction, dessin et autres relevés

- Effectuer les relevés complet de la situation existante ainsi que la mise en plan de ces relevés selon les normes et exigences de la Ville;
- Fournir dans le cadre des projets, les listes de points nécessaires à leur réalisation;
- Procéder à un relevé final après la construction et la responsabilité de fournir un plan tel que construit.

- Calculs hydrauliques

- Réaliser les différents calculs permettant l'analyse hydraulique d'un secteur donné et déterminer pour des tronçons précis les diamètres, les pentes, ou toutes autres données techniques demandées par la Ville.

- Éclairage extérieur

- Faire des relevés du parc d'éclairage de rues existantes et produire un rapport détaillé sur l'état dans un secteur donné;
- Préparer des rapports de concepts d'éclairage détaillés, pour le maintien et/ou le remplacement de l'éclairage existant dans un secteur ou projet donné;
- Produire des dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tel que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;

- Réaliser la conception d'éclairage urbain, routier ou de parc, selon les critères et exigences de la Ville;
- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGi32) et soumettre à la Ville les rapports d'études photométriques pour approbation;
- Réaliser les plans et devis d'éclairage, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- Réaliser la conception d'installations temporaires d'éclairage de rues.

- Préparation des plans et devis des projets de marquage et de signalisation

- Effectuer les différents relevés sur le site;
- Préparer les devis et les documents de soumission, y compris les addenda;
- Préparer les bordereaux de quantité avec les prix unitaires;
- Effectuer l'estimation du projet.

Note: Les consultants ne seront pas appelés à travailler sur les plans et devis des projets de construction ni sur les estimations qui demeurent la responsabilité de la Direction des infrastructures.

En plus de ces tâches, les mandataires devront participer à des réunions, présentations et toutes autres activités nécessaires à la réalisation de leur mandat.

LIVRABLES DU BUREAU DE PROJETS

- Production d'un total de 150 kilomètres de plans de voies cyclables pour les années 2016, 2017 et 2018

Ces 150 kilomètres d'aménagement cyclables seront composés de différents types de voies cyclables, de voies réservées vélos sur des artères, de vélorues et de véloroutes.

- Aménagement de mesures préférentielles pour vélos (MPV)

Outre le développement des voies cyclables, le mandat consiste à implanter des mesures favorisant le vélo tels que l'aménagement de sas vélos, d'entrecroisements, de contresens vélos et de synchronisation des feux pour vélos.

- Mise à niveau du réseau cyclable

Certaines voies cyclables ont plus de 25 ans et ne répondent plus au besoin grandissant des cyclistes. Le Bureau de projets procédera à la mise à niveau de ces pistes afin d'améliorer le confort et la sécurité de ses utilisateurs.

- Conversion du réseau cyclable en un réseau cyclable utilisable à l'année

Plusieurs voies cyclables ont été conçues à une époque où l'utilisation du vélo l'hiver semblait irréaliste. Le Bureau de projets aura également pour mandat la conversion des voies cyclables saisonnières en voies cyclables pouvant être utilisées durant toute l'année.

- Réalisation de grands projets vélos

Montréal doit accélérer le développement de ses infrastructures cyclables. Dans le cadre du Bureau de projets, des projets cyclables d'envergures seront initiés et mis en plan selon les orientations de l'Administration. Parmi ces projets notons l'aménagement d'une passerelle d'ans l'axe de l'autoroute Bonaventure permettant de traverser le canal Lachine et de diminuer les conflits à l'intersection Mill/de la Commune, le développement de véloroutes métropolitaines dans l'axe nord-sud de Montréal et en bordure du fleuve qui reliera le nouveau pont Champlain et la Pointe nord de l'Île-des-soeurs au centre-ville de Montréal.

- Aménagement de mesures préférentielles pour bus

Les engagements de l'Administration en matière de transport collectifs vise à implanter 50 kilomètres de mesures préférentielles par année et l'atteinte de 375 kilomètres en 2017. Ces mesures préférentielles consistent principalement en l'aménagement de voies réservées et de feux priorité bus. Les mandataires auront à livrer les plans visant la réalisation des MPB afin de répondre aux engagements de l'Administration.

- Aménagement de projets pilotes bus/vélo

Des projets pilotes permettant la cohabitation sécuritaire bus/vélo dans les voies réservées seront élaborés par les mandataires en collaboration avec tous les intervenants impliqués.

RESSOURCES DES FIRMES AFFECTÉES AU BUREAU DE PROJETS

Les mandats décrits précédemment concernant les projets d'aménagements cyclables et de mesures préférentielles pour autobus seraient réalisés par les équipes du Bureau de projets. Celui-ci serait composé d'employés villes, d'employés de la STM et d'employés externes provenant des deux (2) firmes. Ces derniers travailleraient dans les bureaux de la Ville localisés au 10e étage du 801 rue Brennan et leur supervision serait assumée par le chef de section responsable du Bureau de projets de l'unité administrative. Le mandat a une durée de trois ans à partir de la signature des conventions.

Le Bureau de projets serait composé de sept (7) ressources internes et de treize (13) ressources externes dont sept (7) associées au contrat no.1 et six (6) autres associées au contrat no. 2 (voir tableau ci-dessous).

Ressources internes	
1 gestionnaire cadre 1 conseiller en aménagement 3 ingénieurs 2 agents techniques	
Ressources externes	
Contrat #1	Contrat #2
1 chargé de projet 4 ingénieurs 2 agents techniques	1 chargé de projet 3 ingénieurs 2 agents techniques

JUSTIFICATION

L'utilisation du vélo comme mode de transport s'accroît à un rythme élevé et cette tendance ne semble pas vouloir diminuer. Afin de répondre à cette demande, l'Administration a fait le choix, pour les trois prochaines années, d'accroître ses efforts à cet égard et s'est engagée à réaliser 50 kilomètres et plus de voies cyclables par année, à innover dans le domaine par la réalisation de projets audacieux et à améliorer la sécurité et le confort des cyclistes. Parallèlement à ces engagements, l'Administration a également fait le choix d'investir dans le développement des transports collectifs en misant entre autres sur l'implantation de mesures préférentielles pour autobus à raison de 50 kilomètres par année.

Afin que Montréal se démarque et maintienne sa position toujours enviable dans le peloton de tête des villes cyclables sur l'échelle mondiale, il est nécessaire que le développement des

aménagements cyclables s'accroît et répond encore plus aux besoins de sécurité et de confort exprimés par la clientèle cycliste. Ainsi, de par ses multiples avantages liés à son utilisation, à son rapport bénéfice/coût, à sa couverture par l'ensemble des médias et dans les réseaux sociaux ainsi qu'à sa portée internationale, l'Administration a fait le choix de miser sur le développement de ce mode de transport dans l'intérêt de la collectivité.

L'adoption des recommandations du présent sommaire décisionnel visant l'octroi de deux contrats de services professionnels permettra à la Direction des transports de mettre en place un nouveau modèle d'affaires et ainsi répondre aux engagements de l'Administration aux chapitres des aménagements cyclables et des mesures préférentielles pour autobus.

MODÈLE D'AFFAIRES PROPOSÉ

La réalisation des projets d'implantation de mesures préférentielles pour autobus et d'aménagements cyclables nécessite le recours à plusieurs champs d'expertise. Il est question ici de spécialistes en circulation, en conception géométrique et signalisation routière, en feux de circulation, en aménagement urbain, en éclairage de rue ou en drainage. Actuellement, ces spécialistes se retrouvent à l'interne dans différentes unités administratives ou à l'externe chez des firmes spécialisées. Ils sont affectés à une panoplie d'activités dans lesquelles se retrouvent celles reliées aux MPB et MPV. Un travail de mobilisation, d'intégration et de coordination entre ces différents spécialistes doit alors être effectué par l'unité responsable du projet.

Dans un souci d'amélioration de la performance liée à la réalisation des projets de MPV et MPB, le modèle d'affaires proposé consiste à regrouper les différents spécialistes au sein d'une même équipe, facilitant ainsi les interactions entre les différents intervenants impliqués et les spécialistes entre eux. L'équipe serait entièrement dédiée à la réalisation des projets MPB et MPV. Plusieurs avantages d'ordre opérationnel, économique et de performance organisationnelle sont associés à ce modèle d'affaires. Mentionnons, entre autres;

- Des taux horaires moins élevés chargés par les firmes qui n'ont pas à assumer les coûts d'hébergement et d'équipements de leurs employés pour des services rendus en entreprises;
- Une durée de conception des projets plus courte en raison de la réduction des interfaces entre les différentes unités administratives, les partenaires et les intervenants;
- Une plus grande concordance avec les orientations de l'Administration en terme d'aménagement et de gestion des déplacements;
- Une plus grande sensibilité aux besoins du milieu;
- Une plus grande imputabilité envers les objectifs corporatifs;
- Une diminution du temps perdu associés aux déplacements;
- Le développement d'une synergie au sein de l'équipe facilitant le traitement de problèmes complexes;
- Une autonomie accrue dans la réalisation des activités techniques reliées à la réalisation des projets;
- Une réduction importante des énergies consacrées à la correspondance, à la mobilisation et à la coordination des unités administratives, des partenaires et des intervenants.

Par le passé, ce modèle s'est révélé performant dans le cadre de projets exigeant plusieurs ressources spécialisées pour une période de temps définie tel que le projet de mise aux normes des feux de circulation. Par ailleurs, les précautions d'usage seront mises en oeuvre en matière d'accès à l'information (réseau informatique, classement et poste de travail) de

façon à s'assurer que les consultants n'aient accès qu'aux données des projets sur lesquels ils travaillent.

Soulignons que le prêt de personnel est privilégié ici parce que les besoins actuels sont pour une période de trois ans. Une nouvelle évaluation des besoins sera effectuée à la fin du mandat.

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS SOUMISSIONNAIRES

Titre ; Services professionnels pour la mise en oeuvre de bureaux de projets de développement et de mise aux normes du réseau cyclable et d'implantation de MPB.

- Date de lancement ; 17 août 2015
- Date ouverture ; 21 septembre 2015
- Nombre de firmes qui se sont procuré les documents sur SÉAO ; 8
 - AECOM Consultants Inc.
 - Beaudoin Hurens
 - CIMA+
 - Les Consultants S.M. Inc.
 - Roche Ltée, Groupe-Conseil
 - Roche Ltée, Groupe-Conseil
 - Stantec Experts-conseils Ltée
 - WSP Canada Inc.
- Nombre de soumissions CONTRAT 1 reçues ; 3
 - **Les Consultants S.M. inc.**
 - **WSP Canada inc.**
 - **Beaudoin Hurens (équipe 1)**
- Nombre de soumissions CONTRAT 2 reçues ; 4
 - **Les Consultants S.M. inc.**
 - **WSP Canada inc.**
 - **Cima + S.E.N.C.**
 - **Beaudoin Hurens (équipe 2)**
- Rencontre du comité de sélection = 30 septembre 2015

CONTRAT 1

- La firme **WSP Canada inc.** a obtenu le plus haut pointage final des trois soumissions pour le contrat 1 et est recommandée comme adjudicataire pour ce contrat.
- Montant de la soumission de la firme *WSP Canada inc.* = 2 757 848.90\$ taxes incluses.

Contrat # 1 - WSP Canada inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
WSP Canada inc.	73,2	4,47	2 757 848,90 \$		2 757 848,90 \$
Les Consultants S.M. inc.	75,0	3,60	3 475 981,69 \$		3 475 981,69 \$
Beaudoin Hurens (équipe 1)	64,3	(Non conforme)			-
Dernière estimation réalisée			3 993 095,16 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-1 235 246,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-30,93%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					718 132,79 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					26,04%

CONTRAT 2

- La firme **Les Consultants S.M. inc.** a obtenu le plus haut pointage final des quatre soumissions pour le contrat 2 et est recommandée comme adjudicataire pour ce contrat.
- Montant de la soumission de la firme *Les Consultants S.M. inc.* = 2 715 939.45\$ taxes incluses.
- Un même consultant pouvait soumissionner sur les deux contrats avec deux équipes distinctives ou avec une même équipe. Dans ce dernier cas, le consultant qui obtient la meilleure note pour le contrat 1 est exclu du contrat 2 puisqu'il a soumissionné avec la même équipe. Puisque le consultant WSP entre dans cette situation, son enveloppe de prix n'a donc pas été ouverte pour le contrat 2.

Contrat #2 - Les Consultants SM inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Consultants S.M. inc.	75,0	3,60	2 715 939,45 \$		2 715 939,45 \$
Cima+S.E.N.C.	70,8	3,78	3 199 997,54 \$		3 199 997,54 \$
WSP Canada inc.	73,2	-	-		-
Beaudoin Hurens (équipe 2)	63,0	(Non conforme)			-
Dernière estimation réalisée			3 209 704,67 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-493 765,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-15,38%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					484 058,09 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					17,82%

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

SOUSSIONNAIRE S	NOTE	PRIX	POINTAGE	RANG
<i>Contrat 1</i>				
Les Consultants S.M. inc.	75,0	3 475 981,69 \$	3,60	2
WSP Canada inc.	73,2	2 757 848,90 \$	4,47	1
Beaudoin Hurens (équipe 1)	(non conforme)	-	-	-
<i>Contrat 2</i>				
Les Consultants S.M. inc.	75,0	2 715 939,45 \$	4,60	1
WSP Canada inc.	73,2	-	-	-
Cima + S.E.N.C.	70,8	3 199 997,54 \$	3,78	2
Beaudoin Hurens (équipe 2)	(non conforme)	-	-	-

Puisque l'écart entre l'adjudicataire du contrat 1 et la dernière estimation est supérieur à 20%, le contrat 1 doit être soumis à la Commission sur l'examen des contrats (CEC)

NOTE:

Les responsabilités et obligations des consultants sont stipulées dans la convention jointe au présent GDD (voir documents juridiques en pièces jointes). En matière de confidentialité (article 5.4 dans la convention), le consultant doit respecter la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses Services; le consultant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins. En ce qui a trait à la loyauté du consultant envers la Ville (articles 5.1 et 5.2), la convention stipule également qu'il ne doit pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville et qu'il doit collaborer entièrement avec la Ville, le Directeur et le chargé de projet Ville, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Ceux-ci seront effectués par les employés des firmes en prestation de service dans les bureaux de la Ville durant trois ans. La Direction des transports assurera la gestion des services.

Les dépenses d'honoraires professionnels sont de nature capitalisable et seront imputées dans le projet 45000 du programme triennal d'immobilisation. Ils représenteront un coût maximal de **2 757 848.90\$ (taxes incluses)** pour le contrat 1 et de **2 715 939.45\$ (taxes incluses)** pour le contrat 2. La durée de chaque contrat est de 3 ans à compter de la date de signature de la convention entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du Bureau de projets permettra de réaliser des projets qui favoriseront l'utilisation du transport collectif et du vélo. Ceux-ci sont en accord avec les grands objectifs de la Ville en matière de développement durable, dont la réduction des gaz à effet de serre, la diminution de la pollution sonore et les coûts en santé publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact de ne pas donner suite à la recommandation du présent sommaire décisionnel empêcherait la réalisation de deux des grands objectifs de l'Administration, à savoir la

réalisation de 50 kilomètres de voies cyclables par année et la réalisation de 50 kilomètres de mesures préférentielles pour autobus également par année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

:

Comité exécutif : 4 NOVEMBRE

Commission sur l'examen des contrats: 11 NOVEMBRE

HYPOTHÈSE 1: LE RAPPORT DU CEC EST FAVORABLE

Conseil municipal : 23 NOVEMBRE

Conseil d'agglomération : 26 NOVEMBRE

HYPOTHÈSE 2: LE RAPPORT DU CEC N'EST PAS FAVORABLE

Comité exécutif : 2 DÉCEMBRE

Scénario 1: Le CE du 2 décembre ne prend pas en compte la recommandation non favorable du CEC, le processus se poursuit selon l'échéancier suivant:

Conseil municipal : 14 DÉCEMBRE

Conseil d'agglomération: 17 DÉCEMBRE

Scénario 2: Le CE du 2 décembre prend en compte la recommandation et annule le processus conduisant à l'octroi des 2 contrats

Relancement des appels d'offre: 3 décembre

Ouverture : 18 décembre

Comité de sélection : Début janvier

CE : Mi-janvier

CM : Mi-janvier

CG : Fin janvier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme:

1. Aux politiques et encadrements administratifs;
2. À la politique de gestion contractuelle;
3. Aux encadrements relatifs à la confidentialité des estimations, incidences et déboursés dans tous les contrats.

La convention utilisée est pré-approuvée par le Service du contentieux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-01

Serge LEFEBVRE
Chef de division transports actifs et collectifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-10-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de service, en remplacement de
Claude Carette

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1157100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Hatch Mott MacDonald Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14166 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-27 10:26

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1157100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est alimentée en eau brute par un canal à ciel ouvert d'une longueur d'environ 8 kilomètres. Une section de 1200 mètres du canal se trouve en bordure de l'autoroute 15 sud, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. La prise d'eau, point d'entrée de l'eau brute dans l'usine Atwater, se situe dans cette section. Cet important axe autoroutier chevauche partiellement notre source d'eau et seule la largeur du canal d'une cinquantaine de mètres le sépare de notre prise d'eau.

Dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain, des travaux majeurs de réaménagement et de réfection de l'autoroute 15 par Infrastructure Canada sont prévus et doivent débuter en mai 2018. Également, le ministère des Transports du Québec doit intervenir sur le tronçon adjacent de l'autoroute 15 sud dans le cadre du projet de réfection de l'échangeur Turcot. Avec ces deux projets importants, c'est une reconstruction complète de l'autoroute 15 qui est prévue.

Le Service de l'eau souhaite sécuriser sa source de façon permanent en isolant cette section du canal des sources de contamination pouvant provenir de l'environnement adjacent. Comme ce projet est directement lié à la proximité de l'autoroute adjacente au canal, des discussions sont en cours avec les intervenants gouvernementaux au sujet de leur participation financière au projet.

Les travaux de protection du canal de l'aqueduc consistent à construire en tunnel une

conduite, d'une longueur d'environ 900 mètres, à partir de la prise d'eau actuelle jusqu'à un point en bordure du canal en amont du tronçon à protéger, soit légèrement à l'ouest de la rue Galt. Ce type de travaux représente moins de risque pour l'alimentation en eau brute de l'usine que des travaux conventionnels en conduite déposée dans le lit du canal. Pour éliminer les risques de contamination lors des travaux autoroutiers du fédéral, la DEP souhaite terminer sa canalisation pour le 1er mai 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 août 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 16 septembre 2015. La durée de la publication a été de 34 jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 mars 2016.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

Addenda	Date	Objets
# 1	11 septembre 2015	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification de l'article des Clauses Administratives particulières traitant de l'assurance responsabilité civile et professionnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0458 - 18 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels requis dans le cadre du projet Protection de la source d'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - enfouissement d'un tronçon du canal de l'Aqueduc.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour une période approximative de 30 mois, requis dans le cadre du projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater.

De façon plus spécifique, ce contrat comprend les services suivants :

- la production d'études préliminaires;
- la préparation des plans et devis;
- la surveillance bureau;
- la surveillance en résidence des travaux de construction;
- la gestion de projets;
- les services d'arpentage.

Les professionnels seront rémunérés à taux horaire pour la production des études préliminaires, les réunions avec la Ville et les divers intervenants de même que la surveillance en résidence des travaux de construction. Pour la préparation des plans et devis, la surveillance bureau, la gestion de projet et les services d'arpentage, les professionnels seront rémunérés à forfait.

Tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Direction de l'eau potable.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges. Deux (2) de ces derniers ont déposé une offre. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Hatch Mott MacDonald Ltée.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Autre (avec taxes)	Total (avec taxes)
Hatch Mott MacDonald Ltée	72,3	0,31	4 005 477,49 \$	0,00\$	4 005 477,49 \$
SNC Lavalin inc.	78,3	0,20	6 492 758,86 \$	0,00\$	6 492 758,86 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 979 287,00 \$	0,00\$	4 979 287,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 973 809,51 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-19,56%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					2 487 281,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					62,10%

Un écart de - 973 809,51\$ (-19,56%) est noté entre la plus basse soumission et l'estimation; cet écart s'établit à - 736 500\$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les dépenses admissibles (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de - 736 500 \$ sont les suivants:

- Portion horaire des travaux : Écart de 236 700\$ soit (19,00%)
- Portion forfaitaire des travaux : Écart de - 973 200\$ soit (- 38,56%)

Un écart de 2 487 281,37\$ (62,10%) est noté entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2^e meilleure note; cet écart s'établit à - 1 881 151\$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les dépenses admissibles (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de - 1 881 151\$ sont les suivants:

- Portion horaire des travaux : Écart de 165 690\$ soit (11,20%)
- Portion forfaitaire des travaux : Écart de 1 715 461\$ soit (110,67%)

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé Hatch Mott MacDonald Ltée, détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 25 novembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant la deuxième meilleure note totale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette dépense est de 4 005 477,49 \$ taxes incluses, ou 3 657 534,49 \$ net des ristournes de taxe et est entièrement assumée par l'agglomération. Aucune dépense

incidente n'est prévue.

Le projet n'est pas prévu au PTI 2015-2017, mais est inscrit au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable qui sera adopté à l'automne 2015. Un sommaire décisionnel (1150648002 - CG15 0573) a été préparé à cet effet et a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt spécifique aux travaux reliés à la protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine Atwater au montant de 78 M \$. Ce règlement d'emprunt est présentement en attente de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Les services professionnels engagés seront financés à même le règlement d'emprunt à venir. Selon l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, il est permis à l'agglomération d'engager jusqu'à concurrence de 10% de la valeur du règlement d'emprunt avant son approbation.

La Ville a déjà amorcé des démarches en vue d'obtenir une subvention pour ce projet. Ainsi, cette dépense pourrait être admissible à une subvention estimée à 1 950 685,25 \$. La portion non subventionnée de 1 706 849,59 \$ serait financée en partie par la réserve de l'eau d'agglomération pour un montant 440 739,00 \$. La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées. L'emprunt net résiduel de 1 266 110,59 \$ est à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être financés par la réserve d'agglomération ou à défaut par emprunt.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plans et devis préparés par les professionnels externes seront validés par la direction de l'eau potable afin d'assurer leur conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de réalisation étant très serré, un report ou un refus du présent dossier occasionnerait des retards dans la planification du projet et il est important de pouvoir exécuter ces travaux avant les travaux autoroutiers qui doivent débuter le 1er mai 2018. La protection du tronçon du canal de l'Aqueduc est nécessaire pour sécuriser 42 % de l'alimentation totale en eau potable de l'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen sur les contrats : Novembre 2015
Octroi du contrat de services professionnels: Novembre 2015
Plan et devis : Décembre 2015 à juillet 2016
Appel d'offres de construction: Août 2016 à janvier 2017
Réalisation des travaux: Février 2017 à mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Coordonateur de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-21

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-26



Dossier # : 1156758002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Keops Technologies inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour l'évolution de la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14534 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-27 10:25

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156758002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La plateforme Plant Information (PI) d'OSIsoft a été implantée dans les trois directions (Direction de l'eau potable, Direction de l'épuration des eaux usées et Direction de la gestion stratégies des eaux) pour archiver les données en provenance de différents systèmes SCADA qui opèrent les usines, les stations de pompage et les réseaux. À l'aide de cette plateforme, le Service de l'eau souhaite développer différents outils d'analyse et d'aide à la décision opérationnelle et automatiser ses rapports de production réglementaires. L'appel d'offres 15-14534 a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 22 juillet 2015. L'addenda # 2 reportait la date d'ouverture des soumissions du 2 septembre 2015 au 16 septembre 2015, afin d'apporter certaines précisions aux documents, ce qui a porté la période d'appel d'offres à 57 jours. La durée de validité des offres est de 180 jours calendrier, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 14 mars 2016.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, le calendrier d'émission ainsi que la portée des addenda sont tels que suit :

Numéro d'addenda	Date d'émission	Portée de l'addenda
#1	31 juillet 2015	Précisions apportées aux documents d'appel d'offres concernant les sous-traitants de la firme.

#2	4 août 2015	Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 16 septembre 2015
#3	10 août 2015	Précisions apportées aux documents d'appel d'offres
#4	3 septembre 2015	Précisions apportées aux documents d'appel d'offres dans les clauses administratives particulières

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Keops Technologies inc. pour améliorer et faire évoluer la plateforme PI, développer des outils d'analyse, standardiser les rapports de production pour les différents directions du Service de l'eau. Les services requis par la Ville seront donnés au consultant par mandat avec taux horaire.

Le mandat inclut, entre autres, les livrables suivants:

- Créer une structure PI Asset Framework (PI AF);
- Installer des collecteurs pour PI;
- Développer un outil d'aide et suivi des simulations hydrauliques;
- Développer un outil d'aide à la gestion des produits chimiques;
- Uniformiser les tableaux de bord de gestion pour l'exploitant;
- Uniformiser et automatiser les rapports de production réglementaires;
- Mise en place d'outil pour plates-formes mobiles;
- Aider à la préparation de devis technique spécialisé.

Les mandats seront confiés en fonction de la disponibilité des ressources et des expertises requises pour mener à bien les projets, selon les priorités des trois directions du Service de l'eau.

Ces services professionnels sont prévus pour une durée de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger d'un an ou jusqu'à épuisement des crédits. Ils permettront d'assumer l'augmentation et les fluctuations des besoins en ressources internes techniques pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires. Les services d'une firme externe spécialisée sont requis pour fournir l'expertise nécessaire.

Un montant de 45 634 \$, taxes incluses, représentant 5 % du coût du contrat a été prévu pour l'acquisition de logiciels.

Un montant de 91 267 \$, taxes incluses, représentant 10 % du coût du contrat à été prévu en contingences.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges. Trois (3) de ces derniers ont déposé leur bordereau de soumission. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. À la suite de l'analyse par le comité de sélection, deux (2) propositions ont été jugées recevables, soit celles des firmes Keops Technologies inc. et Systématix Technologies de l'information.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le

mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Keops Technologies inc.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Autre (avec taxes)	Total (avec taxes)
KEOPS Technologies inc.	79,9%	12,37	912 672 \$	136 901 \$	1 049 573 \$
Systématix Technologies de l'info.	70,3%	7,93	1 318 902\$	197 835 \$	1 515 737 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (Ville)			922 842 \$	143 040 \$	1 065 882 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-16 309 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-1,53%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					467 164 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					44,51%

L'estimation interne de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures provisionnelles prévues au bordereau de soumission et basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres pour des projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est de 1,53 % favorable à la Ville.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise pour le présent.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant la deuxième meilleure note totale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 049 573 \$, taxes et contingences incluses. La répartition des budgets dans le PTI, selon les estimations des heures entre les trois directions du Service de l'eau (Direction de l'eau potable, Direction de l'épuration des eaux usées, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau) ainsi que le détail des informations comptables se retrouvent dans l'intervention financière du Service des finances.

La dépense de la Direction de l'eau potable au montant de 408 658 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de

certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

La dépense de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau au montant de 242 058 \$, taxes incluses, est liée à l'optimisation du réseau qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 398 857 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite au présent contrat pourrait compromettre :

- L'obligation de produire des rapports de production (qualité de l'eau) exigés par le ministère de l'environnement.
- La performance opérationnelle de nos usines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 novembre 2015

Octroi du contrat : 26 Novembre 2015

Début du contrat: Décembre 2015

Fin du contrat : Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau
Guy ARNOULD, Service des technologies de l'information , Direction

Lecture :

1 : Guy ARNOULD 22 octobre 2015 11:57 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Qiong FAN
Analyste en informatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-22

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-10-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-26



Dossier # : 1151278003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accepter le don des composantes, équipements et accessoires du bassin temporaire ayant servi à la tenue des Championnats du monde FINA des Maîtres au parc Jean-Drapeau en 2014 / Approuver le projet d'acte notarié à conclure avec Montréal 2014 relatif à cette donation.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande au comité exécutif :

1. d'accepter le don de Montréal 2014 des équipements et accessoires du bassin temporaire, ainsi que de tout le matériel technique de compétition aquatique;
2. d'approuver le projet d'acte de donation notarié à intervenir entre la Ville et Montréal 2014 relativement à ce don, dont copie est jointe au dossier;
3. d'approuver la remise des équipements et accessoires du bassin temporaire, ainsi que de tout le matériel technique de compétition aquatique à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-03 17:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151278003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accepter le don des composantes, équipements et accessoires du bassin temporaire ayant servi à la tenue des Championnats du monde FINA des Maîtres au parc Jean-Drapeau en 2014 / Approuver le projet d'acte notarié à conclure avec Montréal 2014 relatif à cette donation.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2014, la Ville a signé une convention de contribution avec Montréal 2014 (CG14 0027), soit l'organisme responsable du financement, de l'organisation et de la tenue des 15^{es} Championnats du monde FINA des maîtres (Championnats) à Montréal. Dans cette convention, la Ville s'est engagée à consentir une contribution de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de permettre notamment l'acquisition et l'installation d'un bassin temporaire aux normes de la Fédération internationale de natation (FINA) au parc Jean-Drapeau pour y tenir les Championnats.

En prévision de la tenue des Championnats à Montréal, Montréal 2014 a préparé un plan d'affaires (p. j.), dans lequel il stipulait au paragraphe 19 de la partie H intitulée « L'héritage des championnats » :

« 19. Le Legs au plan des équipements

[...] La piscine de 50 mètres qui sera érigée temporairement pour les Championnats sera léguée en héritage à un arrondissement de Montréal. [...] »

Ce plan d'affaires faisait partie intégrante de la convention de contribution conclue entre Montréal 2014 et la Ville en janvier 2014. À l'article 6.2.4 de cette convention, cette corporation s'engageait à :

« dans le cadre de la désinstallation du bassin temporaire de compétition, prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ses composantes et ses accessoires soient empaquetés dans des conteneurs loués et transportés dans le lieu identifié par

la Ville, le tout aux frais de l'Organisme, et ce, pour donner plein effet à son engagement stipulé au paragraphe 19 de la partie H (intitulée « L'héritage des championnats ») faisant partie du plan d'affaires de l'Organisme constituant l'Annexe 5 de la présente convention, y compris, le cas échéant, le transfert des garanties applicables. [...] »

Le présent dossier décisionnel vise à formaliser par un acte de donation notarié le legs du bassin temporaire à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0450 20 août 2015 Accorder une contribution financière additionnelle d'une valeur maximale et non récurrente de 500 000 \$ à Montréal 2014, accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services intervenue entre Montréal 2014 et le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, agissant à titre de fiduciaire et approuver à cet effet le projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville et Montréal 2014 (CG14 0027).

CG14 0027 30 janvier 2014 Accorder un soutien financier de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde FINA des maîtres 2014, n'assumer aucun déficit ou dépassement de coûts de Montréal 2014, refuser toute autre aide financière reliée à ces Championnats de quelque nature que ce soit et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

DESCRIPTION

Le don que Montréal 2014 s'est engagé à remettre à la Ville une fois les Championnats terminés comprend l'ensemble des composantes et des accessoires du bassin temporaire, ainsi que le matériel technique de compétition aquatique (Bassin).

Pour formaliser ce don de Montréal 2014 à la Ville, la signature d'un acte notarié par les deux parties est requise. À l'intérieur du projet d'acte de donation à signer, Montréal 2014 déclare et garantit notamment :

- qu'il est en règle aux termes des lois et qu'il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité;
- qu'il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer l'acte de donation et exécuter les obligations qui en découlent;
- qu'il n'est pas en défaut en vertu de quelques jugement, ordre, etc., pouvant affecter le Bassin ou sa capacité à se conformer à ses obligations en vertu de l'acte;
- qu'il est le seul propriétaire du Bassin, lequel est libre de toute dette, hypothèque, charge, priorité ou redevance quelconque, y compris toute charge fiscale;
- que la désinstallation du Bassin a été réalisée par des professionnels selon les exigences du fournisseur et que toutes les composantes du Bassin sont en bon état de fonctionnement;
- qu'il s'engage à remettre à la Ville, préalablement à la prise de possession du Bassin par elle, les documents suivants :
 - toutes les garanties relatives au Bassin;
 - tous les manuels d'installation, d'instruction, techniques, d'opération et d'entretien du Bassin;
 - tous les documents et pièces justificatives jugés nécessaires pour s'assurer que tous les fournisseurs et créanciers de Montréal 2014 ont entièrement été payés et que le Bassin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

- qu'il donne la pleine et absolue propriété du Bassin à la Ville selon les termes de l'acte notarié.

De leur côté, la Ville accepte ce don de Montréal 2014 et prend possession du Bassin lorsque Montréal 2014 aura respecté tous ses engagements en vertu de l'acte notarié, alors que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles confirme sa volonté de recevoir le Bassin et de l'installer comme piscine permanente au parc Hans-Selye pour en faire profiter ses citoyens.

JUSTIFICATION

L'engagement de Montréal 2014 relatif à la donation du Bassin à la Ville et l'acceptation de ce don par celle-ci doit se formaliser par l'entremise de la signature d'un acte notarié entre les deux parties. Le Service de la diversité sociale et des sports recommande d'approuver le projet d'acte de donation notarié et sa signature par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir du 1^{er} janvier 2016, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prendra possession du don et à sa charge toutes les responsabilités et tous les coûts reliés au Bassin.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles assumera par la suite toutes les responsabilités et tous les coûts reliés à la transformation et à l'installation du Bassin en piscine permanente, ainsi que ceux reliés à l'exploitation et à l'entretien de ce nouvel équipement aquatique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville met en pratique le concept de développement durable par le réemploi du Bassin. Elle vise aussi l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais en s'assurant l'ajout d'une installation aquatique permanente dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville accepte ce don, cet équipement sportif contribuera à affermir le développement de la pratique sportive et récréative chez les citoyens de cet arrondissement.

Sans une intervention immédiate de la Ville, Montréal 2014 serait dans l'obligation de prendre à sa charge le transport et l'entreposage du Bassin et l'assurer, alors qu'il n'a pas les moyens financiers pour le faire. Montréal 2014 pourrait aussi disposer à sa guise du Bassin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Récupération et entreposage du Bassin.

1. Adoption d'une résolution par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles visant l'acceptation du Bassin.
2. Rapatriement du Bassin par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
3. Conception des plans et devis de la future piscine permanente au parc Hans-Selye.

4. Réalisation des travaux d'aménagement, d'installation et de transformation du Bassin en piscine permanente.
5. Inauguration de la piscine permanente au parc Hans-Selye.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (François LE BRUN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald DION
Conseiller en évaluation et planification (élite sportive)

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-09-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-11-03

**Dossier # : 1150504009**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1- Approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Montréal et les organismes le Centre de la montagne et Les amis de la montagne pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020. 2 - Accorder une contribution financière de 1 930 000 \$, pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal. 3 - Autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. 4 - Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 1 930 000 \$ (257 333 \$ en 2015, 386 000 \$ en 2016, 2017, 2018 et 2019, 128 667 \$ en 2020) au Centre de la montagne pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les organismes le Centre de la montagne et Les amis de la montagne, qui établit les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020;
3. d'autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
6. de mandater le service de gestion de la planification immobilière de faire approuver un contrat de prêt de locaux pour l'exploitation du service alimentaire au Pavillon du Lac-aux-castors en faveur de l'organisme Le Café des Amis inc.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-29 18:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1- Approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Montréal et les organismes le Centre de la montagne et Les amis de la montagne pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020. 2 - Accorder une contribution financière de 1 930 000 \$, pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal. 3 - Autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. 4 - Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la montagne, organisme voué à l'éducation relative à l'environnement du mont Royal, créé en 1981, fait partie intégrante de l'organisme Les amis de la montagne. Créé en 1986 par la communauté montréalaise pour défendre la protection du mont Royal, Les amis de la montagne ont initié ou ont participé activement à tous les programmes ou actions de protection et de mise en valeur de la montagne. Le Centre de la montagne et Les amis de la montagne sont reconnus par la Ville de Montréal comme des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des plans, programmes et projets pour le parc du Mont-Royal.

La vocation du Centre de la montagne, initialement axée sur des activités d'éducation à l'environnement, s'est graduellement accrue vers une offre de services reliée à des activités récréatives et de plein air, de patrouille de conservation, d'accueil des visiteurs, d'exploitation d'un café et de boutiques, etc. Ces activités et services, offerts essentiellement aux usagers du parc, sont encadrés par une convention entre la Ville, le Centre de la montagne et Les amis de la montagne.

La dernière convention, du 30 avril 2010 au 30 avril 2015, a permis d'encadrer le soutien d'une offre de services variée et de qualité au parc du Mont-Royal par l'octroi d'une contribution financière de 903 666 \$, liée à la mission du Centre de la montagne, à laquelle s'ajoute une contribution de 285 000 \$ liée aux engagements de la Ville pour un total de 1 188 666 \$, qui se répartie annuellement comme suit :

Contributions liées à la mission du Centre de la montagne (177 000 \$)

v Activités récréatives, d'éducation, d'interprétation, d'expertise et services d'accueil : 152 000 \$
v Patrouille de conservation : 25 000 \$

Contributions liées aux engagements de la Ville (57 000 \$)

v Événement Mai : Mois du Mont-Royal : 15 000 \$
v Entretien ménager de la maison Smith : 42 000 \$

Un montant non récurrent de 18 666 \$ a été accordé, en 2010, pour compenser le fait que dans les ententes précédentes le montant accordé n'était pas indexé et pour couvrir l'indexation de la convention effective du 30 avril 2010 au 30 avril 2015.

Ce sommaire décisionnel vise à assurer la continuité du partenariat avec le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne et à prévoir, à cet effet, l'approbation d'une nouvelle convention pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2020 et l'octroi d'une contribution financière bonifiée, associée à une offre de services améliorée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 10 0453 – 16 décembre 2010 - Accorder un soutien financier de 1 188 666 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour soutenir les activités d'accueil, d'éducation à l'environnement, de patrouille et d'entretien de la maison Smith / Approuver un projet de renouvellement de convention entre la Ville de Montréal et les organismes le Centre de la montagne inc. et Les amis de la montagne, pour une période de 5 ans, du 30 avril 2010 au 30 avril 2015
CE 10 1973 - 8 décembre 2010 - Édicter, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal, l'ordonnance no 1 pour autoriser l'occupation gratuite du chalet du Mont-Royal pour les événements Corvée du Mont-Royal et Les Tuques bleues

CG07 0204 - 31 mai 2007 - Accorder au Centre de la montagne inc. un soutien financier de 414 000 \$ incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, approuver un projet de renouvellement de convention avec le Centre de la montagne inc. (fournisseur #119612), pour la période du 1er mai 2007 au 30 avril 2010, pour la réalisation des activités reliées à l'éducation à l'environnement, à l'interprétation du patrimoine naturel et historique du parc du Mont-Royal

DESCRIPTION

Un montant annuel de 234 000 \$ est accordé au Centre de la montagne pour offrir les services suivants :

- activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines pour le grand public et les groupes scolaires (expositions, randonnées guidées, camps de jour, corvée du Mont-Royal, animation estivale pour groupes de jeunes, théâtre de marionnettes, kiosque éducatif mobile, conférences);
- activités de conservation incluant des activités de plantations, de coupes d'espèces envahissantes et autres suivis environnementaux intégrés à une démarche d'éducation à l'environnement;
- entretien, accueil, opération d'une boutique et d'un café à la maison Smith;
- patrouille du parc par le biais de la sensibilisation au respect du milieu naturel;
- activités récréatives de plein air incluant des services de location d'équipements de plein air;
- offre d'expertise à titre d'organismes-ressources pour des travaux de planification, de gestion, d'aménagement et d'entretien du parc du Mont-Royal;

- organisation de la partie du programme des activités de «Mai : Mois du Mont-Royal» qui leur est attribuée.

Le Centre et Les Amis s'engagent à respecter un protocole de visibilité conjointe organisme/Ville en annexe à la présente convention.

Dans le cadre du renouvellement de la convention, le Centre de la montagne a demandé une bonification annuelle de 152 000 \$ de la contribution financière actuelle de 234 000 \$, ce qui amènerait la contribution réelle de la Ville à 386 000 \$ annuellement. Pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2020, le montant s'élève à 1 930 000 \$. Le montant annuel de 386 000 \$ représente 22,9 % du budget du Centre.

Les fonds additionnels demandés de 152 000 \$ annuellement seront attribués de la façon suivante :

Description	Montant annuel	Montant sur 5 ans
1. Coordination et développement de nouveaux contenus pour poursuivre et bonifier l'offre de services des programmes d'animation, d'éducation et de sensibilisation	45 000 \$	225 000 \$
2. Développement et mise à jour d'outils de communication pour les activités et services en lien avec la présente convention	15 000 \$	75 000 \$
3. Consolidation et bonification de l'équipe des éducateurs et de patrouilleurs pour répondre aux demandes de la clientèle et aux préoccupations conjointes des Amis de la montagne et de la Ville, dans un contexte d'augmentation de l'achalandage sur la montagne.	42 000 \$	210 000 \$
4. Habillement du personnel et des bénévoles liés au service à la clientèle et à la restauration, avec des vêtements distinctifs, caractéristique d'une approche professionnelle du rôle d'intervenant de première ligne avec le public.	10 000 \$	50 000 \$
5. Bonification et actualisation des outils et du matériel éducatif et de sensibilisation utilisés pour les activités destinées aux visiteurs, aux groupes scolaires et aux camps de jour.	25 000 \$	125 000 \$
6. Rafraîchissement et enrichissement, graduel sur 5 ans, de l'exposition gratuite de la maison Smith par le développement de nouvelles thématiques associées aux préoccupations conjointes des Amis de la montagne et de la Ville. Ces montants représentent 19 % de la valeur de l'exposition qui a été développée en 2011 au coût de 403 000 \$.	15 000 \$	75 000 \$

JUSTIFICATION

Le parc du Mont-Royal est un site emblématique de Montréal d'une réputation internationale, qui attire près de 5 millions de visiteurs annuellement. Le parc bénéficie d'un statut de protection national étant situé sur le territoire du site patrimonial déclaré du mont Royal. Si aujourd'hui, le parc du Mont-Royal rayonne en tant que parc métropolitain sur Montréal et sa région, c'est grâce, entre autres, aux efforts du Centre de la montagne et des Amis de la montagne qui offrent, tant à ses visiteurs qu'à ses habitués, des activités et des services de qualité.

Le renouvellement de la convention entre la Ville, le Centre de la montagne et Les amis de

la montagne permettra de poursuivre et d'améliorer le soutien d'une offre de services variée et de qualité au parc du Mont-Royal, et ce, tout au long de l'année pour une période de cinq ans, débutant le 30 avril 2015 et se terminant le 30 avril 2020. Ce renouvellement de convention s'insère à l'intérieur du *Plan de consolidation et de développement des activités et services - Vision 2008-2018* développé conjointement par la Ville et Les amis de la montagne.

En 2016, nous célébrerons le 140^e anniversaire du parc et en 2017 le 375^e anniversaire de Montréal. Il sera donc important de présenter le parc du Mont-Royal dans toute sa splendeur lors de ces célébrations. La demande des visiteurs pour les activités et les services du Centre de la montagne sera en hausse, ce qui demandera à l'organisme de déployer davantage de ressources financières, humaines et matérielles. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour assurer le maintien et le développement d'activités dans le parc du Mont-Royal.

L'offre d'activités et de services du Centre de la montagne est avantageuse pour la Ville en raison des coûts d'opération moindres. Il s'avère justifié et souhaitable d'augmenter de 152 000 \$ annuellement la contribution financière de la Ville rattachée à la mission du Centre de la montagne.

Dans un premier temps, le Centre de la montagne avait demandé une bonification de la contribution financière annuelle de 177 000 \$. La Ville a accordé un montant moins élevé que celui demandé par l'organisme. En contrepartie, la Ville a accordé à l'organisme Le Café des Amis inc. (qui fait partie intégrante des Amis de la montagne) l'exploitation du service de restauration au Pavillon du Lac-aux-Castors dès l'automne 2015 et au chalet du Mont-Royal lorsque les aménagements des lieux le permettront.

La Café des Amis inc., qui opère depuis une dizaine d'années un café dans la maison Smith avec un menu santé et un service de qualité aux usagers de la montagne, s'est constitué en 2015 de façon à pouvoir offrir un service de restauration dans les trois points de vente prévus par la Ville.

Tous les surplus de l'organisme seront versés aux Amis de la montagne pour soutenir leur mission de protection et de mise en valeur du mont Royal et aider à la réalisation de certains projets d'immobilisation et d'aménagement sur la montagne, associés aux préoccupations conjointes des Amis de la montagne et de la Ville. Conséquemment, à terme, les surplus réinvestis permettront de diminuer les dépenses de la Ville sur la montagne.

Le Café des Amis inc. connaît bien les besoins et les demandes des usagers de la montagne, ce qui assurera une amélioration du service à la clientèle au Pavillon du Lac-aux-Castors. De plus, dans le cadre de prestations de services alimentaires, l'organisme fera également la promotion et la sensibilisation de la préservation du mont Royal auprès des usagers.

Le service de gestion de la planification immobilière aura le mandat d'établir les contrats de prêt de locaux pour l'exploitation du service de restauration au Pavillon du Lac-aux-Castors et au Chalet du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une partie de la dépense (1 183 334 \$) est prévue à l'enveloppe budgétaire du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de 2015 à 2020.

Un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 provenant du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal est requis. Un ajustement récurrent de la base budgétaire

du SGPVMR de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et un ajustement non récurrent de 50 667 \$ en 2020 sont également requis.

Ces montants sont prévus selon l'imputation suivante :

Année	Provenance SGPVMR	Dépenses contingentes	Ajustement de la base budgétaire	Total
2015 (mai à décembre)	169 334,00 \$	87 999,00 \$		257 333,00 \$
2016	234 000,00 \$		152 000,00 \$	386 000,00 \$
2017	234 000,00 \$		152 000,00 \$	386 000,00 \$
2018	234 000,00 \$		152 000,00 \$	386 000,00 \$
2019	234 000,00 \$		152 000,00 \$	386 000,00 \$
2020	78 000,00 \$		50 667,00 \$	128 667,00 \$
Total	1 183 334,00 \$		658 667,00 \$	1 930 000,00 \$

Imputation	2015	2016	2017
1001.0010000.101003.07141. 61900.016491.0000.000000. 000000.000000.000000 AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Bureau du Mont- Royal*Gestion install. - Arénas et patinoires*Contribution à d'autres organismes*Autres organismes	257 333,00 \$	386 000,00 \$	386 000,00 \$

Imputation	2018	2019	2020	Total
1001.0010000.101003.07141. 61900.016491.0000.000000. 000000.000000.000000 AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Bureau du Mont- Royal*Gestion install. - Arénas et patinoires*Contribution à d'autres organismes*Autres organismes	386 000,00 \$	386 000,00 \$	128 667,00 \$	1 930 000,00 \$

Les crédits de 169 334 \$ pour l'année 2015, représentant la quote-part du SGPVMR, ont été réservés par l'engagement de gestion CC50504009. Ces crédits équivalent à une période d'exploitation de huit mois, soit du 1er mai au 31 décembre 2015. Un montant de 64 666 \$ a déjà été versé pour la période couvrant le 1er janvier jusqu'au 30 avril 2015, montant qui finalisait l'entente précédente ayant déjà fait l'objet d'une décision par le conseil d'agglomération (CG10 0453). Donc, la somme totale versée au Centre de la montagne, en 2015, est de 321 999 \$.

Les crédits prévus, pour chaque exercice financier de 2016 à 2020, seront réservés par le biais d'un bon de commande qui sera émis en début d'année et qui s'échelonnera sur une période de 12 mois, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et de quatre mois pour

l'année 2020.

Le SGPVMR s'engage à prioriser sa quote-part de cette dépense dans la planification de son budget 2016 à 2020.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le parc du Mont-Royal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions du Centre de la montagne et des Amis de la montagne permettent une protection accrue de l'environnement par la préservation des milieux naturels et par la sensibilisation des visiteurs à l'importance de protéger l'environnement dans le parc du Mont-Royal. Le Centre de la montagne participe à la protection du patrimoine par la mise en valeur de l'histoire de la maison Smith et du mont Royal. Il contribue à assurer la qualité des milieux de vie en valorisant Montréal comme un milieu de vie familial par la diffusion et la réalisation d'une diversité d'activités familiales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la nouvelle convention permettra de maintenir et de bonifier les activités et les services déjà offerts dans le parc du Mont-Royal. Le non renouvellement de la convention avec le Centre aurait un impact très négatif sur les habitudes des usagers qui fréquentent le parc. Sans ce partenariat, la Ville ne pourrait offrir les activités éducatives et récréatives, le service d'accueil, le service de restauration à la maison Smith, ainsi que la patrouille de conservation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le Centre de la montagne et Les amis de la montagne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déroulement de la programmation régulière, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée TREMBLAY
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-23

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-10-29

CE : 20.021
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150746001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec contribution financière avec la ville de Côte-Saint-Luc et autoriser les dépenses pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc pour un terme de cinq ans.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet de convention avec contribution financière avec la Ville de Côte-Saint-Luc et autoriser les dépenses pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc pour un terme de cinq ans.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-04 10:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150746001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec contribution financière avec la ville de Côte-Saint-Luc et autoriser les dépenses pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc pour un terme de cinq ans.

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc est située sur le territoire de ville de Côte Saint-Luc (ville de CSL) à l'intersection du Chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue West Broadway, près de l'avenue O'Bryan. Elle pompe les eaux de ruissellement de la Ville de Montréal et de ville de CSL dans le collecteur.

Ville de CSL a mandaté par le biais d'une entente-cadre la firme SIMO pour réaliser une étude préliminaire sur la station de pompage qui démontre des signes de dégradation avancée. La recommandation privilégiée de l'étude, déposée le 1er avril 2015, est la reconstruction complète de la station de pompage.

La station de pompage existante est une station locale qui a été construite en 1969 et entretenue pendant plus de 45 ans par ville de CSL. Elle est située sur le territoire de ville de CSL et les eaux pompées proviennent du ruissellement des eaux pluviales vers le point bas du viaduc du Chemin de la Côte-Saint-Luc. Les eaux proviennent d'environ 50% du territoire de la ville de Montréal et 50% du territoire de ville de CSL. Cette station de pompage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'égout de la ville de Montréal, car elle pompe les eaux de ruissellement dans le collecteur situé à proximité et à un niveau plus élevé. Sans cette station de pompage, les eaux pluviales refouleraient dans les conduites et les voies du Chemin de la Côte-Saint-Luc seraient inondées.

La plupart des équipements présentement utilisés sont d'origine (1969). La durée de vie utile de cette station étant évaluée à 40 ans, la station a donc dépassé celle-ci.

Étant donné que la station de pompage est située sur le territoire de ville de CSL et que cette dernière en assure l'entretien, ville de CSL agira à titre d'exécutant pour la reconstruction de la station de pompage. À la fin des travaux, ville de CSL sera responsable de l'entretien de la station de pompage durant toute sa durée de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'approuver la convention établie entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de la ville de Montréal et ville de CSL concernant le partage des coûts et des responsabilités pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage. Une telle convention entre les deux municipalités est avantageuse pour la ville de Montréal, car elle évite le dédoublement d'une station de pompage sur le territoire de la ville de Montréal.

L'approbation de la convention permettra à ville de CSL d'agir à titre d'exécutant pour les travaux de reconstruction de la station de pompage.

JUSTIFICATION

Un rapport d'inspection de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc préparé par la firme SIMO a été remis à la DGSRE le 4 mai 2015 par les représentants de ville de CSL. Le rapport fait la démonstration qu'une dégradation avancée de la station de pompage pose un danger pour la sécurité des employés et un risque de défaillance qui pourrait causer des inondations en cas de fortes pluies.

Le rapport propose des estimations sans les taxes et sans les contingences pour les travaux minimaux requis à court terme (Option 1 - 950 200\$), pour une réfection partielle (Option 2 - 1 091 000\$) et pour une reconstruction complète (Option 3 - 1 265 000\$). Ces estimations ne comprennent que les travaux. Compte tenu de la dégradation avancée, du risque que la station de pompage représente et de la différence des coûts entre les 3 options, le rapport recommande fortement la reconstruction complète de la station de pompage.

En tant qu'exécutant, ville de CSL sera responsable de la gestion des contrats pour la reconstruction (conception et réalisation). Ville de CSL facturera 50% des coûts réels du projet à la DGSRE et ville de CSL ajoutera un frais d'administration équivalant à 8,5% des coûts réels pour la mobilisation de ses employés municipaux sur le projet. Il s'agit d'un pourcentage raisonnable pour la ville de Montréal.

À la fin des travaux, ville de CSL sera responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de la station de pompage. Ville de CSL facturera 50% des coûts réels d'entretien à la DGSRE. Notons qu'aucun frais d'administration ne seront ajoutés à ce montant.

La présente convention sera valide pour une durée de 5 ans et sera automatiquement renouvelée pour une autre période de 5 ans à moins d'un avis écrit à l'effet contraire ne soit transmis par l'une des parties à la convention. La durée de validité de la convention est déterminée en fonction de l'exigence prévue à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une municipalité ne peut engager son crédit pour une période excédant 5 ans à moins que la municipalité possède plus de 100 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de ville de CSL. La durée de validité est donc fixée à la moindre durée permise des deux municipalités, soit 5 ans pour ville de CSL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de reconstruction de la station de pompage incluant la conception, les travaux et les contingences est estimé à 1 800 000\$ avant taxes.

La portion attribuable à la DGSRE est de 976 500\$ avant taxes incluant les contingences et les frais d'administration (8,5%) de ville de CSL. Cette dépense est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

L'entretien de la station de pompage sur 40 ans est estimé à 600 000\$ avant les taxes. La portion attribuable à la DGSRE est de 300 000\$ avant taxes. Aucuns frais d'administration de ville de CSL ne seront ajoutés pour l'entretien.

Coûts estimés de reconstruction :

	Projet	Portion DGSRE	8,50%	Total DGSRE
Conception	200 000 \$	100 000 \$	8 500 \$	108 500 \$
Travaux et contingences	1 600 000 \$	800 000 \$	68 000 \$	868 000 \$
Total reconstruction :	1 800 000 \$	900 000 \$	76 500 \$	976 500 \$

Coûts estimés d'entretien sur 40 ans :

	Total	Portion DGSRE	Total DGSRE
Entretien sur 40 ans incluant contingences	600 000 \$	300 000 \$	300 000 \$

Coûts totaux :

	Total	Portion DGSRE	8,50%	Total DGSRE
Total reconstruction	1 800 000 \$	900 000 \$	76 500 \$	976 500 \$
Total entretien	600 000 \$	300 000 \$	- \$	300 000 \$
Grand Total :	2 400 000 \$	1 200 000 \$	76 500 \$	1 276 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier serait retardé ou refusé, ville de CSL repoussera les travaux ou ne réalisera pas les travaux. Le fait de retarder ou de ne pas faire les travaux présente un danger pour la sécurité des travailleurs qui doivent utiliser et entretenir la station de pompage et un risque de défaillance de la station de pompage qui pourrait causer des inondations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications. Les communications locales seront assumées par la ville de CSL.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention entre la ville de Montréal et la ville de CSL : Novembre 2015

Préparation des plans et devis par une firme de génie conseil choisie par la ville de CSL :
Décembre 2015

Octroi du contrat pour travaux à un entrepreneur choisi par la ville de CSL : Février 2016

Début des travaux : Printemps 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François G GAGNÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-26

Mathieu-Pierre LABERGE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-11-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-03



Dossier # : 1156428001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré pour l'étape d'ingénierie détaillée visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) - Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet - Autoriser une dépense globale pour une somme maximale de 2 714 947\$ (taxes non applicables); la Ville recevra une contribution de l'AMT de 1 438 113\$.

Il est recommandé :

1. D'approuver l'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré pour l'étape d'ingénierie détaillée visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB).
2. D'autoriser l'embauche de 8 personnes nécessaires au bureau de projet.
3. D'autoriser une dépense globale de 2 714 947\$, taxes non applicables.
4. D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente détaillée, pour et au nom de la Ville de Montréal.
5. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156428001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré pour l'étape d'ingénierie détaillée visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) - Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet - Autoriser une dépense globale pour une somme maximale de 2 714 947\$ (taxes non applicables); la Ville recevra une contribution de l'AMT de 1 438 113\$.

CONTENU

CONTEXTE

Le boulevard Pie-IX, constitue la principale artère dans l'est de l'île de Montréal offrant notamment six voies de circulation traversant l'île du nord au sud. Actuellement, ce boulevard présente un environnement axé principalement sur la présence de l'automobile et les infrastructures municipales sont généralement en mauvais état.

L'AMT envisage d'y implanter un SRB entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-de-Coubertin à Montréal. Le SRB constitue un système de transport collectif performant qui offrira, un service rapide, fiable, confortable et sécuritaire entre la couronne nord, Laval, l'Est et le centre-ville de Montréal. En plus des avantages du projet au niveau du transport collectif, la Ville y voit l'opportunité d'améliorer l'aménagement de ce boulevard pour une meilleure intégration au milieu et de mettre à niveau ses infrastructures vieillissantes.

À terme, l'implantation du SRB offrira un potentiel de 70 000 déplacements par jour, en tenant compte du prolongement jusqu'au centre-ville via la rue Notre-Dame. Le projet global comporte la construction de 17 stations sur un tronçon de 11 km, incluant un stationnement incitatif à Laval. Sur le territoire montréalais, le SRB comptera 15 stations

qui desserviront les populations de quatre arrondissements soit : Montréal-Nord, Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension, Rosemont - La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

En 2013, des études en avant-projet définitif ont été réalisées afin de définir une solution optimale de mise en œuvre d'un SRB dans une perspective de desserte métropolitaine, de raffiner le scénario d'implantation retenu ainsi que de définir les interventions requises sur les infrastructures souterraines et les réseaux techniques urbains (RTU). Suite à cette étape, la Ville de Montréal a autorisé le projet intégré et à inscrit à son PTI les sommes requises pour financer sa contribution.

Ce projet d'une longueur de 8 km (sur le territoire de la Ville) impliquera des travaux majeurs sur cette importante artère de Montréal. La Ville de Montréal, dans son objectif d'intégrer ses interventions afin d'en réduire les impacts pour les riverains, souhaite profiter de ces travaux pour améliorer trois grands volets importants soit: le volet transport collectif, le volet infrastructures municipales, ainsi que le volet d'aménagement du domaine public.

Les objectifs du projet sont :

- D'accroître l'achalandage du transport collectif et de réduire la circulation automobile sur le boulevard Pie-IX;
- De faire du boulevard Pie-IX un endroit attrayant et plus sécuritaire pour les piétons et les utilisateurs du SRB;
- De mettre à niveau les infrastructures municipales et les réseaux techniques urbains (RTU) afin d'assurer la qualité des services offerts aux usagers et aux riverains.

Afin d'officialiser le projet, une entente de principe a été approuvée en juin 2014 par la Ville de Montréal et l'AMT (CG14 0300) concernant le partage du financement, la gestion et la réalisation du projet intégré.

Le présent sommaire vise à approuver une entente détaillée pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise du SRB. Ce bureau de projet permettra entre autres de réaliser l'étape d'ingénierie détaillée, soit la réalisation des plans et devis.

Voici l'ordonnancement des travaux et des étapes du projet intégré du SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

Étapes terminées :	Date de début	Date de fin
• Avant-projet préliminaire (APP)	Décembre 2009	Septembre 2010
• Étude d'intégration urbaine du projet	Juin 2011	Novembre 2011
• Avant-projet définitif (APD)	Juin 2012	Juin 2013
• Réaménagement du carrefour Pie-IX - H.Bourassa	Avril 2012	Octobre 2015

• Étude préliminaire d'Hydro-Québec (HQ)	Fin 2013	Février 2014
• Entente de principe AMT-Ville de Montréal	Avril 2014	Juin 2014 (approuvé VdM) février 2015 (signé par AMT)
• Plans et devis des travaux d'Hydro-Québec	2014	2015
• Approbation du dossier d'opportunité (DO) par le gouvernement du Québec	Automne 2013	Juillet 2015

Étape faisant l'objet du présent dossier :	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Entente détaillée entre la Ville et l'AMT pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré.	Août 2015	Novembre 2015

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Travaux préalables de la Ville de Montréal	Août 2011	Avril 2016
• Réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke	Février 2015	Juillet 2017
• Construction de l'édicule prototype à la station Amos	Novembre 2015	Août 2016
• Appel d'offres de services professionnels et octroi de contrat pour la réalisation des plans et devis	Novembre 2015	Février 2016
• Élaboration des plans et devis	Mars 2016	Septembre 2017
• Approbation du DA (dossier d'affaires) par le gouvernement du Québec	Printemps	Automne 2017
• Acquisitions des terrains et des servitudes	2016	2018

<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux et octroi du contrat 	Automne 2017	Été 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Appels d'offres pour la construction et octroi des contrats 	Automne 2017	Été 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Chantier et mise en service 	Été 2018	2022

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CG12 0104 - 19 avril 2012 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc., et Les Services exp inc., afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsub (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

L'entente détaillée complète et précise l'entente de principe signée le 6 février 2015. Elle a pour objectif d'établir les modalités relatives à la mise sur pied d'un bureau de projet intégré (Ville de Montréal – AMT) en vue de la réalisation des plans et devis du projet intégré du SRB Pie-IX, ainsi que la réalisation des études requises pour le dépôt par l'AMT d'un dossier d'affaires au gouvernement du Québec.

Cette entente détaillée vise à définir les besoins, les rôles et responsabilités des parties, les modalités de réalisation et de suivi, ainsi que le financement liés aux activités de réalisation

des plans et devis. Bien que le projet couvre le territoire de Montréal et Laval et que le bureau de projet sera mis sur pied pour l'ensemble du projet, l'entente détaillée porte seulement sur les travaux communs de l'AMT et de la Ville pour la portion montréalaise du projet.

Les activités incluses dans l'étape de l'ingénierie détaillée sont la réalisation d'études ainsi que la réalisation des plans et devis complets jusqu'à l'octroi des contrats de construction. Elle comprend sans s'y limiter :

- La création du bureau de projet (composition, localisation, budget, partage des coûts) et son déploiement à partir de janvier 2016;
- La réalisation des plans et devis ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres complets pour la construction;
- La construction de l'édicule prototype de la station Amos pour permettre l'utilisation de la voie réservée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Charlevoix entièrement assumée par l'AMT (édicule pour services en direction sud ainsi que les infrastructures requises pour le bon fonctionnement);
- L'élaboration d'ententes de principes avec les propriétaires des RTU et la réalisation des plans et devis pour le déplacement et la mise à niveau de leur réseaux;
- La réalisation d'études et d'activités complémentaires nécessaires pour compléter l'ingénierie détaillée;
 - La préparation du dossier d'affaires (DA) à soumettre par l'AMT au gouvernement du Québec.
- Les acquisitions de terrains et servitudes et toutes activités nécessaires s'y rattachant sous la responsabilité de la Ville de Montréal;
- L'élaboration d'ententes d'entretien et d'exploitation nécessaires pour cette étape.

Le bureau de projet sera localisé au 700, rue De La Gauchetière Ouest et sera composé de représentant de l'AMT, de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal tel que présenté dans l'organigramme de la gouvernance mis en pièce jointe au sommaire. Le partage des coûts est présenté dans l'entente et élaboré sous la rubrique aspect financier.

Pour la création du bureau de projet et le respect des termes de l'entente détaillée, la Ville doit y affecter 8 ressources pour une période de 2 ans (2016-2017).

Une fois cette entente entérinée, une autre entente devra être élaborée pour statuer sur la composition, le rôle et responsabilités de chaque entité lors de la phase exécution des travaux ainsi que de la mise en exploitation du SRB.

JUSTIFICATION

Cette entente détaillée est nécessaire pour définir le partage des responsabilités entre l'AMT et la Ville de Montréal. De plus, elle est requise afin de pouvoir embaucher le personnel requis au bon déroulement du projet, de créer et déployer le bureau de projet et d'octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis en début d'année 2016, et ce, afin de pouvoir commencer les travaux du SRB à l'été 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les termes de l'entente détaillée, il est convenu que les coûts associés au bureau de projet sont financés à 75 % par l'AMT et à 25 % par la Ville de Montréal. Les coûts comprennent notamment:

- Les frais relatifs au recrutement et à l'embauche du directeur principal du projet;
- Le salaire du directeur principal du projet;
- Le salaire des ressources incluses dans l'organigramme du Bureau de projet;
- Les coûts fixes associés au Bureau de projet (loyer, mobilier, équipement informatique, téléphonie, internet et fourniture de bureau).

Des ressources travaillant au bureau de projet du SRB Pie-IX, 9 sont des employés de la Ville de Montréal, 11 sont des employés de l'AMT, 1 est un employé de la STM et finalement le directeur principal du projet sera sous contrat avec l'AMT.

La création du bureau de projet nécessite donc l'embauche de 8 ressources pour la Ville de Montréal, car une de ces ressources, le chargé de projet responsable de l'aménagement et de la circulation est déjà à l'emploi de la Ville de Montréal. De ces 8 ressources, 7 postes seront au Service des infrastructures, de la voirie et des transports et un poste sera au service des affaires juridiques. Le montant salarial total pour les 9 employés de la Ville de Montréal est estimé à 1 917 484 \$ incluant les charges sociales pour une durée de 20 mois (janvier 2016 à août 2017).

La dépense brute estimée pour la Ville de Montréal pour le bureau de projet SRB Pie-IX, sera

- 100 % dépense Montréal: 1 917 484 \$ (75% de ce montant sera remboursé à la Ville par l'AMT)
- 25 % dépense AMT /STM 797 463 \$

TOTAL dépense brute: 2 714 947 \$ (taxes non applicable)

Étant donné que l'AMT finance le bureau de projet à 75 %, la Ville recevra une **contribution financière de l'AMT de 1 438 113 \$** (75 % de 1 917 484 \$) et ce, selon les heures consacrées au projet aux taux établis conformément à l'entente.

Le **coût net** estimé pour la Ville de Montréal pour la mise sur pied du bureau sera donc de **1 276 834 \$.** (taxes non applicables)

Les crédits autorisés requis pour le projet PTI 75007 s'élevant à 1 917 484 \$ seront virés au moment de l'inscription de l'écriture des dépenses réelles de rémunérations que le SIVT préparera et acheminera au Service des finances, conformément à la procédure de comptabilisation de la main-d'oeuvre capitalisable. Le coût de ces postes additionnels, à compter de 2016, est prévu au budget 2016-2017 du SIVT conformément aux réquisitions budgétaires présentées au Service des finances, le tout conditionnellement à l'approbation du budget 2016 par les instances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette entente n'est pas approuvée par le Conseil d'agglomération du mois de novembre 2015, la création et le déploiement du bureau de projet seront retardés. Cette situation occasionnerait un retard de la livraison des plans et devis et des activités subséquentes.

L'échéancier global du projet ne pourra pas être respecté et la mise en service du SRB serait repoussée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016: Octroyer un contrat pour la réalisation des plans et devis;

- 2016: Acquérir les terrains et les servitudes par la Ville de Montréal;
- 2018: Approuver une entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'AMT pour la phase construction et mise en service du SRB;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEBRUN
Chargée de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1155175008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

Il est recommandé :

- d'approuver les amendements à l'entente transitoire intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest (CG15 0274) ;
- de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville approuvée par la résolution CG15 0274 du conseil d'agglomération et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises pour la résiliation de cette entente;
- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-05 07:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a conclu des ententes transitoires avec sept (7) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Des amendements à ces ententes ont été approuvés au conseil d'agglomération du 20 août 2015 (CG15 0504) afin que les organismes puissent assurer la gestion des Fonds locaux de solidarité et offrir un service de mentorat aux entrepreneurs. Ces ententes transitoires avec les amendements définissent ainsi les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2015-2016. La Ville verse ainsi à ces organismes une contribution annuelle leur permettant de réaliser les mandats suivants :

- offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, entre autres par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services se fait, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- gérer le Fonds local d'investissement (FLI);
- gérer le Fonds local de solidarité (FLS);
- collaborer et participer aux activités de mentorat offertes par les cellules de mentorat du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship;
- agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

En fonction des pôles, ces sept (7) organismes sont les suivants :

- Pôle Est : Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal Est (PME MTL Est-de-l'Île);
- Pôle Centre-Est : CLD Centre-Est (PME MTL Centre-Est);
- Pôle Est : Société de développement économique de Ville-Marie (PME MTL Centre-Ville);
- Pôle Centre-Ouest : CLD Centre-Ouest (PME MTL Centre-Ouest) et CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- Pôle Grand Sud-Ouest : Corporation de développement économique de LaSalle;
- Pôle Ouest : CLD Ouest-de-l'Île (PME MTL Ouest-de-l'Île).

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du modèle de développement économique local, il était prévu que des modifications à la gouvernance du CLD Centre-Ouest soient réalisées avant que celui-ci puisse intervenir sur l'ensemble du territoire du pôle Centre-Ouest. La nouvelle gouvernance du CLD Centre-Ouest ayant été adoptée par son conseil d'administration, il y a maintenant lieu d'apporter un amendement à l'entente afin d'élargir son territoire d'intervention au suivant : arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Mont-Royal et Montréal-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Suite aux modifications à la gouvernance du conseil d'administration du CLD Centre-Ouest, des amendements à l'entente transitoire doivent intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme. Ces amendements ont pour but de modifier le territoire d'intervention et de majorer la contribution financière en conséquence.

Par ailleurs, considérant que la Ville de Montréal confie au CLD Centre-Ouest le mandat d'offrir les services de développement économique local dans le Pôle Centre-Ouest, qui inclut le territoire de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, il y a lieu de mettre fin à l'entente transitoire intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville le 30 avril 2015. L'article 6 de cette entente prévoit que la Ville peut y mettre fin sur simple avis écrit.

JUSTIFICATION

Les amendements sont nécessaires pour que le CLD Centre-Ouest puissent intervenir sur l'ensemble du territoire du pôle Centre-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser le versement d'un soutien financier total de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Cette contribution tient compte des contributions déjà versées à la CDEC Ahuntsic-Cartierville pour le Pôle Centre-Ouest. Le versement de la contribution se fera conformément aux dispositions de la convention.

	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution gouvernementale	Contribution totale	Part de la contribution de l'agglomération dans la contribution totale
2015 - 2016	158 053,86 \$	787 948,41 \$	946 002,27 \$	16,7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les amendements permettront au CLD Centre-Ouest d'offrir les services de soutien, d'accompagnement et de financement auprès des entreprises et entrepreneurs du territoire pôle Centre-Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-10-29



Dossier # : 1155175007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord

Il est recommandé :

- d'approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-06 15:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six pôles de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire.

L'agglomération a conclu des ententes transitoires avec sept (7) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2015-2016.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des 18 centres locaux de développement (CLD) montréalais (inclut les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) ayant eu un mandat CLD). Aux termes de l'article 284 de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt FLI et d'un contrat de crédit variable à l'investissement pour un FLS deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de*

l'Exportation , c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs, qui doit être transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS sont transférées à la VILLE.

Pour établir la valeur de l'actif net CLD à être transférée à la Ville, une méthodologie a été développée. Les grands principes de cette méthodologie sont les suivants :

1. Tenir compte des surplus de l'organisme avant la première contribution pour les activités CLD. Ces surplus sont considérés comme appartenant à l'organisme;
2. Tenir compte de l'apport des contributions CLD par rapport aux autres contributions de l'organisme;
3. Tenir compte des surplus/décifits au fil des années, des apports reportés, des réserves, des dépenses encourues, des engagements et des provisions.

L'actif net CLD est défini de la façon suivante : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et engagements pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et la date de cessation des activités CLD.

La convention de partage de l'actif avec la CDEC Centre-Nord prévoit le transfert des sommes suivantes :

- Actif net CLD : 3000 \$;
- FLI : 730 854,20 \$;
- FLS : 304,75 \$.

La convention prévoit également le transfert à la Ville :

- de parts privilégiées de catégorie "B" et "D" détenus dans la coopérative de solidarité Jarry;
- d'actions de catégorie "Q" de la société 8248800 Canada inc;
- d'actions privilégiées catégories "B" de la Coopérative de solidarité Unibâtir.

Rappelons que le Centre local de développement (CLD) Centre-Est (maintenant connu sous le nom PME MTL Centre-Est) est l'organisme mandaté par la Ville de Montréal pour offrir les services de soutien, d'accompagnement et de financement pour les territoires de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La CDEC Centre-Nord desservait, avant l'adoption de la Loi, le territoire de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Comme ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers PME MTL Centre-Est. Toutefois, les municipalités du Québec sont présentement en attente d'une directive du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui viendra prescrire le traitement des FLI et FLS. Comme cette directive est susceptible d'avoir un impact sur le transfert des FLI et des FLS vers les organismes mandataires, il est prudent d'attendre cette directive avant de procéder à ce transfert vers PME MTL Centre-Est, sans toutefois retardé le partage des actifs.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente de la signature de l'entente entre le MAMOT et la Ville concernant le transfert des activités CLD, FLI et FLS aux organismes qui seront mandatés par la Ville, l'actif net du CLD Centre-Est (PME MTL Centre-Est) au montant de 3 000 \$ sera inscrit à titre de revenu et les sommes FLI (730 854,20 \$) et FLS (304,75 \$) seront inscrit à titre de "Autres Crédoeurs" dans les livres comptables de la Ville."

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente avec le Centre local de développement PME MTL Centre-Est pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI et FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-10-29

CE : 20.026
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.027
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155323009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er avril 2013 une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, d'une superficie approximative de 1 791 m ² , pour les fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique dans ce secteur, pour une recette totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes (6010).

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1^{er} avril 2013, une partie des lots 1 003 137 et 1 000132 du cadastre du Québec, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, d'une superficie approximative de 1 791 m², pour les fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique, pour une recette totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-04 09:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1155323009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er avril 2013 une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, d'une superficie approximative de 1 791 m ² , pour les fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique dans ce secteur, pour une recette totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes (6010).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité des installations dans le nord-est de la région métropolitaine, Hydro-Québec propose un plan global d'intervention regroupant plusieurs projets, notamment dans l'est de l'île de Montréal, dont la construction du nouveau poste Bélanger. Situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, le poste Bélanger alimente actuellement en électricité près de 44 000 clients. Construit en 1955, il atteindra bientôt la limite de sa capacité et plusieurs de ses équipements sont vieillissants. Étant dans l'obligation de maintenir la tension partielle de la ligne existante qui servira à l'alimentation du nouveau poste Bélanger, Hydro-Québec a construit une ligne de dérivation temporaire permettant la construction d'un nouveau pylône. Cette dérivation a été aménagée sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal et plus précisément sur une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec. Lesdits terrains sont localisés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau dans un secteur principalement à vocation industrielle.

Le dossier est présenté tardivement pour des raisons administratives. Initialement, Hydro-Québec souhaitait conclure une entente d'occupation temporaire visant l'emprise d'une ligne de distribution électrique. Par la suite, elle souhaitait obtenir une servitude temporaire, mais après maintes discussions, les parties ont convenu d'envisager un projet de bail. Actuellement, les travaux sont en cours de réalisation. En 2017, la Ville prévoit que le site servira pour l'implantation de logements sociaux et communautaires. Le bail a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hydro-Québec pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1^{er} avril 2013 une partie du lot 1 000 132 du cadastre du Québec d'une superficie de 117,7 m² et une partie du lot 1 000 137 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 673,3 m² situé au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, pour les fins de transfert des lignes de distribution électrique, pour une recette totale de 21 959,88 \$ excluant les taxes. Il est important de préciser que le projet de bail inclut la location d'une parcelle de terrain additionnelle, en 2013, sur le lot 1 000 137 du cadastre du Québec, pour une période de 4 mois selon les modalités qui sont prévues au projet de bail.

JUSTIFICATION

La croissance du secteur amène Hydro-Québec à réévaluer la performance de son réseau et doit s'assurer que le poste Bélanger soit toujours viable. À la fin des travaux, le terrain servira à l'implantation de logements sociaux pour l'arrondissement de Saint-Léonard. La Division évaluation et transactions immobilières a procédé à l'estimation de la valeur locative. Le rapport indique un taux locatif annuel entre 1,87 \$/m² et 2,68 \$/m². Le taux retenu est de 2,22 \$/m² correspondant à une valeur annuelle de 3 990,88 \$ pour les lieux loués.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail des recettes à percevoir:

	Recette 2013 (9 mois)	Recette annuelle 2014	Recette annuelle 2015	Recette annuelle 2016	Recette du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017 (3 mois)	Recettes Totales
Recettes	8 992,41 \$	3 990,00 \$	3 990,00 \$	3 990,00 \$	997,47 \$	21 959,88 \$
TPS	449,62 \$	199,50 \$	199,50 \$	199,50 \$	49,87 \$	1 097,99 \$
TVQ	896,99 \$	398,00 \$	398,00 \$	398,00 \$	99,50 \$	2 190,50 \$
Total	10 339,02 \$	4 587,50 \$	4 587,50 \$	4 587,50 \$	1 146,84 \$	25 248,37 \$

Pour la recette de 2013, Hydro-Québec reconnaît avoir utilisé une parcelle de terrain additionnelle du lot 1 000 137 du cadastre du Québec pour l'aménagement d'une ligne de dérivation temporaire de transport d'énergie électrique. La recette totale de loyer pour le terme est de 21 959,88 \$ excluant les taxes.

Le revenu de 21 959,88\$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière du 1er avril 2013 au 31 mars 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra de régulariser l'entente d'occupation qui permet à Hydro-Québec de moderniser son réseau d'énergie électrique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Novembre 2015
CM Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-19

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-11-04



Dossier # : 1156025015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Investissements Beldev inc. pour une période additionnelle de quatre mois, à compter du 1er janvier 2016, pour les besoins opérationnels de radiocommunication vocale de la Ville, pour un loyer total de 10 347,75 \$, taxes incluses. Bâtiment 4106.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Investissements Beldev inc., pour une période additionnelle de quatre mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, des espaces utilisés à des fins de radiocommunication vocale, pour un loyer total de 10 347,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-05 09:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156025015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Investissements Beldev inc. pour une période additionnelle de quatre mois, à compter du 1er janvier 2016, pour les besoins opérationnels de radiocommunication vocale de la Ville, pour un loyer total de 10 347,75 \$, taxes incluses. Bâtiment 4106.

CONTENU

CONTEXTE

Pour ses besoins opérationnels de radiocommunication vocale, la Ville de Montréal loue plusieurs sites d'antennes localisés sur le territoire de l'agglomération. Parmi ces sites, la Ville loue, depuis 1999, des espaces où des équipements de radiocommunication ont été installés sur le toit d'un immeuble et dans un espace de la salle mécanique.

Dans le cadre de l'implantation du nouveau Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (le « SÉRAM »), bien que ce site n'ait pas été identifié parmi les sept (7) endroits stratégiques permettant d'opérer ce système de radiocommunication unique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, il reste toujours requis afin de pouvoir assurer les communications vocales du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») sur l'ancien système, et ce, jusqu'au déploiement complet du SÉRAM. Puisque le déploiement est retardé, le Service des technologies de l'information (le « STI ») a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière de renouveler le bail pour une durée supplémentaire de quatre (4) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0397 - 11 mars 2015 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée de deux ans et demi, du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2015, pour une dépense de 68 985,00 \$ incluant les taxes.

DA114684001 - 9 juin 2011 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée de deux ans, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013, pour une dépense de 45 100,65 \$ incluant les taxes.

DB094684004 - 3 août 2009 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée de deux ans, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011, pour une dépense de 38 575,03 \$ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Investissements Beldev inc., des espaces dans la salle mécanique (mesurant 9,9' x 9,4') et sur le toit d'un immeuble, pour les besoins de radiocommunication vocale de la Ville. Le terme de la convention de prolongation du bail est de quatre mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 30 avril 2016.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2015 et il est nécessaire de le renouveler. En effet, ce site est absolument requis afin de pouvoir continuer à exploiter le système radio vocale actuel (SRVA) du SPVM. Le loyer de base convenu est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 20 000 \$ et 30 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est détaillé comme suit :

	Loyer mensuel antérieur : 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015	Loyer pour la période du : 1er janvier 2016 au 30 avril 2016	Loyer total pour le terme (4 mois)
Loyer avant taxes	2 250,00 \$	2 250,00 \$	9 000,00 \$
TPS - 5 %	112,50 \$	112,50 \$	450,00 \$
TVQ - 9,975 %	224,44 \$	224,44 \$	897,75 \$
Loyer total taxes incluses	2 586,94 \$	2 586,94 \$	10 347,75 \$
Ristourne TPS			450,00 \$
Ristourne TVQ			448,88 \$
Loyer net			9 448,87 \$

Le coût du loyer est assumé par le SPVM et le STI à même leur budget de fonctionnement, le tout selon les informations financières inscrites dans l'intervention du Service des finances.

Le loyer inclut tous les frais d'électricité et les taxes foncières.

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 10 347,75 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location a pour but la poursuite des opérations de radiocommunication pour des fins de sécurité publique. En effet, le non renouvellement de ce site radio engendrera automatiquement d'importantes pertes de communications vocales dans les opérations policières du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 18 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI (Gianina MOCANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-27

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-11-05

CE : 20.030
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151262005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance;

Organisme	Projet	Montant
Le Groupe communautaire l'Itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri Nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000 \$
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des Femmes de Montréal	L'itinérance des femmes: l'urgence d'intervenir	30 000 \$
En marge 12 - 17	En marge 12 - 17	30 000 \$

L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
---	--	----------------------------

2. d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-06 12:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151262005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, était signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). L'entente Ville - MTESS, d'une durée d'une année, est dotée d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2016. Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

CE14 1974 du 17 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à dix organismes, pour l'année 2014, dont 30 000 \$ à chaque organisme suivant : Le Groupe communautaire L'itinéraire, Centre d'amitié autochtone de Montréal inc., La Mission St-Michael, Refuge des jeunes de Montréal, Dîners St-Louis, La rue des femmes de Montréal, En marge 12-17 et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc., dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE13 1742 du 27 novembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 300 000 \$ à dix organismes, pour l'année 2013, dont 30 000 \$ à chaque organisme suivant : Le Groupe communautaire L'itinéraire, Centre d'amitié autochtone de Montréal inc., La Mission St-Michael, Refuge des jeunes de Montréal, Dîners St-Louis, La rue des femmes de Montréal, En marge 12-17 et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc., dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

DESCRIPTION

La complexité des situations vécues par les citoyennes et citoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation entre tous les acteurs montréalais qui œuvrent dans ce domaine. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal verse depuis 1991 un soutien financier annuel de 30 000 \$ aux huit organismes communautaires de ce sommaire qui offrent des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi aux personnes des deux sexes en situation d'itinérance ainsi qu'aux jeunes de la rue. Six d'entre eux sont situés dans l'arrondissement Ville-Marie, un dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal et un autre dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les organismes assureront des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi destinés aux personnes sans abri. Les bailleurs de fonds de ces organismes sont principalement le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud

-de-l'Île-de-Montréal, par l'entremise de son programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et la Direction de santé publique et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, par le biais du programme Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) et Centraide. Ce soutien financier de fin d'année (voir section décisions antérieures) vient compléter, pour une part variant de 1 à 9%, le budget de ces organismes.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet d'offrir un accompagnement à nos concitoyens en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général de ces personnes et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. Le renouvellement de ces ententes découle des résultats des travaux avec les partenaires institutionnels et communautaires ainsi que des orientations mises de l'avant au sein du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Les projets recommandés sont cohérents avec l'un des quatre principes mis de l'avant par la Ville de Montréal dans ce plan d'action, soit celui d'offrir des alternatives à l'itinérance et plus spécifiquement à l'égard de l'action 8 : Aider les centres de jour.

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande de soutenir financièrement ces projets. La contribution de la Ville à ces projets, qui ont débuté en janvier 2015, est complémentaire à d'autres sources de financement notamment au soutien des partenaires mentionnés précédemment et au budget de fonctionnement des huit organismes. Les soutiens financiers recommandés sont en continuité des soutiens financiers accordés antérieurement par la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien est financé par le gouvernement du Québec via le budget qui est alloué à la Ville par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2015 - 2016). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, notamment le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 398039.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé ces dernières années à ces organismes pour le même projet.

Organisme	Montant accordé		Projet	Montant recommandé 2015 (\$)	Part du budget de l'OBNL 2015 (%)
	2013 (\$)	2014 (\$)			
Le Groupe communautaire L'itinéraire	30 000	30 000	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000	2
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	30 000	30 000	Kaie:ri Nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000	8
La Mission St-Michael	30 000	30 000	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000	9
Refuge des jeunes de Montréal	30 000	30 000	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000	2

Dîners St-Louis	30 000	30 000	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000	6
La rue des Femmes de Montréal	30 000	30 000	L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir	30 000	1
En Marge 12-17	30 000	30 000	En Marge 12-17	30 000	5
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	30 000	30 000	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000	5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces organismes ressources de première ligne sont indispensables à la réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe B aux huit projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

Mars 2016 Date limite de dépôt des rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-28

Jocelyne LEBRUN
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Patrice ALLARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1156352007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 378 403 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder trois (3) contributions financières non récurrente totalisant la somme maximale de 378 403 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM)	Analyse du réseau routier de l'Est et validation de l'application mobile	83 896 \$
Escale Famille le Triolet	Escale pour Toit	144 507 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	Premiers Vendredis Montréal, offre bonifiée en partenariat avec des acteurs de l'Est	150 000 \$

2. d'approuver trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-03 07:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1156352007**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 378 403 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée par projet peut varier de 25 000 \$ à 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement des organismes. Aussi, la contribution de la Ville, des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget des projets soutenus. Les projets répondant aux critères d'admissibilité sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici un résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

Appels de projets	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers financés	Montant total accordé
Automne 2013	23	5	292 363 \$
Printemps 2014	12	4	597 200 \$
Été 2014	7	3	463 435 \$
Hiver 2015	13	2	213 435 \$

L'appel de projets Été 2015 s'est déroulé en deux étapes :

1. Un appel d'intérêt a été lancé le 20 mai 2015. Cet appel était une étape non obligatoire qui permettait aux demandeurs de faire valider l'admissibilité de leur projet, la pertinence de celui-ci dans le cadre du PRAM-Est et d'obtenir des conseils de la part du jury pour la complétion du dossier de candidature. Cette étape n'était pas une garantie que les projets analysés obtiendraient un financement de la part de la Ville de Montréal. Elle permettait

essentiellement d'accompagner les organismes et de favoriser la concrétisation des bonnes idées en de réels projets porteurs.

2. L'appel de projets a été lancé le 17 juin 2015 pour un dépôt le 15 septembre 2015.

Lesancements ont notamment été diffusés sur le site Internet de la Ville et auprès des partenaires et relayeurs. Ils ont aussi été transmis à des organismes à but non lucratif ayant préalablement manifesté leur intérêt pour le programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

La liste des projets soutenus jusqu'à présent par le PRAM-Est est en pièce jointe.

DESCRIPTION

Dans un premier temps, et ce pour les deux étapes, chacun des projets a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).

Sur les dix (10) projets reçus lors de l'appel de projets, sept (7) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury. Celui-ci les a analysés en fonction de la grille d'évaluation qui se trouve en pièce jointe. Les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % sont présentés aux instances pour approbation.

Voici les trois (3) projets qui ont obtenu la note de passage et qui sont présentés dans le présent sommaire décisionnel :

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville de Montréal
------------------	---------------	-------------------------	-------------------------------	--

Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM)	Analyse du réseau routier de l'Est et validation de l'application mobile	83 896 \$	139 826 \$	60 %
Description du projet	Collecte et analyse de données récoltées avec des enregistreurs placés sur une flotte de camions appartenant à des entreprises et organismes œuvrant dans l'Est de Montréal afin d'identifier les principales zones de congestion, d'analyser les émissions de GES et de valider l'utilisation d'une application mobile qui permet d'améliorer les déplacements routiers.			
Escale Famille le Triolet	Escale pour Toit	144 507 \$	288 310 \$	50 %
Description du projet	Projet pilote, en partenariat avec les organismes du milieu, visant à soutenir la réintégration de femmes monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire, au marché du travail à court et à moyen terme. Ce projet vient supporter la réalisation de la construction d'un bâtiment de 21 unités de logement transitoire (investissement de 5 M\$) réalisé grâce au programme AccèsLogis. Le projet financé par le PRAM-Est permettra d'aménager les locaux de l'organisme, d'offrir de nouvelles activités de support aux femmes et de créer un partenariat avec les organismes du milieu afin de devenir un réel pôle d'aide aux femmes monoparentales dans le quartier.			
Association des restaurateurs de rue du Québec	Premiers Vendredis Montréal, offre bonifiée en partenariat avec des acteurs de l'Est	150 000 \$	446 200 \$	33,6 %
Description du projet	Profiter de la popularité des Premiers Vendredis en tant que plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au Canada, afin de créer des partenariats avec des acteurs de l'industrie culturelle (principalement de l'Est) et faire rayonner l'Est de Montréal en tant que véritable pôle culturel. Le projet inclut, notamment, l'agrandissement du site occupé par les Premiers Vendredis, des aménagements et, possiblement, l'extension de l'événement sur deux jours. Ce projet vise également à supporter l'organisme dans sa recherche de partenaires culturels, principalement de l'Est, afin que ceux-ci soient présents lors des événements et puissent faire la promotion de leurs offres respectives, de façon ludique et intéressante. Ce projet favorise également la pérennisation des Premiers Vendredis grâce à une offre bonifiée de services.			

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou de suggérer à la Ville d'effectuer, en collaboration avec l'organisme, certains changements au projet ou au montage financier. Cela n'a pas été fait lors de cet appel de projets.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Celui-ci précise les modalités de versement des contributions financières en fonction de l'avancement des activités prévues par les organismes. Ainsi, chacun recevra sa contribution financière en, au moins, deux versements.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de 378 403 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution de trois (3) contributions financières aux organismes suivants :

CargoM

Budget du projet qui se déroulera jusqu'au printemps 2017 :

Partie prenante	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM -Est	70 000 \$	0 \$	13 896 \$	83 896 \$
CargoM	25 000 \$	26 999 \$	3 931 \$	55 930 \$
			Total	139 826 \$

Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ)

Budget du projet qui se déroulera jusqu'à l'automne 2016

Partie prenante	Montant 2016	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	150 000 \$	150 000 \$
ARRQ	296 200 \$	296 200 \$
	Total	446 200 \$

Famille Escale le Triolet

Budget du projet qui se déroulera jusqu'à la fin 2017

Partie prenante	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	15 000 \$	91 000 \$	38 507 \$	144 507 \$
Famille Escale le Triolet et prêteur hypothécaire	0 \$	71 901 \$	71 902 \$	143 803 \$
			Total	288 310 \$

Les dépenses des projets présentés par les organismes sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente du 175 M\$.

Les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de Famille Escale le Triolet permet l'aménagement de quartiers durables tout en soutenant le développement résidentiel adapté aux besoins des familles.

Le projet de CargoM permettra la diminution des émissions de GES et l'apaisement de la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Est Entreprendre - Collaborer - Réussir en permettant de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication et de visibilité prévues respecteront les obligations convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Ces obligations sont imposées par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon l'échéancier convenu dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Renaud FORTIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme
Lucie BÉDARD_URB, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

Lecture :

2 : Lucie BÉDARD_URB 2 novembre 2015 17:6 LECTURE du Sommaire décisionnel

1 : Gilles DUFORT 29 octobre 2015 10:36 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-28

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Serge GUÉRIN
Directeur



Dossier # : 1150843023

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 133,32 \$ relative au déplacement, les 19 et 20 octobre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 133,32 \$ relative au déplacement, les 19 et 20 octobre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-04 06:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843023

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 133,32 \$ relative au déplacement, les 19 et 20 octobre 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement, la Ville de Montréal a déposé un mémoire sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense en lien avec le déplacement du maire à Québec en vue de déposer un mémoire dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	133,32 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-03

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-03



Dossier # : 1150843024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense de 540,40 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville, aux 19e Journées annuelles de santé publique qui se tiendront à Montréal, les 8 et 9 décembre 2015.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense de 540,40 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville, aux 19e Journées annuelles de santé publique qui se tiendront à Montréal, les 8 et 9 décembre 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-06 07:28

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense de 540,40 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville, aux 19e Journées annuelles de santé publique qui se tiendront à Montréal, les 8 et 9 décembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Grand rendez-vous annuel de la santé publique québécoise, les Journées annuelles de santé publique (JASP) sont le fruit d'un travail collectif du réseau de la santé publique. Motivée par les besoins de formation continue du réseau et de ses partenaires multisectoriels, la programmation des JASP repose sur la mise à jour de nouveaux enjeux et la valorisation des connaissances récentes sur des problématiques plus connues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les JASP accueillent des professionnels de milieux variés, tous concernées par la santé et le bien-être de la population.
Les JASP sont constituées de plusieurs colloques scientifiques et d'atelier de formation visant à acquérir des compétences.

JUSTIFICATION

Le maire de Montréal a désigné M. Marc-André Gadoury pour prendre part à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense couvre les frais d'inscription pour les deux journées ainsi que les frais de repas. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53801.010001.0000.000000.00000.00000.00000	540,40 \$
Division du Soutien aux élus	

Publicité et frais de représentation Non admissible loi 90

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faciliter le maillage entre les acteurs des diverses régions du Québec et provenant de domaines d'activités variés.

- Renforcement des compétences et mise à jour des pratiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe , Direction

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG

Le : 2015-11-03

Responsable du soutien aux élus

Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-03



Dossier # : 1154310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 22 et 23 novembre 2015, afin de participer aux Rendez-vous de l'habitation, à Québec. Montant estimé : 589,94 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 22 et 23 novembre 2015, afin de participer aux Rendez-vous de l'habitation, à Québec - montant estimé : 589,94 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-06 13:20

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 22 et 23 novembre 2015, afin de participer aux Rendez-vous de l'habitation, à Québec. Montant estimé : 589,94 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La programmation du Rendez-vous de l'habitation 2015 met en vedette les questions d'actualité qui sont au coeur des réflexions des intervenants du secteur de l'habitation. Dans le contexte gouvernemental actuel, il faut établir les besoins prioritaires en matière d'habitat et mettre en place les moyens pour y répondre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le 23 novembre 2015, le Centre des congrès de Québec accueille le Rendez-vous de l'habitation 2015.

Le Rendez-vous de l'habitation est une activité annuelle organisée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat. Le 17 décembre 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le premier lundi d'octobre de chaque année comme Journée mondiale de l'habitat. L'idée est de réfléchir sur l'état de nos villes et le droit fondamental de tous à un logement adéquat. Cette Journée est également destinée à rappeler au monde sa responsabilité collective pour l'avenir de l'habitat humain.

Le Rendez-vous de l'habitation est donc une occasion idéale de partage et de réseautage pour les acteurs du milieu de l'habitation du Québec.

JUSTIFICATION

En raison d'un contexte budgétaire difficile pour l'habitation, il est important que la Ville de Montréal soit représentée lors de cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de

la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000	589,94 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe , Direction

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-06

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-06

CE : 30.004
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2015/11/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141010019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

de recommander au conseil municipal :
d'adopter, sans modification, le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de
Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et
architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de
Châteaubriand.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-30 15:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141010019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

CONTENU

CONTEXTE

L'église de Dieu Centrale de Montréal a mandaté le Groupe Lauvac architecture pour adresser une demande à l'arrondissement en vue d'obtenir une modification au plan d'urbanisme et conséquemment une modification aux règlements d'urbanisme pour permettre le redéveloppement de la propriété sise au 8120, avenue de Châteaubriand.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

1- Propriété visée

La propriété visée par la modification au plan d'urbanisme se situe à l'intersection de l'avenue de Châteaubriand et de la rue Jarry Est. Sur le site, est implanté en arrière lot, un lieu de culte d'une superficie de 202,4 mètres carrés datant du début des années 1910.

Depuis sa construction, trois congrégations religieuses en ont été propriétaires:

- 1911 à 1968: Crystal Springs Mission;
- 1968 à 1984: Armian Evangelical;
- 1985 à aujourd'hui: Église de Dieu Centrale de Montréal.

L'église suit un plan rectangulaire et elle a un étage et demi. Son toit, à deux versants, est recouvert de bardeaux d'asphalte et il surplombe la nef à vaisseaux. Son architecture simple et modeste s'exprime à travers la composition de ses façades et de son décor intérieur.

Depuis sa construction, le lieu de culte a subi très peu de transformation. La majorité des travaux de rénovation ont été effectués à l'intérieur du bâtiment pour répondre aux besoins de la communauté pentecôtiste. Dans les années 1990 et 2000 le sous-sol a été réaménagé et en 2004, la maçonnerie autour du chevet a été recouverte de crépi.

2- État du bâtiment

En 2011, l'arrondissement a émis un avis d'évacuation pour ce bâtiment. Il a été constaté, suite à une inspection des lieux, les anomalies suivantes:

- affaissement de la toiture;
- détachement de la brique sur l'élévation est;
- murs sud et ouest sont hors-plomb.

Suite à la réception de cet avis, les lieux ont été sécurisés mais le bâtiment est demeuré vacant.

En 2013, une inspection exhaustive du bâtiment a permis de déceler les éléments suivants:

- le revêtement de toiture ainsi que les solins métalliques sont à remplacer;
- affaissement de la toiture;
- le revêtement de maçonnerie et de crépi de ciment sont en mauvais état;
- certains linteaux des ouvertures du sous-sol sont fissurés et d'autres sont disloqués et se déplacent vers l'extérieur;
- les murs sud et ouest sont hors-plomb;
- la porte de la façade avant présente des signes de moisissure;
- traces d'infiltration d'eau à l'intérieur du bâtiment.

3- Évaluation d'intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de l'église repose davantage sur ses valeurs sociale, spirituelle et communautaire que sur sa valeur architecturale. La communauté haïtienne l'associe comme lieu de rassemblement et de socialisation.

En ce qui a trait à sa valeur architecturale, elle consiste uniquement en sa sobriété et en son intégration au cadre bâti existant.

Dès lors, étant donné l'état des lieux et la faible valeur architecturale du bâtiment, sa démolition est préconisée pour permettre de redévelopper le site.

4- Milieu environnant

Le secteur de l'avenue de Châteaubriand est caractérisé par l'implantation d'habitations de type «plex» en rangée, datant du début du XXe siècle. Elles ont majoritairement 2 étages. Munis d'un toit plat, ces bâtiments sont recouverts de briques et leur façade est de composition symétrique.

En bordure de la rue Jarry, sont implantés des bâtiments mixtes de 3 étages, à toit plat, construits pour la plupart dans les années 1920-1940. Leur façade est entièrement recouverte de briques avec une large fenestration au rez-de-chaussée.

5- Plan d'urbanisme

Au plan d'urbanisme, le bâtiment est inscrit à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle. Aussi, il se trouve à l'intérieur d'une zone d'affectation résidentielle où sont prescrits les paramètres de densité suivants:

- bâti de deux ou trois étages hors sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

6- Règlement de zonage

Dans la zone où se situe la propriété, la réglementation de zonage prévoit les normes

suivantes:

- usage autorisé: établissement cultuel;
- hauteur des bâtiments: maximum 12,5 mètres et 3 étages maximum;
- densité maximale: 4,5;
- taux d'implantation au sol: 35 à 100%.

7- Projet de remplacement

Suite à la démolition de l'église, il est proposé de construire un bâtiment abritant un lieu de culte avec une salle communautaire et des logements.

7.1 Juin 2014

7.1.1- Centre communautaire

Les plans déposés en juin 2014 prévoyaient la construction de deux bâtiments sur la propriété.

D'abord, la construction d'un centre communautaire, avec un lieu de culte, était projetée face à la rue Jarry. Ce dernier avait 3 étages de haut et une superficie de près de 215 mètres carrés. Sa hauteur était similaire à celle de son voisin avec 13,35 mètres.

Le sous-sol comprenait un espace communautaire ainsi qu'un vestiaire et une cuisine. Au rez-de-chaussée était aménagé un lieu de culte d'une capacité d'accueil de plus ou moins 280 personnes. Les deux autres étages étaient réservés à l'aménagement d'espaces à bureaux et d'une salle communautaire.

Le nouveau volume était implanté en bordure de l'emprise de la voie publique et sa façade était marquée par le retrait de son entrée principale. Celle-ci était construite en angle, pour permettre la préservation de l'arbre existant qui est un chêne rouge et pour lequel la Division des parcs de l'arrondissement lui a accordé une grande valeur esthétique et paysagère.

Le rez-de-chaussée était caractérisé par une large fenestration recouverte d'un film transparent aux motifs de vitraux, en lien avec la vocation culturelle du rez-de-chaussée. L'entrée principale était entièrement vitrée sur les 3 étages.

Le bâtiment proposé était pourvu d'un parement de maçonnerie dans les teintes de brun. Des rangées de briques en soldats étaient installées au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée pour le démarquer visuellement des étages. L'entrée principale était signalée par l'installation d'une brique de couleur grise foncée et par la construction des étages supérieurs en porte-à-faux.

Des aménagements paysagers composés d'arbustes et de plantes vivaces étaient planifiés en bordure de la rue Jarry.

Le bâtiment était desservi par 2 cases de stationnement intérieur aménagées au rez-de-chaussée et accessibles depuis la ruelle.

7.1.2- Bâtiment résidentiel

Ensuite, les requérants prévoyaient la construction d'un bâtiment résidentiel en contiguïté avec le centre communautaire en bordure de l'avenue de Châteaubriand. La hauteur de ce dernier s'harmonisait avec le bâtiment situé directement au nord. Il avait 3 étages et 12,50 mètres de haut et occupait 89% de la superficie de la propriété.

Cette construction abritait 6 logements et les logis du rez-de-chaussée et du dernier étage étaient construits sur deux niveaux. Ceux du premier niveau avaient approximativement une superficie de 130 mètres carrés et comptaient 2 chambres à coucher.

Les logements du 2e étage étaient un peu plus petits. Celui de 2 chambres à coucher avait une superficie d'environ 110 mètres carrés et celui d'une chambre à coucher, 92 mètres carrés.

Les appartements du dernier étage étaient pourvus d'une construction hors toit. Celui de 3 chambres à coucher avait plus ou moins 160 mètres carrés et celui de 2 chambres à coucher, 135 mètres carrés.

Chaque logement bénéficiait de terrasse privée sur le toit accessible de l'intérieur.

Le bâtiment était implanté en retrait par rapport au centre communautaire pour respecter l'alignement prescrit, soit à 1,62 mètre de la ligne avant.

Son architecture s'harmonisait avec celle du centre communautaire de par l'apparence de ses ouvertures et la composition de son revêtement extérieur.

La construction hors toit respectait les dégagements requis et avait un toit plat. Son parement se composait de panneaux de fibrociment de couleur grise. Les dimensions et l'apparence de ses ouvertures s'harmonisaient avec le reste du bâtiment.

Il était proposé d'aménager 4 cases de stationnement à l'extérieur, face à la ruelle, en pavés alvéolés.

7.1.3- Comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine)

Ce projet de remplacement a fait l'objet d'analyse par le comité mixte à la Ville de Montréal. Ce dernier ne s'objectait pas à la démolition du bâtiment. Par contre, il avait exprimé plusieurs réserves quant au projet de remplacement proposé. Ces dernières se résumaient ainsi:

- réduire la densité d'occupation au sol du projet dans son ensemble;
- éliminer les cases de stationnement intérieures au rez-de-chaussée du projet;
- rendre les espaces communautaires viables et plus présents sur la rue;
- améliorer la qualité de vie des logements par une meilleure interface avec l'extérieur;
- étudier un concept de mixité sur la totalité du terrain plutôt que l'adjonction de deux bâtiments aux fonctions séparées.

7.2- Juin 2015

Conformément aux recommandations du comité mixte, les requérants avaient apporté les modifications suivantes au projet de remplacement:

- construction d'un seul bâtiment de 461 mètres carrés où les fonctions cohabitent. Les deux premiers étages étaient réservés à la fonction culturelle et le dernier étage, aux logements;
- coefficient d'occupation du sol correspondant à 80%;
- révision à la hausse de la capacité du lieu de culte, passant à 313 personnes;
- bonification des dimensions du parvis de l'église en proposant la construction d'un bâtiment en forme de L;
- enlèvement des cases de stationnement sur le site.

L'implantation du nouveau volume par rapport à l'avenue de Châteaubriand avait été modifiée malgré les commentaires du comité mixte qui souhaitait plutôt qu'elle s'harmonise

avec celle des bâtiments résidentiels. Ainsi, les requérants proposent désormais d'implanter cette portion du bâtiment à la limite avant de propriété.

Le nombre d'étages du bâtiment demeurerait le même et les logements du dernier étage étaient toujours pourvus d'une construction hors toit.

Au total le bâtiment abritait 5 logements dont 3 avec deux chambres à coucher et une superficie variant entre 87 à 97 mètres carrés, et deux logements avec une chambre à coucher et une superficie entre 62 à 79 mètres carrés.

7.3 Août 2015

À la lecture de ces recommandations, les requérants ont modifié leur projet de la façon suivante:

- harmonisation de la hauteur du rez-de-chaussée, face à la rue Jarry, avec celui du bâtiment adjacent;
- modulation de la hauteur du bâtiment afin qu'il s'intègre au cadre bâti résidentiel de l'avenue de Châteaubriand;
- alignement de la façade de la rue Châteaubriand avec le bâtiment voisin;
- bonification de la fenestration du sous-sol par la construction d'un saut-de-loup face à l'avenue de Châteaubriand;
- localisation des éléments mécaniques à l'arrière de la cage d'ascenseur de façon à minimiser leur visibilité depuis les voies publiques.

Malgré ces changements, certains éléments du projet demeurent à retravailler et à finaliser ; ils seront ajustés ultérieurement lors de l'analyse du projet en projet particulier et en PIIA.

8- Modification au plan d'urbanisme

La modification proposée au plan d'urbanisme vise à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle la propriété visée afin de permettre sa démolition et la réalisation du projet de remplacement.

S'ensuivront par la suite des modifications aux règlements d'urbanisme pour l'exclure d'une liste concordante. Par la suite, le projet de remplacement fera l'objet, d'une part, d'analyse en vertu du Règlement sur les projets particuliers notamment parce que les usages commerciaux et résidentiels ne sont pas autorisés sur le site. D'autre part, il sera analysé en vertu des critères et objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs aux secteurs d'intérêt patrimonial.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette demande doit recevoir une suite favorable pour les raisons suivantes:

- l'église est actuellement vacante et requiert des travaux de rénovation majeurs pour la rendre de nouveau fonctionnelle;
- l'intérêt patrimonial du bâtiment se limite à sa valeur sociale, communautaire et spirituelle;
- le lieu de culte est maintenu;
- le projet prévoit l'aménagement de logements pour des familles;
- le gabarit et l'apparence des bâtiments s'harmonisent avec le cadre existant;
- l'arbre existant sera préservé.

Toutefois, la Direction émet les conditions suivantes:

- revoir la hauteur du rez-de-chaussée pour qu'elle s'harmonise avec celle des bâtiments de la rue Jarry;
- moduler le bâtiment de façon à s'assurer qu'il s'intègre avec le cadre bâti résidentiel de l'avenue de Châteaubriand;
- bonifier la fenestration du sous-sol pour augmenter sa luminosité et assurer une meilleure ventilation naturelle.

Lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2015, les membres ont recommandé ce qui suit:

- que la hauteur du rez-de-chaussée s'harmonise avec celle des bâtiments de la rue Jarry;
- que le bâtiment soit modulé de façon à s'assurer qu'il s'intègre avec le cadre bâti résidentiel de l'avenue de Châteaubriand (gabarit, hauteur et alignement);
- que la fenestration du sous-sol soit bonifiée pour augmenter la luminosité des lieux;
- que la localisation des éléments mécaniques ainsi que leur hauteur soient indiquées sur les plans.

Suite aux différentes modifications qui ont été apportées au projet de remplacement, la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que la demande de modification au plan d'urbanisme devrait recevoir une suite favorable puisque le concept de projet de remplacement a été ajusté conformément aux recommandations du comité mixte et du comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût d'étude de la demande: 6 000\$;
 Coût estimé du projet: à venir;
 Coût de la demande de permis: à venir.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet déposé s'inscrit dans l'esprit du plan de développement durable local de l'arrondissement pour les raisons suivantes:

- le bâtiment sera pourvu d'une toiture blanche;
- l'implantation du bâtiment a été planifiée pour permettre la conservation de l'arbre mature sur le terrain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement;
 Assemblée publique de consultation;
 Adoption au comité exécutif de la Ville de Montréal;
 Adoption au conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Pamela ECHEVERRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Alain BEAULIEU
Chef de division

Le : 2015-09-03



Dossier # : 1153227002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-07 12:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153227002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet « Les Bassins du Nouveau Havre », d'une superficie de plus d'un million de pieds carrés, est localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au cœur du quartier Griffintown. Le site est bordé au sud par la propriété de Parcs Canada, au nord par la rue Ottawa, à l'est par la rue du Séminaire et à l'ouest par la rue Richmond.

En 2007, la Société immobilière du Canada (SIC) a acquis de la Société canadienne des postes la propriété du 1500 rue Ottawa (l'ancien centre de tri postal). Cette propriété fait partie du secteur Griffintown, une ancienne zone industrielle à transformer, de valeur patrimoniale exceptionnelle et d'intérêt archéologique à fort potentiel. Situé en bordure du canal de Lachine, à proximité du centre-ville, voisin de l'écluse Saint-Gabriel et du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs, ce site constituait autrefois une composante essentielle de l'ancien port intérieur de Montréal, avec ses quatre bassins et les quais qui les bordaient.

En août 2009, le conseil municipal approuvait un accord de développement entre la Ville de Montréal et la SIC. En vertu de cet accord, la SIC s'engageait, entre autres choses, à ce que soient construits environ 2 000 logements sur une période de 15 ans, dont 400 logements sociaux et communautaires et 200 logements abordables privés. En contrepartie, la Ville s'engageait à aménager sur le site trois parcs municipaux ainsi qu'une place publique. On évaluait à terme que la valeur marchande du projet s'élèverait à 838,1 M\$ et que les revenus fiscaux pour la Ville seraient de l'ordre de 11,1 M\$ par année.

Au mois de novembre 2010, le conseil d'agglomération approuvait un projet d'entente sur les travaux municipaux pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre », en vertu du règlement 08-013. L'entente comprend la réalisation de certains travaux par le

promoteur et d'autres par la Ville de Montréal. Elle prévoit notamment le déplacement, aux frais de la Ville de Montréal, d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans le domaine public de la Ville (parcs projetés du bassin no. 4).

A l'origine, des investissements de l'ordre de près d'environ 19,4 M\$ avaient été prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour assurer l'aménagement du domaine public, en particulier les trois parcs municipaux et une place publique, la reconstruction de trottoirs au pourtour du site ainsi que le déplacement de la conduite d'aqueduc principale. Ces investissements ont été approuvés lors de la signature de l'entente sur les travaux d'infrastructure et de l'accord de développement signés avec la SIC.

Il était prévu que les sommes nécessaires seraient puisées dans deux règlements d'emprunts parapluies :

- Le règlement d'emprunt RCG 12-019, pour la portion du projet comprise dans le périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229;
- Le règlement d'emprunt 08-022, pour la portion du projet comprise hors de ce périmètre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0510 - 16 juin 2008 - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation (1083649001);

CM09 0154, 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1081587001).

CM09 0702, 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (dossier 1083468009).

CM06 0674, 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1094175003).

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002);

CG12 0440 - 22 novembre 2012 : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles (1120890005).

CA13 22 0217 - 4 juin 2013 - Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 \$, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requise pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre » (dossier 1130725001)

CA15 22 0147, 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881.74\$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 Nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre

CG15 0468, 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (dossier no 1154822045)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel propose qu'à partir de 2016, les investissements prévus dans le cadre de la réalisation du projet les Bassins du Nouveau Havre et non encore réalisés soient financés par un nouveau règlement d'emprunt dédié spécifiquement à ce projet.

Ce règlement autorisera un emprunt de 3 162 000 \$ visant la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public programmés dans le cadre de la mise en œuvre du projet les Bassins du Nouveau Havre, Ceci inclut les dépenses incidentes liées à ces travaux, telles que la surveillance environnementale et la surveillance archéologique.

Les interventions financées par cet emprunt seront réalisées dans la portion du projet comprise dans le périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229.

Les interventions réalisées dans la portion du projet située hors de ce périmètre font l'objet d'un règlement d'emprunt distinct soumis pour approbation par le conseil municipal (dossier 1153227003).

JUSTIFICATION

Sur un horizon d'une quinzaine d'années, le projet Les Bassins du Nouveau Havre verra la construction de plus de 2 000 logements et l'accueil de milliers de nouveaux résidents. Tout comme pour l'ensemble du secteur Griffintown duquel il fait partie, il s'agit d'une requalification importante. Ancienne zone industrielle, le secteur est largement déficitaire en matière d'espaces verts et l'état de son domaine public est inadapté pour l'accueil de ces nouveaux résidents. L'aménagement de trois parcs municipaux, d'une place publique et la reconstruction des trottoirs au pourtour du site permettra d'améliorer la qualité de vie de la nouvelle population attendue dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 3 162 000 \$ permettra notamment d'entreprendre la programmation des interventions qui seront prévues dans le PTI 2016-2018 et le PTI des années ultérieures du SMVT pour le projet Les Bassins du Nouveau Havre (40136). Dans la mesure où les interventions financées par cet emprunt seront réalisées dans la portion du projet comprise dans le périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229, cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Les analyses financières réalisées sur la base des projets immobiliers connus en 2010 démontrent que :

- Le montant total d'investissement municipaux pour le projet est de l'ordre de 19,4 M \$;
- Le retour sur l'investissement est conforme aux critères des programmes d'investissement de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification et la conception du projet dans son ensemble répond aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. :

- Mixité de l'offre résidentielle;
- Récupération des eaux de pluie et infiltration dans un bassin de biorétention;
- Éclairage LED sur l'ensemble des voies publiques;
- Faible présence de la voiture sur le site (une seule rue et dix allées piétonnes);
- Performance supérieure des bâtiments (LEED ND pour l'ensemble du site, LEED argent ou plus pour les bâtiments).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions d'aménagement du domaine public qui seront financées par le règlement d'emprunt permettront un verdissement du site et une mise à niveau progressive de l'environnement urbain du projet Les Bassins du Nouveau Havre suivant l'évolution de la demande, en vue de répondre à la requalification souhaitée.

Ces interventions assureront la création d'un nouveau milieu de vie de qualité, aménagé selon les principes du développement durable et répondant aux principes de développement préconisés par le Plan d'urbanisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Par ailleurs, il est prévu qu'une stratégie de communication entourant les différentes étapes de conception, de réalisation et de livraison des interventions d'aménagement sur le domaine public soit élaborée conjointement par le SMVT et l'arrondissement du Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - conseil d'agglomération : 26 novembre 2015

- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 17 décembre 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CADOTTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-26

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-11-07



Dossier # : 1154360001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-05 07:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154360001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 380 000 \$ afin de réaliser les travaux prévus au Projet 40130 - Programme d'investissement nécessaire au développement immobilier du Programme triennal d'immobilisation de l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0542, 15 juin 2009 : Adopter un règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux nécessaire au développement (dossier 1094175002)

CM08 0402, 26 mai 2008 : Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation » (dossier 1083649001)

CG06 0420, 28 septembre 2006 : Adoption du règlement RCG 06-047 sur la délégation de pouvoirs aux municipalités liées concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de compétence d'agglomération (dossier 1063649002)

CM06 0320, 23 mai 2006 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville de Montréal sur la délégation de pouvoirs aux conseils d'arrondissement (02-002) (dossier 1063649001)

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt permettra la réalisation de projets d'infrastructures du domaine public sur le territoire de la Ville. Parmi les projets immobiliers en réalisation ou à prévoir, mentionnons la construction d'infrastructures pour des projets privés résidentiels dans les arrondissements de Saint-Laurent; Ahuntsic-Cartierville; LaSalle; Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Rosemont-La-Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt de 3 380 000 \$ à adopter permettra de réaliser le Projet 40130 inscrit au budget PTI 2016 du PTI 2016-2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville.
Les investissements seront récupérés par le biais de la taxation foncière municipale suite à la réalisation des projets immobiliers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt est essentiel pour assurer la poursuite du développement immobilier dans le secteur. Or, l'adaptation du présent règlement d'emprunt permettra le développement de milieux de vie résidentiels sur le territoire de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

23 novembre 2015 : Conseil municipal – Avis de motion – règlement d'emprunt
14 décembre 2015 : Conseil municipal – Adoption du règlement d'emprunt
2016 : Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VIERECK
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-26

Christian CHAMPAGNE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-11-03**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-11-05



Dossier # : 1154360002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-05 07:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154360002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 420 000 \$ afin de réaliser les travaux prévus au Projet 40130 - Programme d'investissement nécessaire au développement immobilier du Programme triennal d'immobilisation de l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0151, 27 mars 2014, Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin (dossier 1143334005)

CG12 0440, 22 novembre 2012 : Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles» (dossier 1120890005)

DESCRIPTION

En 2014, la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau a accordé un contrat pour la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin. Ces ouvrages permettront de réduire entre autres, le nombre de débordements vers la rivière des Prairies. La contribution du 40130 correspond à la part du bassin attribuable au développement résidentiel en cours sur les terrains compris au sud du boulevard Maurice-Duplessis, au nord des chemins de fer et entre les abords de la rue Édith-Serei et de l'avenue Fernand-Gauthier.

La durée du contrat octroyé en 2014 pour les ouvrages de contrôle des eaux était de trois ans. Le présent Règlement d'emprunt proposé de 420 000 \$ du Projet 40130 - Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier, couvre la contribution de la Direction de l'habitation en 2016, soit la dernière année de réalisation.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt de 420 000 \$ à adopter permettra de réaliser le projet d'agglomération inscrit au PTI 2016 du budget PTI 2016-2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Compte tenu que les ouvrages sont de juridiction d'agglomération, cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.
Les investissements seront récupérés par le biais de la taxation foncière municipale suite à la réalisation des projets immobiliers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.
Réduction des débordements dans la rivière des Prairies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra de compléter les travaux en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 novembre 2015 : Conseil d'agglomération – Avis de motion - règlement d'emprunt
17 décembre 2015 : Conseil d'agglomération – Adoption du règlement d'emprunt
2016 : Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VIERECK
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-26

Christian CHAMPAGNE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-11-03**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-11-05



Dossier # : 1153227003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-05 07:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153227003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet « Les Bassins du Nouveau Havre », d'une superficie de plus d'un million de pieds carrés, est localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au cœur du quartier Griffintown. Le site est bordé au sud par la propriété de Parcs Canada, au nord par la rue Ottawa, à l'est par la rue du Séminaire et à l'ouest par la rue Richmond.

En 2007, la Société immobilière du Canada (SIC) a acquis de la Société canadienne des postes la propriété du 1500 rue Ottawa (l'ancien centre de tri postal). Cette propriété fait partie du secteur Griffintown, une ancienne zone industrielle à transformer, de valeur patrimoniale exceptionnelle et d'intérêt archéologique à fort potentiel. Situé en bordure du canal de Lachine, à proximité du centre-ville, voisin de l'écluse Saint-Gabriel et du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs, ce site constituait autrefois une composante essentielle de l'ancien port intérieur de Montréal, avec ses quatre bassins et les quais qui les bordaient.

En août 2009, le conseil municipal approuvait un accord de développement entre la Ville de Montréal et la SIC. En vertu de cet accord, la SIC s'engageait, entre autres choses, à ce que soient construits environ 2 000 logements sur une période de 15 ans, dont 400 logements sociaux et communautaires et 200 logements abordables privés. En contrepartie, la Ville s'engageait à aménager sur le site trois parcs municipaux ainsi qu'une place publique. On évaluait à terme que la valeur marchande du projet s'élèverait à 838,1 M\$ et que les revenus fiscaux pour la Ville seraient de l'ordre de 11,1 M\$ par année.

Au mois de novembre 2010, le conseil d'agglomération approuvait un projet d'entente sur les travaux municipaux pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre », en vertu du règlement 08-013. L'entente comprend la réalisation de certains travaux par le promoteur et d'autres par la Ville de Montréal. Elle prévoit notamment le déplacement, aux frais de la Ville de Montréal, d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans le domaine public de la Ville (parcs projetés du bassin no. 4).

A l'origine, des investissements de l'ordre de près d'environ 19,4 M\$ avaient été prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour assurer l'aménagement du domaine public, en particulier les trois parcs municipaux et une place publique, la reconstruction de trottoirs au pourtour du site ainsi que le déplacement de la conduite d'aqueduc principale. Ces investissements ont été approuvés lors de la signature de l'entente sur les travaux d'infrastructure et de l'accord de développement signés avec la SIC.

Il était prévu que les sommes nécessaires seraient puisées dans deux règlements d'emprunts parapluies :

- Le règlement d'emprunt RCG 12-019, pour la portion du projet comprise dans le périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229;
- Le règlement d'emprunt 08-022, pour la portion du projet comprise hors de ce périmètre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0510 - 16 juin 2008 - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation (1083649001);

CM09 0154, 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1081587001).

CM09 0702, 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (dossier 1083468009).

CM06 0674, 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1094175003).

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002).

CG12 0440 - 22 novembre 2012 : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles (1120890005).

CA13 22 0217 - 4 juin 2013 - Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 \$, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requise pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre » (dossier 1130725001).

CA15 22 0147, 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881.74\$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 Nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre (1150331002).

CG15 0468, 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les

Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (dossier no 1154822045).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel propose qu'à partir de 2016, les investissements prévus dans le cadre de la réalisation du projet les Bassins du Nouveau Havre et non encore réalisés soient financés par un nouveau règlement d'emprunt dédié spécifiquement à ce projet.

Ce règlement autorisera un emprunt de 5 721 000 \$ visant la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public programmés dans le cadre de la mise en œuvre du projet les Bassins du Nouveau Havre, Ceci inclut les dépenses incidentes liées à ces travaux, telles que la surveillance environnementale et la surveillance archéologique.

Les interventions financées par cet emprunt seront réalisées dans la portion du projet comprise hors du périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229.

Les interventions situés dans ce périmètre font l'objet d'un règlement d'emprunt distinct soumis pour approbation par le conseil municipal (dossier 1153227002).

JUSTIFICATION

Sur un horizon d'une quinzaine d'années, le projet Les Bassins du Nouveau Havre verra la construction de plus de 2 000 logements et l'accueil de milliers de nouveaux résidents. Tout comme pour l'ensemble du secteur Griffintown duquel il fait partie, il s'agit d'une requalification importante. Ancienne zone industrielle, le secteur est largement déficitaire en matière d'espaces verts et l'état de son domaine public est inadapté pour l'accueil de ces nouveaux résidents. L'aménagement de trois parcs municipaux, d'une place publique et la reconstruction des trottoirs au pourtour du site permettra d'améliorer la qualité de vie de la nouvelle population attendue dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 5 721 000 \$ permettra notamment d'entreprendre la programmation des interventions qui seront prévues dans le PTI 2016-2018 et le PTI des années ultérieures du SMVT pour le projet Les Bassins du Nouveau Havre (40136). Dans la mesure où les interventions financées par cet emprunt seront réalisées dans la portion du projet comprise hors du périmètre du secteur désigné comme le centre-ville à l'annexe B du décret 2005-1229, cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre. Les analyses financières réalisées sur la base des projets immobiliers connus en 2010 démontrent que :

- Le montant total d'investissement municipaux pour le projet est de l'ordre de 19,4 M \$;
- Le retour sur l'investissement est conforme aux critères des programmes d'investissement de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification et la conception du projet dans son ensemble répond aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. :

- Mixité de l'offre résidentielle;

- Récupération des eaux de pluie et infiltration dans un bassin de biorétention;
- Éclairage LED sur l'ensemble des voies publiques;
- Faible présence de la voiture sur le site (une seule rue et dix allées piétonnes);
- Performance supérieure des bâtiments (LEED ND pour l'ensemble du site, LEED argent ou plus pour les bâtiments).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions d'aménagement du domaine public qui seront financées par le règlement d'emprunt permettront un verdissement du site et une mise à niveau progressive de l'environnement urbain du projet Les Bassins du Nouveau Havre suivant l'évolution de la demande, en vue de répondre à la requalification souhaitée.

Ces interventions assureront la création d'un nouveau milieu de vie de qualité, aménagé selon les principes du développement durable et répondant aux principes de développement préconisés par le Plan d'urbanisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Par ailleurs, il est prévu qu'une stratégie de communication entourant les différentes étapes de conception, de réalisation et de livraison des interventions d'aménagement sur le domaine public soit élaborée conjointement par le SMVT et l'arrondissement du Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : novembre 2015

- Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CADOTTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-26

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-11-05



Dossier # : 1154396009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02- 004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuelle des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 17:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154396009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés . Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1881 - 16 octobre 2015 - De prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-02



Dossier # : 1153624072

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954005 - Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954005 - Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-16 11:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624072

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954005 - Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE155954005 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 novembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155954005 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5

ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-16



Dossier # : 1153624073

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150776003 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150776003 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-16 11:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624073

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150776003 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE150776003 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 novembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE150776003 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-16



Dossier # : 1153624074

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157100001 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157100001 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-16 11:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624074

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157100001 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE157100001 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 novembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE157100001 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre

du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-16



Dossier # : 1153624075

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156758002 - Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156758002 - Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-16 11:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624075

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156758002 - Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156758002 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 novembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156758002 reçu du comité exécutif le 4 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la

plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

,

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-16